

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT
TENUE LE MARDI 28 SEPTEMBRE 2021 – 19H00**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 h 00.

Prise de parole de Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Mesdames et messieurs les élus, chers collègues, mesdames et messieurs. Je vous propose de démarrer cette séance de notre conseil du 12^{ème} arrondissement de Paris, non seulement en public, mais à nouveau dans notre magnifique salle des fêtes après la période électorale du printemps dernier, puis les quelques travaux dont elle a bénéficié au cours de l'été. Je rappelle les règles de bonne tenue à respecter. Il n'est ainsi pas possible pour le public de marquer son approbation ou sa désapprobation suite à telle ou telle intervention d'élus. Seules sont possibles les prises de parole autorisées par mes soins selon, en particulier, les inscriptions que les élus ont pu effectuer. Je nous appelle d'ailleurs collectivement à nous astreindre à bien tenir le temps imparti à nos différentes prises de parole, ne serait-ce qu'en raison de l'ordre du jour particulièrement dense qui est le nôtre pour cette rentrée. C'est en effet pour ainsi dire de tradition que le conseil d'arrondissement du mois de septembre apparaît toujours chargé, et celui-ci ne fait pas exception. Nous avons en effet une soixantaine de délibérations dans nos dossiers. À celles-ci s'ajoutent six vœux et sept questions orales, mais surtout, la présentation de la communication sur la rentrée des classes par laquelle nous allons débiter nos travaux et à laquelle vous pourrez réagir au cours du débat organisé qui lui fera suite, conformément à l'article 24 de notre règlement intérieur. Dans l'immédiat, toutefois, je remercie Mme Comushian de bien vouloir procéder à l'appel des élus présents."

Mme Anouchka Comushian, conseillère d'arrondissement, est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2021-148), 23 membres sont présents, le quorum est donc atteint.

Étaient présents: Mme Atlan-Tapiero, M. Bonnet-Oulaldj, M. Bouigue, Mme Charnoz, Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, M. Grégoire, Mme Havet, Mme Komitès, Mme Kopoka, M. Margain, M. Marque, M. Martial, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Romero-Michel, M. Rouveau, M. Seingier, M. Tabacchi, M. Teisseire.

Était excusée: Mme Mazetier.

Pouvoirs: M. Belghith (pouvoir donné à Mme Dallot), Mme Coffin (pouvoir donné à M. Rouveau), Mme Derenemesnil (pouvoir donné à Mme Havet), Mme Marcin (pouvoir donné à M. Seingier), Mme Slama (pouvoir donné à M. Paris), Mme Taïeb (pouvoir donné à M. Delmestre).

Sortie et départ, à 19h50, de MM. Bouigue et Grégoire, après la communication sur la rentrée scolaire;

Retour, à 19h53, de M. Bouigue, après le vote de la délibération DDCT 20210060;

Sortie, à 20h01, de M. Bonnet-Oulaldj, après le vote de la délibération DAE 20210094;

Retour, à 20h05, de M. Bonnet-Oulaldj, après le vote de la délibération DAE 20210098;

Départ, à 20h43, de Mme Komitès (pouvoir donné à M. Bouigue), après le vote de la délibération DASES 20210147;

Sortie, à 21h03, de M. Paris (pouvoir de Mme Slama), après le vote de la délibération DDCT 20210059;

Sortie, à 21h06, de M. Marque et de Mme Rocca, après le vote de la délibération DDCT 20210077;

Départ, à 21h14, de Mme Kopoka (pouvoir donné à Mme Rocca), après le vote de la délibération DDCT 20210077;

Retour, à 21h15, de MM Marque et Paris (pouvoir de Mme Slama) et de Mme Rocca (pouvoir de Mme Kopoka), après le vote de la délibération DEVE 20210076;

Sortie, à 23h08, de Mme Havet (pouvoir de Mme Derenemesnil), après le vote du vœu 122021-034, relatif au respect du Code de la route par les cyclistes;

Retour, à 23h13, de Mme Havet (pouvoir de Mme Derenemesnil), après le vote du vœu 122021-035, relatif à un hommage aux personnes mortes suite à des maladies professionnelles ou des accidents du travail.

- DÉLIBÉRATION (12-2021-020): Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 12^{ème} arrondissement du mercredi 23 juin 2021.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris, rapporteure :

"Je constate que notre quorum est atteint. Nous pouvons donc poursuivre avec l'approbation du procès-verbal de notre séance du mercredi 23 juin 2021. Mme Montandon, vous avez souhaité vous inscrire sur le sujet."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Nous avons un pouvoir pour Mme Marcin, cela n'a pas été signalé lors de l'appel, mais je voulais le préciser. Je vous remercie de me donner la parole. Je voulais signaler, sauf erreur de ma part, une anomalie dans le compte rendu du conseil du 23 juin. En effet, nous avons eu une situation inédite avec le dépôt d'un vœu sur table d'un conseil de quartier. Sauf erreur de ma part, conformément au règlement intérieur, vous aviez annoncé une interruption de séance. Or, en principe, pendant une interruption de séance, les propos qui sont relatés ne sont pas, par définition, inscrits au PV. Si j'ai bien compris, quand un conseil de quartier dépose une question orale, vous vous adressez au public pour leur répondre, même si là, le public n'était pas là, car il n'avait pas été informé. Je crois que M. Rouveau s'était engagé à communiquer sa réponse au conseil de quartier. Mais pour nous, l'intervention de M. Rouveau comme toutes autres interventions pendant cette interruption de séance n'auraient pas dû être signalées au PV. Je voulais vous demander si, conformément à ce que vous aviez annoncé, cela pouvait être retiré. Et je me suis aperçue à la lecture que, suite à une intervention de M. Rouveau, une intervention m'a été attribuée. Mais c'était la vôtre, quand vous redonnez la parole pour continuer la séance. Donc, si ceci peut être corrigé."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup de votre vigilance. Nous allons bien évidemment procéder à la correction de ces différentes erreurs. Je mets donc aux voix le procès-verbal de la séance du mercredi 23 juin 2021. Y a-t-il d'autres observations? Vous avez une observation, M. Margain?"

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Oui, simplement pour comprendre. Nous serons pour, si vous vous engagez à corriger. Donc, on peut mettre dans le procès-verbal que nous sommes pour si c'est corrigé."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Tout à fait. Qui vote pour? Il est donc adopté à l'unanimité, je vous en remercie."

Je laisse désormais la parole à Isabelle Rocca afin qu'elle puisse nous présenter la communication relative à la rentrée des classes."

- Nombre de 24 votants dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre abstentions :.....00

Personnes présentes à la séance du mercredi 23 juin 2021 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du mardi 28 septembre 2021.

M. Belghith (pouvoir donné à Mme Dallot), M. Bonnet-Oulaldj, M. Bouigue, Mme Charnoz, Mme Coffin (pouvoir donné à M. Rouveau), Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Derenemesnil (pouvoir donné à Mme Havet), M. Grégoire, Mme Havet, Mme Marcin (pouvoir donné à M. Seingier), M. Margain, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Romero-Michel, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama (pouvoir donné à M. Paris), M. Tabacchi, Mme Taïeb (pouvoir donné à M. Delmestre), M. Teisseire.

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2021-149)

Communication sur la rentrée scolaire.

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"C'est donc une nouvelle rentrée en contexte Covid-19 que nous avons connu cette année. La crise sanitaire a bouleversé le quotidien de l'école, des enfants et des familles parisiennes. Pour la deuxième année consécutive, nous connaissons une rentrée scolaire fortement impactée par l'épidémie de Covid-19. Ce contexte sanitaire nous maintient depuis des mois dans une hypervigilance et une totale mobilisation pour permettre une continuité de l'accueil de tous les élèves et enfants parisiens sur les temps scolaires et périscolaires. Que ce soit dans les modalités d'accueil estival en centre de loisirs – cela a concerné jusqu'à 1180 enfants par jour en juillet, un chiffre relativement stable par rapport à l'été 2020 – comme dans la préparation de la rentrée scolaire de septembre 2021, la ville de Paris et la mairie du 12^{ème}, avec l'ensemble des directions et services concernés, ont adopté, voire renforcé, toutes les mesures pour protéger petits et grands sur tous les temps de la journée. Dans le cadre des directives émises par l'état, qui fixe le cadre sanitaire dans lequel doit se dérouler l'accueil des enfants et des adultes dans les établissements, la ville de Paris, en lien avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels (académie de Paris, préfecture de Paris et agence régionale de santé) a poursuivi sa mobilisation globale, mais avec deux axes prioritaires en cette rentrée : faciliter l'accès au vaccin pour les collégiens et lycéens et renforcer l'accompagnement des bonnes pratiques pour l'aération de tous les locaux. Un travail partenarial important a été conduit tout au long de l'été pour que l'accès au vaccin devienne une réalité pour l'ensemble des jeunes parisiens de plus de 12 ans, avec une attention particulière en direction des quartiers où le taux de vaccination est inférieur à la moyenne parisienne. Dès le 9 septembre, toutes les familles qui le souhaitent ont pu faire vacciner leur enfant sur le temps scolaire sans avoir besoin de se déplacer ou de l'accompagner. Les modalités ont été communiquées aux familles par les chefs d'établissements qu'il faut ici remercier pour leur pleine mobilisation dans cet « aller vers » vaccinal. Afin d'organiser cette vaccination des 12-17 ans dans les collèges et lycées, les services du rectorat et de l'ARS, en lien avec la ville de Paris, ont élaboré un plan d'appariement entre les établissements et les centres de vaccination, avec différents schémas possibles : équipe mobile, des créneaux dédiés aux élèves dans les centres de vaccination les plus proches ou des mutualisations dans les établissements bénéficiant d'équipes mobiles. La mairie du 12^{ème} avec la ville de Paris, parce qu'elles se battent contre les inégalités en matière de santé, entendent bien sûr poursuivre toutes les actions visant à faciliter la vaccination de l'ensemble des jeunes parisiens et de leurs familles. En complément, des campagnes de tests salivaires reprennent en fonction du pourcentage de cas confirmés repérés, de la présence des variants ou dès la réouverture d'un établissement fermé en raison de plusieurs cas positifs. Pour information, avant la rentrée, des tests salivaires ont été menés du 17 au 31 août dans trois de nos écoles élémentaires : Bignon, 315 Charenton et Bizot. On a actuellement à peu près une soixantaine de classes fermées à l'échelle de tout Paris, ce qui est moins que dans les semaines de rentrée qui correspondaient à peu près à 100 classes fermées.

Face au virus qui se transmet surtout par l'exposition à l'air qu'expire une personne infectée dans un lieu fermé, nous savons ce que représente collectivement le défi de nouvelles pratiques, tant pour faciliter les activités en classe de plein air que pour accélérer le partage d'informations et la transmission des comportements d'aération des espaces clos, geste barrière de premier plan. Pendant l'année scolaire 2020-2021,

500 capteurs CO2 ont déjà été installés dans les crèches et établissements scolaires parisiens. Les choix initiaux d'implantation prioritaire dans des établissements dits «clusters», le suivi fin des résultats et le partage qualitatif avec les équipes locales confirment leur utilité pédagogique. Ils aident enfants et adultes à prendre conscience de la fréquence avec laquelle il faut ouvrir les fenêtres, des usages différenciés en fonction des configurations bâtementaires et des problématiques locales d'ouvrants qui nécessiteront dans les mois qui viennent des travaux. Ce dispositif va être étendu pour permettre à l'ensemble des établissements de bénéficier de cette sensibilisation. L'investissement de la ville en la matière est déjà considérable et il va se poursuivre. Toutefois, le ministère de l'éducation nationale ayant préconisé la généralisation des capteurs de CO2, nous en appelons à la responsabilité de l'état qui doit maintenant passer par un engagement financier immédiat allant jusqu'au remboursement intégral de la dépense occasionnée, afin de ne pas laisser la charge financière de l'extension de la flotte des capteurs aux seules collectivités locales comme Paris.

Cette rentrée 2021 est aussi marquée, et nous souhaitons avec toute l'équipe municipale vous en informer, par des investissements renforcés pour mieux accueillir nos élèves et pour créer une ville à hauteur d'enfants. Pour offrir à nos jeunes un environnement et un cadre éducatif plus sain et plus agréable, nous avons poursuivi l'investissement cet été sur ces priorités qui sont les nôtres : des espaces scolaires adaptés aux besoins pédagogiques et à un climat scolaire serein, et des abords d'établissements sécurisés, apaisés et dépollués. Concernant les travaux réalisés pendant l'été 2021, le travail de programmation et de priorisation concerté avec les équipes a permis de mener à bien neuf opérations pour 1,2 million d'euros dans les collèges et quinze opérations pour 1 million d'euros dans les écoles maternelles et élémentaires de l'arrondissement. Je ne vais pas vous donner le détail de tous les types de travaux que nous avons pu mener, mais ils vont des panneaux photovoltaïques à la réfection de sanitaires, des menuiseries extérieures, l'installation de VPI, des préaux refaits, des salles d'adultes et également des réfections de cours. Particulièrement ambitieux et avec un résultat à la hauteur des attentes, les travaux de transformation de la cour de l'école élémentaire Brèche-aux-Loups, pour un montant de 400 000 euros, ont permis aux écoliers et personnels de découvrir en cette rentrée leur nouvelle «cour oasis», largement débitumée, amplement végétalisée et réaménagée avec des mobiliers, potagers et marquages au sol pour de nouvelles activités sur tous les temps. Cet aménagement a été un peu retardé en raison d'une crise mondiale d'approvisionnement en bois et en métal, ce qui fait que sa finalisation aura lieu pendant les vacances de la Toussaint. Mais les enfants et toute la communauté éducative se réjouissent déjà de cette nouvelle cour de récréation. L'ambition de l'équipe municipale est maintenant de pouvoir répliquer chaque année, dans de nouvelles écoles du 12^{ème}, ce travail ambitieux de co-construction pour faire sortir de terre ces nouveaux îlots de fraîcheur et d'activités. Une démarche qui sera désormais systématiquement conduite, si vous votez la délibération, avec l'aide du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris. La transformation des abords des écoles, que j'évoquais également, est au cœur de nos priorités, et pour ce faire, nous avons deux leviers qui ont encore été activés cet été avec succès en vue de la rentrée scolaire. Il s'agit, d'une part, de la création de nouvelles «rues aux écoles» partiellement ou entièrement piétonnisées et, d'autre part, de la transformation plus classique, mais tout aussi ambitieuse des rues que nous souhaitons modifier, dont nous souhaitons surtout modifier les mobilités pour mieux partager l'espace public. À la rentrée 2021, en plus des deux «rues aux écoles» précurseuses Bignon et Baudelaire et des sept «rues aux écoles» de l'an dernier, ce sont deux nouvelles «rues aux écoles» qui

vont améliorer la qualité de vie de nos enfants-élèves à proximité de leurs écoles, dans tous les quartiers. C'est la rue Guillaumot et l'avenue Armand Rousseau devant l'école maternelle. Sur la partie tout aussi indispensable des transformations de voirie plus classiques, deux abords d'établissements scolaires ont été transformés pendant l'été, chaque projet ayant fait l'objet d'une réflexion en amont avec la communauté éducative. Il s'agit de la rue de Reuilly, radicalement transformée devant l'école élémentaire du 27 et devant le collège Oeben, et de la rue Montempoivre, devant l'école polyvalente. Trottoirs élargis, plantations d'arbres, nouvelles traversées, pistes cyclables et circulation automobile réduite : voilà des changements de nature à préserver nos enfants, mais aussi l'ensemble des usagers et des riverains.

En cette rentrée, il convient également de rappeler l'ambition continue que nous avons pour la restauration scolaire dans le 12^{ème}, en évoquant la qualité de l'assiette et l'ensemble des actions éducatives menées par l'équipe de la caisse des écoles qu'il faut ici vivement remercier. En cette rentrée 2021, la part de l'alimentation bio, durable et labellisée atteinte, et réjouissons-en nous est de 70 % de produits servis par notre Caisse des écoles. Pour rappel, c'était 30 % en 2014 et 60 % l'année dernière, à la rentrée 2020. En lien, mais aussi sur de nombreux aspects bien en avance sur le nouveau Plan d'alimentation durable qui sera adopté par le conseil de Paris au premier semestre 2022, la mairie du 12^{ème} va encore renforcer l'achat de denrées issues de circuits courts, de proximité et de l'agriculture biologique, avec cet objectif de 100 % d'alimentation bio et durable d'ici 2026. À ce jour, par exemple, nous servons déjà 100 % de fruits issus de l'agriculture biologique sur le temps du déjeuner. Nous progressons aussi à pas de géant sur notre objectif de sortie du plastique. Pour mention, quelques nouveautés de cette rentrée 2021 et de cet été : suppression du film plastique dans l'emballage des sandwiches que nous avons servis à nos enfants cet été dans les centres de loisirs au bois de Vincennes, arrêt des bouteilles d'eau, changement des planches à découper pour des modèles en verre. Il y a aussi le déploiement des plateaux en inox, qui est une de ces nouveautés majeures de la rentrée. D'ailleurs, concernant ce déploiement, ce sont toutes les écoles maternelles qui, depuis la rentrée, bénéficient d'un nouveau modèle, adapté aux enfants et aux tables rondes de tous les réfectoires, toujours désigné par Guy Degrenne et fabriqué en France. D'ici la fin du mois d'octobre, toutes les écoles maternelles en seront équipées.

Au cœur de nos priorités également, le développement des actions éducatives auprès des enfants en partenariat avec l'ensemble des établissements et des équipes de l'éducation nationale. Enfin, dans le cadre des travaux 2021-2022 de la commission des menus de la caisse des écoles, où siègent les représentants des parents élus, une réflexion collective va être priorisée sur l'alimentation végétarienne, avec trois objectifs : accompagner le déploiement progressif des deux menus végétariens par semaine d'ici la fin 2022, concevoir de nouvelles recettes susceptibles de plaire à nos jeunes et travailler avec les familles à l'appropriation par tous d'une nouvelle façon de manger, qui allie plaisir, santé et respect de l'environnement. Autre sujet majeur de toutes les rentrées, c'est le suivi attentif de la démographie scolaire, en lien avec le bien-être éducatif dans chaque établissement. À cette rentrée, dans le premier degré, nous constatons là encore une petite diminution des effectifs avec 7336 élèves scolarisés dans nos écoles. Ces chiffres seront consolidés à l'automne, mais la baisse correspond à une tendance parisienne. On peut quand même dire que nous sommes dans une situation relativement confortable, je ne vais pas vous noyer de chiffres, mais nous sommes à 23 élèves par classe en maternelle et 21 élèves par classe en élémentaire. Si les chiffres sont importants, nous savons très bien que le bien-être scolaire ne saurait

s'apprécier à l'aune d'une simple logique comptable initiale. Raison pour laquelle nous maintiendrons une vigilance globale sur la situation de nos écoles, et principalement au niveau des remplacements, puisqu'à cette rentrée, un certain nombre de personnels enseignants des brigades de remplacement ont d'ores et déjà été affectés sur des postes restés vacants à la rentrée. De la même façon, nous aurons une vigilance toute particulière sur le remplacement des personnels Ville dans nos écoles. Dans les collèges du 12^{ème}, par contre, la tendance est un peu différente. Nous avons une augmentation par rapport à l'année dernière avec 3 394 élèves. C'est presque une centaine de plus que l'année dernière. Des chiffres qui seront également consolidés à l'automne. Contrairement aux deux précédentes rentrées, il est important de rappeler que la nouvelle procédure d'affectation en sixième qui a été mise en place par l'académie de Paris a l'air d'avoir mieux affecté les élèves de sixième. J'en fais mention ici, même s'il s'agit d'une compétence exclusive de l'académie de Paris. Par contre, pour l'affectation en lycée des collégiens du 12^{ème}, nous avons rencontré plus de difficultés, avec plus de remontées de familles, raison pour laquelle nous engagerons aussi, alors que ce n'est là non plus pas une compétence de la ville, un nouveau dialogue toute cette année et à l'automne, avec l'académie de Paris, pour améliorer la procédure Affelnet Seconde pour la prochaine rentrée 2022.

Concernant la sectorisation, les modifications travaillées et adoptées dans cette assemblée pendant l'année scolaire dernière sur le secteur de la Caserne de Reuilly ont permis d'accueillir, dès ce mois de septembre et dans les meilleures conditions, les élèves du quartier. Nous ouvrons en cette rentrée 2021 le chantier d'une nouvelle phase de modification de la sectorisation pour certaines écoles et collèges du 12^{ème}. Les travaux seront menés cet automne avec les équipes de la prévision scolaire de la direction des affaires scolaires de la ville de Paris et l'ensemble de la communauté éducative. L'objectif est de parvenir à une évolution qui permette d'accueillir dans les meilleures conditions l'ensemble de nos élèves, avec l'évolution démographique quartier par quartier et la livraison de logements dans certains d'entre eux. Dans une exigence d'intérêt général et d'amélioration continue du service public d'éducation, nous collaborerons étroitement sur ce dossier avec l'éducation nationale et les fédérations de parents à l'échelle de l'arrondissement pour, d'une part, favoriser la mixité sociale et scolaire et, d'autre part, garantir des effectifs moyens par classe qui n'augmentent pas. Sur ce sujet, nous maintiendrons bien sûr une vigilance toute particulière dans les secteurs scolaires actuellement classés en CAPPE, une forme de dispositif de l'éducation prioritaire. Pour défendre le service public de l'école inclusive au sens large, nous accompagnerons par tous les moyens Ville possibles, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, les projets éducatifs UPE2A, ULIS et CLAP, qui permettent à chaque enfant de trouver sa place et son bien-être à l'école, sur le temps scolaire comme périscolaire. Regrettant un arbitrage défavorable pour le 12^{ème} l'année scolaire passée de la part de l'académie, nous renouvellerons auprès du rectorat de Paris notre demande d'implantation en 2022 d'une ULIS moteur dans une école de l'arrondissement. Actuellement, nous n'avons dans le 12^{ème} que deux ULIS pour les troubles des fonctions cognitives ou mentales. Or, tous les élèves du 12^{ème} en situation de handicap moteur doivent avoir le droit d'être scolarisés à proximité de chez eux.

Cette rentrée est également marquée par la mise en place du troisième PEDT, Projet Educatif De Territoire, pour une durée de 5 ans. Conçu pour favoriser le continuum éducatif de la crèche au collège et la cohérence des projets éducatifs transversaux, réjouissons-nous, parce que pour la première fois, il a été territorialisé et il a été le fruit d'un important travail participatif dans le 12^{ème}, au sein de la communauté éducative,

avec sept groupes de travail, plus de 200 personnes, professionnels, parents et partenaires, qui ont travaillé à sa rédaction pour des objectifs très concrets. Au regard du contexte local, nous avons retenu quatre axes thématiques qui correspondent aux sept axes stratégiques parisiens. Des actions se déclineront autour de langage, et langues; bien-être, bien grandir et environnement, parentalité, égalité, droits et solidarité. Comme lors de son écriture, l'ambition de ce nouveau PEDT est véritablement d'impulser dans chaque quartier et établissement des actions très concrètes, partenariales, portées par tous les acteurs éducation nationale et ville, avec aussi, et nous l'avons vu au dernier forum des associations, un immense et riche tissu associatif au sein de notre arrondissement. C'est d'ailleurs en ce sens que nous avons lancé pour cette rentrée 2021 un nouvel appel à projets associatifs pour les ateliers périscolaires, au plus près des besoins des établissements et des initiatives de nos associations. Sur la question des langues, la volonté municipale est forte pour élargir l'offre de langues dans les centres de loisirs du 12^{ème}. Tous les projets déjà engagés seront reconduits et renforcés. Ils concernent déjà six écoles et trois langues, l'anglais, l'italien et l'espagnol. Un recensement est effectué en ce mois de septembre auprès des équipes d'animation afin d'identifier tous les agents parlant une langue étrangère de bon niveau et qui sont suffisamment pédagogues pour initier de façon qualitative nos plus jeunes enfants.

Cette rentrée, c'est aussi pour nous la volonté de laisser une place importante aux nouveaux apprentissages. L'été 2021 a encore montré, parfois de façon dramatique, comment le changement climatique venait bouleverser notre quotidien et nos conditions d'existence. Si cela justifie l'impérative adaptation de notre ville, le changement doit aussi se faire dans les têtes, et nous devons donner aux jeunes générations des outils et de nouveaux formats d'apprentissage pour comprendre et agir, prendre leur destin en main et trouver ensemble des solutions conduisant à des actions concrètes. C'est l'objet de l'Académie du climat, qui vient d'ouvrir ses portes en septembre dans l'ancienne mairie du 4^{ème} arrondissement pour tous les jeunes de 9 à 25 ans. Ce lieu, voulu par la maire de Paris, est unique au monde. Réjouissons-nous. Il sera incontestablement une source d'inspiration, notamment pédagogique, pour toutes celles et tous ceux qui sont soucieux d'un avenir meilleur. La mairie du 12^{ème} souhaite que les jeunes du 12^{ème} puissent bénéficier à plein des opportunités de cette académie, sur site ou in situ dans le 12^{ème} dans le cadre d'activités partenariales. Nous sommes particulièrement attachés à rendre possibles de nouveaux apprentissages, en termes de contenus, mais aussi de formats. Raison pour laquelle nous engageons en cette rentrée scolaire une réflexion avec l'ensemble des directeurs des écoles maternelles et élémentaires de l'arrondissement pour les accompagner dans leurs projets de classes en plein air, comme c'est déjà le cas depuis le mois de juin pour la maternelle du 59 Reuilly. Ces initiatives, largement déployées à l'étranger, sont pleines de potentialités dans notre arrondissement, avec nos beaux espaces verts et boisés. L'ouverture des cours d'école le week-end, que nous avons lancée il y a quelques mois et qui concerne quatre établissements, peut aussi être l'occasion de nouveaux apprentissages sportifs et culturels en famille, entre amis et entre voisins. À nous de les faire vivre collectivement, habitants et élus.

Pour terminer cette communication de rentrée, qui ne sera évidemment pas exhaustive, nous souhaitons vous faire part d'une priorité, qui est la nôtre, à la parentalité et à l'accompagnement éducatif. Axe prioritaire du nouveau PEDT, le soutien à la parentalité est aussi au cœur de la réforme en cours de l'action sociale parisienne. Dans le cadre de cette réforme appelée le «Paris de l'action sociale», il a été

décidé du déploiement d'un projet expérimental thématique par arrondissement, et le 12^{ème} a été fléchi à notre demande pour engager réflexions et actions sur la thématique du « soutien à la parentalité en direction de parents d'adolescents engagés dans des conduites à risques ». Comme annoncé également lors du forum des associations, sur le volet de l'accompagnement éducatif, la volonté de notre équipe municipale est d'impulser ici une nouvelle dynamique en proposant aux familles une offre plus lisible, plus accessible et plus articulée en matière de soutien scolaire, mais aussi de médiation familiale et d'orientation dans les parcours de soin en santé mentale et sexuelle pour tous nos jeunes. En vous présentant dans cette communication de rentrée tous ces axes, qui n'épuisent en rien le périmètre et la détermination de notre action municipale en matière éducative, nous vous confirmons l'une de nos priorités : la réussite éducative pour tous nos jeunes et surtout la réduction des inégalités scolaires dans le 12^{ème}. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Comme je l'indiquais en introduction et en vertu de l'article 24 du règlement intérieur de notre conseil d'arrondissement, je vous propose que nous puissions réagir à cette présentation dans le cadre d'un débat organisé, dont le temps n'excédera pas une quinzaine de minutes au total réparties entre l'ensemble des familles politiques ici représentées. Conformément au nombre d'élus siégeant et en leur nom, soit par ordre décroissant, six minutes maximum pour le groupe Paris en commun, trois pour le groupe Changer Paris, trois pour le groupe écologiste, deux pour le groupe communiste, un pour le groupe Génération.s et un pour Mme Mazetier. La parole pour commencer est à Mme Atlan-Tapiero pour le groupe Changer Paris."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Merci, Madame la maire. Comme à chaque fois qu'il y a une communication, on ne peut que regretter de ne pas avoir été destinataires du texte. Nous avons comme indication « communication ». Je trouve que c'est quand même assez ténu, comme information. Ce n'est pas du tout l'idée que nous nous faisons de notre rôle de représentants de l'opposition de n'être informés qu'au dernier moment, sans possibilité réelle de préparer sérieusement des réponses à votre communication. D'ailleurs, Mme Rocca a fait un long inventaire à la Prévert. Je suis vraiment désolée de vous le dire, mais on se perd dans ce que vous racontez. Si nous avions eu un document, cela nous aurait permis de le lire et de nous en imprégner. Là, nous avons perdu énormément d'informations. L'intérêt est somme toute beaucoup restreint. J'ai retenu quelques points.

Cette communication de rentrée scolaire ressemble évidemment à celle de l'an dernier, dans un contexte sanitaire toujours contraint, mais qui sonne presque plutôt comme un point du ministère de la Santé. Je veux dire que ce n'est pas l'alpha et l'oméga de l'action qui est menée dans les écoles. Vous avez mis en avant vos cours « oasis », mais nous en reparlerons tout à l'heure parce que vous avez malgré tout toujours ce satisfecit permanent de tout ce qui est fait. Très bien. C'est un mode de fonctionnement. La méthode Coué, c'est pas mal aussi.

Vous parlez de « la rue aux écoles ». Je voudrais savoir si vous aviez finalement effectué un bilan sur les nuisances qu'elles occasionnent pour les riverains dès qu'elles sont désertées par les enfants. Nous avons déjà alerté à de nombreuses reprises sur ce sujet

et nous n'avons jamais eu de retour sur les améliorations que vous auriez pu apporter. Vous avez évoqué le suivi de la démographie scolaire dans le premier degré. Vous avez parlé d'une légère baisse, mais vous vous êtes bien gardée de dire de combien d'élèves il s'agissait. En revanche, pour les collègues, vous avez bien annoncé le nombre de l'augmentation. Je voulais savoir si vous pourriez nous donner cette précision. Sans doute est-ce de ma faute, j'ai décroché parce qu'au bout d'un moment, on ne peut plus suivre un inventaire aussi long, mais je n'ai pas entendu d'informations concernant le parc informatique dans les établissements scolaires avec les tableaux numériques, et surtout, les livres et les supports de cours qui serviront aux élèves dorénavant, si on a réussi à faire une uniformisation ou pas.

Je vous remercie. Et nous n'avons pas utilisé trois minutes."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, effectivement, bravo pour ce timing. Mme Comushian pour deux minutes."

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"Merci, Mme Rocca, pour l'ensemble des éléments d'information très riches que vous nous avez donnés. Une fois de plus, cette rentrée se déroule dans un contexte exceptionnel lié à la crise sanitaire dans laquelle nous sommes plongés depuis un an et demi. Dans ce contexte, nous voulions saluer les efforts déployés par la mairie d'arrondissement et la ville de Paris pour responsabiliser les personnels, adapter les protocoles sanitaires dans les écoles, mener des campagnes de tests et de vaccination sur le terrain et fournir les équipements les plus basiques pour combler malheureusement les défaillances de l'État.

Nous voudrions cependant insister sur un point. Il s'agit du déploiement des capteurs de CO2 qui fournissent une estimation en temps réel de la qualité de l'air corrélée et à la présence d'aérosols porteurs du virus. Depuis plusieurs mois, des élus, des parents d'élèves à travers la FCPE notamment, des syndicats d'enseignants réclament le financement de ces capteurs de CO2. Plusieurs avis viennent appuyer la demande de déploiement massif de ces capteurs: un rapport de l'association Respire et des chercheurs du CNRS au mois de mai, une tribune de médecins au mois d'août, et enfin un rapport d'étude d'Airparif il y a quelques semaines. Nous savons que le renouvellement de l'air est important dans notre lutte contre le virus. Or, tous les acteurs que je viens de citer affirment l'utilité des capteurs de CO2 dans l'accompagnement des nouvelles pratiques d'aération, la responsabilisation et la prévention des personnels éducatifs. Sans compter que cette épidémie a permis de mettre en lumière l'importance de la qualité de l'air, notamment pour les capacités cognitives et la concentration des personnes. Or, nous vivons dans une ville fortement polluée et certaines classes peuvent être physiquement surchargées. Ainsi, même si nous sortions définitivement de cette épidémie, ces matériels pourraient rester précieusement utiles à l'avenir. Aujourd'hui, cette mesure coûterait à la ville de Paris trois à 4 millions d'euros pour équiper les quelque 10 000 classes restantes, soit 2 à 3 % des dépenses de fonctionnement annuelles liées à l'enseignement. Face à l'absence d'assurance et d'agenda de la part de l'état, il nous semble que la ville de Paris peut agir sans tarder. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci d'avoir bien respecté votre temps. M. Paris pour six minutes."

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Merci. Je serai bref. Mes chers collègues, l'organisation d'une rentrée scolaire est toujours un défi. C'est un énorme travail et je veux commencer mon propos en remerciant la maire du 12^{ème} arrondissement, ainsi qu'Isabelle Rocca, les équipes de la CASVP et de la caisse des écoles pour le travail accompli, qui a fait que cette rentrée s'est bien passée dans notre arrondissement. C'est la deuxième rentrée pour cette majorité municipale et c'est la deuxième rentrée placée sous le signe de l'épidémie de Covid-19. Alors la ville de Paris a renforcé depuis ses protocoles de désinfection et d'aération des classes, des espaces collectifs et réfectoires. Il a été rappelé par Isabelle Rocca toutes les initiatives menées pour organiser, rendre accessible et encourager la vaccination des 12-17 ans. Mais je ne m'étendrai pas davantage sur le sujet, comme cela, je ferai plaisir à Mme Atlan-Tapiero en ne me transformant pas en directeur général de la santé. Ce qui me frappe surtout dans cette communication, ce qu'elle illustre, c'est que malgré une situation budgétaire que la crise sanitaire a rendue plus complexe que prévu, nous tenons nos engagements de mandature. Cette communication est dense, effectivement, mais ce n'est pas le fruit du hasard.

Engagements tenus en matière d'investissement. Il a été rappelé le montant important de 2,2 millions d'euros au total investis pendant les vacances d'été, ce qui fait de 2021 un très bon cru en la matière, avec la réfection des toilettes de plusieurs écoles, le déploiement des nouveaux rideaux dans les salles. Quel élu en conseil d'école n'a jamais entendu parler des toilettes et des rideaux? Et surtout, engagements tenus avec la création de la cour « oasis » de la Brèche-aux-Loups qui fait partie de nos grands engagements de mandature également. Mais l'école, ce n'est pas seulement pour nous, un bâtiment scolaire. Ce sont aussi des abords d'écoles. Au-delà de ces 2,2 millions d'euros, il faut mettre au crédit de cette rentrée scolaire les travaux de la rue de Reuilly, par exemple, qui sécurisent et tranquilisent l'espace public, notamment devant le 27 rue de Reuilly et devant Jean-François Oeben. Fais d'abord au bénéfice des établissements scolaires et des enfants, c'est un aménagement particulièrement apprécié qui profite à toutes et tous dans le quartier.

Car l'école, en fait, est le cœur de « la ville du quart d'heure » que nous voulons construire. Là encore, engagements tenus : « Ville du quart d'heure » avec l'ouverture des cours d'école le samedi que nous avons votée il y a quelques mois et qui donne de nouveaux espaces de respiration en plein air aux Parisiennes et aux parisiens. C'est le cas aussi avec la multiplication des « rues aux écoles ». Isabelle a rappelé les nouvelles rues Guillaumot et Armand Rousseau à la suite de nombreuses autres. Pour beaucoup, la moitié du chemin est faite en matière de réappropriation de l'espace public, mais vous pouvez compter notamment sur les maires de quartier, et je pense notamment à Mathieu Delmestre pour la rue Charles Baudelaire, à Éléonore Slama pour l'avenue Lamoricière et modestement à moi-même pour la Brèche-aux-Loups et la rue Élisabeth Lemonnier, pour que ces « rues aux écoles » connaissent des finalisations d'aménagement le plus vite possible dans la mesure de nos moyens.

Engagements écologiques tenus avec la création de l'académie du climat. Je ne peux que former le vœu que le maximum d'établissements scolaires et de collégiens du 12^{ème} arrondissement participe à cette belle innovation citoyenne. Engagements

écologiques tenus, Isabelle l'a rappelé, avec toujours des progrès en matière d'alimentation durable, des progrès dans les cantines de nos établissements scolaires, des progrès toujours constants engagés depuis de nombreuses années qui nous permettent aujourd'hui d'afficher 70 % d'alimentation bio, durable ou labellisée, alors que la moyenne parisienne est de 54 %. Donc, le 12^{ème} arrondissement est à la pointe de ce combat.

Comme la question écologique, un autre sujet qui doit irriguer l'ensemble des champs de nos politiques publiques est la question du handicap. Parmi les nombreux points évoqués dans la communication, l'un d'eux a particulièrement attiré mon attention. C'est peut-être le point le plus négatif de cette communication, l'absence dans le 12^{ème} arrondissement d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire pour troubles des fonctions motrices que le rectorat continue de nous refuser. Pour un arrondissement de 145000 habitants et de 7 736 enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire, ce refus est proprement scandaleux et incompréhensible. Il nous faut le dénoncer. Il s'agit là d'une discrimination inacceptable vis-à-vis de ces enfants qui ont le droit, comme tous les autres, d'aller à l'école à proximité de leur lieu de vie et de leur quartier. Que l'éducation nationale assume ses responsabilités.

Engagements démocratiques tenus. Ce qui transparait dans tout le propos et dans toutes les actions décrites, c'est que tout se fait dans le dialogue et la co-construction. C'est notre marque de fabrique. Je ne vais pas reprendre les listes, mais cela concernera notamment la nouvelle sectorisation qui est toujours un moment délicat et qui devra refléter l'intérêt général guidé par le souci de l'équité territoriale et de la mixité sociale. Merci, Isabelle Rocca, de tous ces beaux projets. Je ne peux que conclure cette intervention par : bon courage pour les mener à bien."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Bravo pour ce temps tenu. Mme Charnoz pour une minute."

Mme Sandrine Charnoz, adjointe à la maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

"Merci beaucoup, Isabelle Rocca et Madame la maire, pour cette communication qui permet à notre assemblée de faire le point chaque année et depuis très longtemps sur cette rentrée scolaire et sur le monde éducatif qui nous est cher. Chers collègues, vous connaissez l'engagement de mon groupe politique Génération.s sur le sujet de l'éducation. Nous nous sommes mobilisés toute l'année dernière sur les sujets qui nous ont occupés, comme l'adaptation de l'école à la crise sanitaire, l'accompagnement des mobilisations contre la politique de Jean-Michel Blanquer, et nous restons vigilants sur les annonces de fermeture de classes et de baisse d'effectifs, mais également sur Parcoursup qui pose beaucoup de questions à l'heure actuelle à nos enfants. Nous porterons la prochaine MIE, pour le public, c'est une commission qui va étudier au conseil de Paris l'ensemble du champ éducatif et culturel à l'école pour pouvoir examiner et regarder ensemble ce que deviennent les ateliers bleus, le temps périscolaire, l'Art pour grandir, car nous sommes très attachés à ce que Paris reste cette ville innovante et en avance qui permet, aux côtés des enseignants, de l'école, du monde plus traditionnel, d'ouvrir nos enfants et d'apporter la culture dès le plus jeune âge et tout au long de leur scolarité pour leur émancipation. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. M. Rouveau pour trois minutes."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Merci à notre collègue Isabelle Rocca pour cette communication très intéressante et importante. L'année 2020 a été une année difficile pour tout le monde, particulièrement dans les écoles. On tenait d'abord à féliciter et remercier toutes les équipes éducatives du 12^{ème} arrondissement qui ont fait preuve d'une formidable résilience pendant cette crise sanitaire. De nouvelles formes éducatives ont émergé. Le positif de cette crise sanitaire, c'est qu'il faudra les poursuivre dans les années futures. On pense notamment à faire l'école dehors. C'était quelque chose que le groupe écologiste avait poussé l'année dernière et qui s'est fait dans plusieurs écoles du 12^{ème} arrondissement. J'avais pu le constater avec l'école au 57 rue de Reuilly qui en avait profité. Donc, ce sont des formes innovantes qu'il faut poursuivre cette année. La situation sanitaire s'améliore grâce notamment à la vaccination. Cela aurait pu sûrement s'améliorer plus vite si le gouvernement avait permis aux enseignants de se faire vacciner en priorité dès le mois de mars, comme nous l'avions proposé dans ce conseil d'arrondissement. L'été a permis de rattraper ce retard en termes de vaccination et la mairie d'arrondissement et la ville de Paris ont mis les moyens pour rattraper ce retard que le gouvernement avait enclenché. L'été a été marqué par de nombreux travaux dans les établissements et surtout aux abords des établissements. Isabelle Rocca l'a rappelé, ce sont des investissements renforcés cette année. C'est notre responsabilité et notre engagement de faire une ville à taille d'enfant, à l'échelle des enfants. Je sais le volontarisme de la maire du 12^{ème} arrondissement sur ce point, de faire une ville apaisée pour les enfants. On pense forcément, tout le monde l'a rappelé, aux nouvelles « rues aux écoles » qui ont émergé, les cours « oasis », aussi, dans les établissements, et des rues qui ne peuvent pas être des « rues aux écoles » aujourd'hui, mais qui ont été apaisées. Je pense notamment à la rue de Reuilly qui a eu cet été ses trottoirs élargis et sa circulation apaisée. Et à l'automne, cette rue sera végétalisée. Donc, toutes ces données vont nous permettre d'avancer et de continuer notre travail pour faire véritablement rentrer la transition écologique dans les écoles et faire une ville pour les enfants. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je vous remercie de l'ensemble de ces échanges et de ces riches interventions. Je remercie une nouvelle fois l'engagement des équipes éducatives pour nos enfants pour que cette rentrée se déroule le mieux possible. Mme Rocca, souhaitez-vous reprendre la parole et répondre à quelques points ?"

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"Oui, très brièvement parce que, comme vous le disiez, l'ordre du jour est très long. Pour donner les précisions qui manquaient à Mme Atlan-Tapiero, nous avons perdu 100 élèves à peu près dans le premier degré, 2 862 à cette rentrée contre 2 960. Mais vous pourrez retrouver le détail de tous ces chiffres et de toutes ces informations dans la communication qui sera ensuite diffusée à l'ensemble des élus, des personnels

éducatifs, et plus largement. Je ne vais pas aller beaucoup plus loin dans le détail sur le numérique. Nous en avons déjà parlé dans plusieurs de nos conseils d'arrondissement. Vous le savez, suite à un budget participatif numérique, nous avons déployé des équipements, des kits VPI, des tablettes, en concertation sur les formats dans l'ensemble des établissements du 12^{ème} arrondissement. Ce travail se poursuit. Il y en a encore eu plusieurs qui ont été installés pendant l'été. Sur la question que vous posiez sur les manuels, nous pouvons mettre à disposition, et nous le faisons, des moyens pédagogiques. Mais jamais il ne sera question d'uniformiser l'offre de soutien et d'accompagnement pédagogique aux équipes. Ce sont les équipes qui ont cette première liberté fondamentale de la liberté pédagogique dans le cadre de leur métier.

Une dernière remarque. Je me réjouis que toutes les personnes qui ont pris la parole après vous aient pu relever l'importance, l'accueil positif qui est fait dans les « rues aux écoles ». C'est aussi ce que je remarque quand je me déplace et que je rencontre les parents plusieurs fois par semaine sur site. Si nuisances dans les « rues aux écoles » il y a, elles doivent être résiduelles. Elles sont donc à prendre en compte. Je vous invite à m'envoyer toute remontée que vous auriez particulièrement sur une rue ou l'autre pour que nous puissions traiter, en lien avec les maires de quartier, tout sujet qui vous semblerait important. Mais la qualification a priori de cette logique même de créer des « rues aux écoles », si elle peut sembler transparente à tout le monde sur les motivations, elle correspond à des engagements forts de mandature de la part d'Anne Hidalgo, de la maire du 12^{ème} arrondissement et de toute notre équipe et nous poursuivrons dans ce sens. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, surtout que nous sommes impatients aussi de les aménager et de les animer à la hauteur de nos ambitions.

Ce point étant épuisé, nous passons à l'étude et au vote des délibérations indiquées à notre ordre du jour.

L'ordre du jour appelle, conformément à notre règlement intérieur, l'examen des textes ayant fait l'objet d'inscriptions préalables pour prises de parole.

Nous commençons par deux délibérations traditionnelles de ce mois de septembre : la délibération d'arrondissement 12-2021 et la DDCT 60, toutes deux relatives aux inventaires des équipements de proximité pour l'année 2022. M. Seingier a indiqué vouloir prendre très brièvement la parole pour donner la position de vote de son groupe. D'abord, M. Tabacchi pour en dire quelques mots au préalable, avant la prise de parole de M. Seingier, selon l'ordre de notre règlement intérieur."

- DÉLIBÉRATION (12-2021-021): Inventaire des équipements de proximité du 12^{ème} arrondissement de Paris, au titre de l'année 2022.

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Bonsoir. Les équipements de proximité qui sont présents à l'inventaire de l'arrondissement sont au nombre de 204 alors qu'ils étaient 198 en 2020. Nous avons donc six entrées supplémentaires qui sont des jardinières et qui participent à l'embellissement de l'arrondissement, qui se trouvent au 28 rue de Reuilly, place Bataillon du Pacifique, 3 rue Politzer, 11 rue Charles Nicolle, 4 boulevard de Bercy et 14 rue Charles Baudelaire. C'est aussi simple que cela."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. M. Seingier pour votre explication de vote."

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Ma réponse sera aussi simple. C'est une délibération technique qui n'appelle pas d'opposition d'habitude, mais depuis 2019, on a une critique, donc je me rapporte à ce que nous avons déjà dit au dernier conseil d'arrondissement concernant le nombre croissant de jardinières et autres bandes intégrées dans l'inventaire. C'est la raison pour laquelle nous allons maintenir notre abstention sur ces deux délibérations."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. Y a-t-il d'autres explications de vote ?

Je mets donc aux voix la première délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est donc adoptée. Je vous en remercie.

Ensuite, la deuxième délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est donc adoptée. Je vous en remercie.

- Nombre de votants 27 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :22
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstentions :05

Délibération adoptée à ***l'unanimité des*** suffrages exprimés.

(DELIB 12-2021-150)

Nous poursuivons avec les délibérations s'inscrivant dans la dynamique que nous portons pour la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement et plus solidaire. J'en vois deux sur lesquelles M. Margain a souhaité s'inscrire. Mme Havet, vous avez la parole afin de la présenter en deux minutes."

- DDCT 20210060 : Inventaire des Équipements de proximité pour l'exercice 2022.

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur

- Nombre de 27 votants dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la élibération :.....22
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la élibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....05

(DELIB 12-2021-151 AVIS)

- DAE 20210094: Conventions et subventions d'un montant de 1430500 euros à trente-six structures lauréates de l'appel à projets "Alimentation durable et solidaire 2021".

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"L'appel à projets « Alimentation durable et solidaire d'avril 2021 » a pour objet de soutenir des structures de l'économie sociale et solidaire développant des projets d'alimentation durable et solidaire. Pour effectuer la sélection, l'impact environnemental au niveau de l'origine et du type des produits alimentaires et de la démarche d'économie circulaire, ainsi que l'impact social en termes de création d'emplois, d'accessibilité financière des produits et d'implantation dans les quartiers populaires ont été tous deux pris en compte de manière prioritaire. Le projet qui concerne le 12^{ème} arrondissement consiste en la création d'un atelier de fabrication alimentaire sous forme de chantiers d'insertion par l'association "Food2rue" qui a été sélectionnée pour l'exploitation du pavillon Tunisie dans le bois de Vincennes en juillet dernier et où, d'ici fin 2021, un restaurant proposant une offre de plats faits maison et financièrement accessibles ainsi qu'un espace de vente de produits alimentaires équitables et en circuit court sera mis en place. Il y aura également des activités d'animation et de sensibilisation en lien avec la Cité du Développement durable qui se trouve sur le campus du Jardin d'agronomie tropicale. Les objectifs du projet sont de fabriquer, de conditionner et de distribuer une gamme large de produits alimentaires de qualité qui favorisent les circuits courts et défendant le juste revenu du producteur, tout en étant accessibles au plus grand nombre et en étant inclus dans un dispositif d'insertion. Je vous remercie."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"J'aurai tout d'abord deux questions sur cette délibération. Il est mentionné dans le projet que les parisiens devraient bénéficier de produits locaux issus d'une agriculture biologique ou paysanne. J'aurais aimé avoir la distinction qui est faite par les élus entre l'agriculture biologique et l'agriculture paysanne. La deuxième question que j'aurais souhaité vous poser, dans l'association "Food2rue" qui va intervenir dans le bois de Vincennes, on fait appel à une notion qui me paraît un peu légère: « à un tarif accessible ». Or, nous vous avons sollicités dans une autre assemblée sur une délibération sur le Chalet des Îles et la concession que vous aviez accordée, où il y avait aussi cette mention de tarif accessible. Quand nous avons regardé la carte des tarifs, c'était des tarifs qui n'étaient pas accessibles du tout. Du moins, ils étaient accessibles pour une certaine bourgeoisie argentée et non pas du tout à des ménages modestes. Je voudrais avoir des précisions sur ce qu'on appelle un tarif accessible.

La troisième remarque, j'ai l'habitude de la faire ici. Vous nous demandez aujourd'hui de subventionner 36 structures. Vous, vous êtes dans l'exécutif. Donc, j'imagine que vous avez travaillé avec les services. Mais ici, un certain nombre d'élus sont des conseillers d'arrondissement et on leur demande de donner leur avis sur des structures comme Marmoulins de Menil. Quand on regarde ce que font ces associations, car j'ai regardé dans le détail, ce sont des associations très bien sur lesquelles nous n'avons absolument pas à nous prononcer, mais on ne les connaît pas. Et moi, je trouve que c'est assez injuste et méprisant pour des gens qui sont ici élus et bénévoles de leur demander un avis sur des associations sur lesquelles on a un rapport qui nous est parvenu quatre

jours avant. Soit vous essayez de prendre en compte les remarques qu'on vous fait, c'est-à-dire au moins d'avoir des fiches techniques, des chiffres, des idées, des projets beaucoup plus détaillés sur ces associations, soit vous ne demandez pas à des conseillers municipaux de voter les yeux fermés sur des budgets d'associations qu'ils ne connaissent pas. Voilà quel sera l'essentiel de ma remarque. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je vais laisser Mme Havet répondre, mais quant au prix accessible, c'est un jury. Il y a un cahier des charges et les personnes s'engagent sur une fourchette de prix. Ils sont dans l'obligation de maintenir cette fourchette de prix. Mme Havet pour vous répondre."

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"Je ne pense pas que ce soit le lieu pour faire un cours sur l'agriculture biologique, mais effectivement, l'agriculture biologique ne recoupe pas forcément l'agriculture paysanne, et réciproquement. En ce qui concerne le rapport à ces associations, la ville réalise un travail approfondi pour connaître ces structures, les accompagner, voir les objectifs qu'elles se fixent et leur réalisation, en ce qui concerne les services, mais aussi les élus. Donc, je pense que vous pouvez avoir confiance dans le choix qui a été réalisé. De plus, les critères pris en compte, qui sont fixés de manière objective et que les associations doivent remplir, sont également un gage de suivi de nos objectifs en termes de politique municipale. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Je vous rassure, il y avait un membre de la région qui était au jury, bien évidemment. Je vous invite quand même à aller visiter ce Jardin de l'agronomie tropicale, qui est assez exceptionnel même s'il est tout au bout de notre bois de Vincennes. Je remercie aussi la région sans qui, je le sais, la réfection de ce pavillon de la Tunisie n'aurait pas eu lieu. Il est magnifique. J'espère que l'on pourra en profiter très vite. Quelqu'un veut-il reprendre la parole ? M. Margain ?"

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Oui, je voudrais simplement reprendre la parole pour dire que l'on n'est pas ici pour se faire confiance ou pas. Bien sûr que nous n'accusons personne. Je vous rappelle qu'on est dans l'opposition. Notre travail, je le rappelle simplement, c'est de veiller à ce que ce qu'on nous donne soit conforme à un certain nombre de valeurs que nous défendons en termes d'opposition. Il ne s'agit pas de ne pas faire confiance. Ne nous accusez pas de penser qu'on ne vous fait pas confiance. C'est assez insupportable de ne pas pouvoir faire notre travail d'opposition, c'est-à-dire de scruter les associations qui nous ont donné un rapport. Pour moi, trois jours pour étudier 36 associations sur 1,4 million d'euros de budget, ce n'est pas possible. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Je l'entends, et nous le ferons remonter. En revanche, je vous explique le cadre du jury qui a été effectué et sur lequel on s'engage en toute transparence et lisibilité."

Je vais mettre aux voix cette délibération. Qui vote pour? Elle est donc adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous passons à la délibération suivante. M.Tabacchi, vous avez la parole pour la présenter en deux minutes."

- Nombre de 28 votants dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....28
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-152 AVIS)

- DAE 20210098: Budget participatif – Conventions et subventions de fonctionnement d'un montant de 255 000 euros et d'investissement et de 115 000 euros en faveur de onze structures œuvrant pour l'économie circulaire à Paris.

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Cette délibération vise à soutenir onze structures de l'économie circulaire qui sont des acteurs, des porteurs de projets et des entrepreneurs dans la construction d'une économie durable et responsable. Il s'agit généralement de projets innovants, sobres énergétiquement et créateurs d'emplois non délocalisables. Ces onze structures sont notamment la fondation Armée du Salut dans le 15^{ème}, Emmaüs Connect dans le 19^{ème}, REFER dans le 11^{ème}, et deux associations du 12^{ème} : "la Maison du Zéro Déchet" et l'association "Réseau", Consigne et Réemploi Île-de-France. "La Maison Zéro Déchet" pour laquelle il est demandé l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 10 000 euros, vous en connaissez les activités : faire découvrir la démarche zéro déchet, zéro gaspillage à un maximum de citoyens et des citoyennes, former et donner des outils nécessaires aux citoyens et aux professionnels pour permettre de réduire les déchets et le gaspillage à différentes échelles, réunir les acteurs et les actrices de la démarche zéro déchet et créer des synergies entre les porteurs de projets. L'association "Réseau", Consigne et Réemploi "Île-de-France", pour laquelle il est demandé l'octroi d'une subvention de 40 000 euros pour accompagner un projet visant à développer et promouvoir des solutions, notamment techniques, de consigne et de réemploi sur Paris et en Île-de-France. Ledit projet étant l'objet de la convention annuelle d'objectifs, dont l'autorisation de signature est aussi l'un des objets de cette délibération. Le détail du projet se trouve décrit en annexe 1 de la convention proposée. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"M. Margain, vous êtes inscrit sur cette délibération."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Je vous remercie. J'avais une question et peut-être une alerte à vous formuler. Je regarde l'association "Bellastock" du 19^{ème} arrondissement. C'est une société coopérative d'intérêt collectif d'architecture. Je vois bien l'idée derrière, c'est-à-dire que l'on essaie de donner à des associations qui sont innovantes en matière de matériaux de construction un certain coup de pouce pour faire avancer cette nouvelle idée de la construction. Je rappelle qu'il y a de grandes entreprises françaises, que je ne vais pas citer ici parce que ce n'est pas le but, mais de très grandes entreprises qui ont aussi des innovations en termes de matériaux de construction. Donc, ce à quoi je voudrais que l'on fasse très attention, c'est : autant l'amorçage est quelque chose que l'on veut, mais il ne faut pas créer de distorsions trop longues. Donc, j'appelle à votre vigilance sur une idée. OK pour un amorçage, mais laissons aussi faire le marché lorsque ces sociétés se seront un peu établies. Je pense que c'est cela, l'économie circulaire, dans la mesure où nous le voyons dans notre groupe politique. C'est encourager un départ, car souvent les investissements sont importants, mais ne pas rester à subventionner cette économie qui doit trouver son équilibre d'une manière différente. Voilà ce que je voulais apporter aux débats."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup pour cet apport. M. Tabacchi, voulez-vous réagir?"

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Je dirais tout simplement qu'il n'est pas du comportement de la ville de Paris d'apporter des éléments de distorsion de la concurrence. Ce n'est pas notre but. Le but, c'est de permettre l'éclosion de nouveaux acteurs dans le domaine de l'économie circulaire qui nous semble être une partie de l'économie à développer de façon à s'engager dans notre ambition écologique. Nous ne sommes pas dans une situation anticoncurrentielle, et nous ne le serons pas."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je vais donc mettre cette délibération au vote. Qui est pour? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous revenons au sujet scolaire avec une longue série de délibérations consacrées à ces questions. J'ai une demande d'inscription groupée de Mme Atlan-Tapiero sur la DASCO 109, 110, 111, 112. Mme Rocca, je vous laisse les présenter brièvement."

- Nombre de 27 votants dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....27
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-153 AVIS)

- DASCO 20210109 : Divers collèges – Dotations d'un montant de 837576 euros pour le soutien de la ville de Paris aux projets éducatifs – Dotations de 14350 euros dans le cadre de l'Action Collégiens.

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Pardon, je sais que c'est vous qui donnez connaissance de l'ordre du jour, mais comme il est très chargé, l'idée, ce n'est pas qu'on nous explique les délibérations, c'est juste un point de droit sur le fonctionnement de la nouvelle collectivité. C'est pour éviter une longue explication de toutes les délibérations."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Oui, mais le règlement intérieur nous autorise à faire ces explications, donc je donne quand même la parole à Mme Rocca. Ensuite, je vous donnerai bien évidemment la parole."

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère d'arrondissement :

"Merci, Madame la maire. Réjouissons-nous que ce règlement nous permette aussi d'informer le public ici présent qui n'aurait pas eu le texte des délibérations sous les yeux. Donc brièvement, car vous avez déjà beaucoup entendu ma voix, ces délibérations concernent les dotations de la ville de Paris à nos collèges. Elles concernent le volet des dotations de fonctionnement complémentaires pour l'année passée et l'année 2021, et initiales pour l'année 2022. Cela concerne également le soutien de la ville de Paris aux projets éducatifs qui s'élèvent pour les sept collèges du 12^{ème} arrondissement à un montant de 53 250 euros. Des projets qui concernent des activités éducatives, des voyages et des sorties scolaires, donc en plus de la dotation de fonctionnement initial sur des activités purement scolaires, bâtementaires et d'entretien. Cela concerne aussi le soutien dans le cadre du dispositif « action collégiens » qui, dans le 12^{ème} arrondissement, concerne un collège : Germaine Tillon. C'est un programme de prévention éducative en direction des élèves des collèges en éducation prioritaire. C'est un dispositif auquel nous sommes extrêmement attachés parce que la mise à disposition dans ce collège d'un adjoint éducatif nous permet un véritable travail de repérage des adolescents en difficulté, quelles que soient les difficultés, de médiation, d'information, d'accompagnement des élèves, en lien avec leur famille. Je vous remercie."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Merci, Mme Rocca, mais j'avais lu les délibérations, donc j'étais largement informée."

Depuis 2019, peut-être que la question s'adresse plus directement à Madame la maire, l'entité ville de Paris regroupe les compétences de la ville et du département. De fait, il n'y a plus de distinction entre ces deux compétences. Pourtant, les conseillers d'arrondissement n'ont pas vu leur statut évoluer, sauf erreur de ma part. Aussi, nous interrogeons sur la légalité de notre vote sur les délibérations en collèges. Nous ne

sommes pas conseillers départementaux, quoi qu'il en soit, même si c'est fusionné. Ce n'est pas très cohérent. J'ai regardé le texte et je n'ai pas trouvé les réponses."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Ce sont les conseillers et les conseillères de Paris qui le sont. Effectivement, c'est une bonne question."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Je sais bien que les conseillers de Paris sont conseillers départementaux. Je ne suis pas née de la dernière pluie. Cela fait longtemps que je suis dans cette assemblée. Mais en tant que conseillers d'arrondissement, nous ne sommes pas conseillers départementaux. Je voudrais savoir comment s'articule ce rattachement de compétence du département et si nous sommes fondés à voter des délibérations collèges. C'est tout l'objet de ma question."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"C'est une bonne question. Nous allons la poser à nos services juridiques. Je m'engage à vous apporter la réponse au plus vite selon leur retour."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Bien sûr, nous voterons l'ensemble des délibérations."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. Y a-t-il une objection à ce que je mette ces quatre délibérations au vote en même temps? Non. Merci beaucoup."

Je mets ces quatre délibérations au vote. Qui est pour? Je vous remercie. Elles sont adoptées à l'unanimité."

Nous restons sur les sujets éducatifs avec la délibération suivante. Nous avons justement un comité de pilotage ce matin à ce propos. Mme Montandon, M. Bouigue, M. Rouveau et Mme Havet se sont inscrits sur cette délibération. Je remercie M. Rouveau de nous la présenter."

- Nombre de 28 votants dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....28
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-154 AVIS)

- **DASCO 20210110**: *Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement d'un montant de 233 887 euros, subventions d'équipement de 79 920 euros et subventions pour travaux, de 189 219 euros.*

(DELIB 12-2021-155 AVIS)

- **DASCO 20210111**: *Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2022, d'un montant de 10 925 189 euros.*

(DELIB 12-2021-156 AVIS)

- **DASCO 20210112**: *Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2022, d'un montant de 2 779 824 euros.*

- Nombre de votants 28 dont 8 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....28
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-157 AVIS)

- DASCO 20210138 : Réhabilitation de la Cité Mixte Régionale Paul Valéry dans le 12^{ème} arrondissement de Paris – Convention opérationnelle et de participation financière entre la ville de Paris et la Région d’Île-de-France.

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d’arrondissement, rapporteur :

"La Cité Mixte Régionale Paul Valéry, qui accueille 527 collégiens et 972 lycéens à la rentrée 2021, fait face à un état de vieillissement de l’ensemble et à une inadaptation aux enseignements actuels. Le projet de restructuration sera l’occasion d’améliorer les conditions de vie de la communauté scolaire. Elle sera conçue pour évoluer et s’adapter aux enjeux de pédagogie et de société tout en conservant son enveloppe d’origine. L’ancien projet de démolition-reconstruction porté par la région et datant de 2014 a été définitivement abandonné. Depuis quelques mois, la ville et la région mènent un véritable partenariat pour avancer sur ce projet pour lequel nous avons une grande ambition, à la fois en termes d’urbanisme, mais également en termes de pédagogie, de ville résiliente, de végétalisation et d’ouverture et d’intégration sur le quartier. Nous sommes allés plusieurs fois sur place, comme vous l’avez rappelé, Madame la maire, encore ce matin, pour discuter avec la communauté éducative et les riverains de ce projet.

Cette délibération présente la convention opérationnelle et de participation financière entre la ville de Paris et la région Île-de-France pour l’opération de réhabilitation de la CMR Paul Valéry. Cette convention de financement a pour but de répartir équitablement l’effort financier entre la ville et la région selon des ratios bien précis. Il reste évidemment un gros travail à faire, mais cette convention permet d’entamer le travail et de pouvoir envisager l’avenir sereinement sur ce projet. Plusieurs points d’inquiétude, je pense que mes camarades en parleront. Je vais parler d’un point très urbanistique. Nous avons redéfini ensemble les limites de cette CMR. Maintenant, il y a un projet de tiers-lieu de 12000 à 15000 m² dessus qui reste encore un petit peu obscur sur les activités qu’il portera. Nous serons vraiment vigilants à ce que ce bâtiment reste en lien avec l’ensemble scolaire, avec une vraie utilité pour les lycéens et les collégiens. J’espère, mais Mme Montandon va pouvoir nous le dire, parce que nous n’avons pas pu en parler ce matin au comité de pilotage, que ce projet de tiers-lieu n’est pas un projet de bétonisation du 12^{ème} arrondissement piloté par la région et géré par un maître d’œuvre privé."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Je serai très rapide. Nous nous réjouissons en effet de l’avancement du projet de la cité scolaire Paul Valéry, notamment de la rénovation des locaux qui vont permettre aux élèves de pouvoir étudier dans de meilleures conditions, mais pas seulement. Nous sommes aussi très enthousiastes à propos du projet autour de l’intelligence artificielle. Nous sommes contents que la ville parte avec nous sur ce projet. Il va donner de nouvelles opportunités aux collégiens et aux lycéens, mais pas que, aussi à l’ensemble des habitants du 12^{ème} arrondissement, puisque ce projet, aussi bien le parvis que le tiers-lieu, seront ouverts aux habitants. Je trouve que c’est quelque chose d’innovant et cela permettra de redynamiser un quartier qui en a besoin.

La convention que nous nous apprêtons à signer aujourd’hui, je voulais en souligner la qualité environnementale. Il y a des exigences très pointues qui ont été éditées aussi

bien par la région que par la ville. Nous avançons vraiment conjointement sur ce dossier. Les objectifs environnementaux de la ville de Paris et de la région Île-de-France sont vraiment très pointus. Cela va aussi bien dans le choix et l'assemblage des matériaux que dans l'innovation de l'écoconception qui permettra au bâtiment de pouvoir être modulé, ainsi que les espaces, et de pouvoir évoluer au fur et à mesure. Donc, beaucoup d'innovations. L'intelligence artificielle ne sera pas simplement le projet pédagogique. Cela va aussi infiltrer tout le projet architectural. En guise de conclusion, je voulais rassurer M. Rouveau sur le fait qu'il n'y a rien d'obscur et qu'au contraire, nous venons de loin puisque le projet initial de 2014 que vous mentionniez tout à l'heure prévoyait une emprise terrestre de 26 700 m² et que le projet actuel, tiers-lieu compris, n'en est que de 8 700 m². Entre 26 700 m² d'emprise et 8 700, je crois que l'écart est parlant et devrait vous rassurer. Merci."

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"Je souhaiterais rappeler l'importance de la place du végétal sur ce projet, à la fois pour aller vers une cour « oasis » pour nos petits parisiens et petites Parisiennes dans une ambition d'avoir un îlot de fraîcheur qui favorise la mixité, mais aussi pour les personnes du quartier pour augmenter le nombre de parcs et de jardins dans un quartier qui en a bien besoin. Nous souhaitons un espace qui soit large, arboré et ouvert pour que les Parisiennes et les parisiens puissent en profiter pendant le week-end et les vacances scolaires. Nous affichons une ambition de 50 % de la parcelle végétalisée et désimperméabilisée. La ville a d'ores et déjà signalé à notre demande qu'une partie de la parcelle qui lui appartient participe à l'agrandissement au maximum du jardin et ainsi désimperméabilise les sols un peu plus encore. Nous souhaitons également que l'arrière soit végétalisé au maximum et étudier le prolongement de la Coulée verte à cet emplacement afin que l'on puisse réaliser la connexion que nous avons à cœur de réaliser entre la Coulée verte actuelle et le bois de Vincennes. Je vous remercie."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Je vais être rapide. Je vais prendre ma casquette de maire de quartier pour intervenir sur cette délibération. Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit, et qui est parfaitement juste, par les précédents intervenants et intervenantes. En revanche, je voudrais ajouter deux choses. D'abord, la création d'un équipement public, une crèche, est prévue dans ce projet, et qui est intéressante dans un quartier qui, aujourd'hui, est en manque de ces dispositifs d'accueil de petite enfance. Je pense que Jeanne Dallot se réjouira de ce projet. C'est en même temps une ambition que l'on s'est fixée avec la maire de pouvoir installer dans chaque projet urbain les équipements publics qui sont nécessaires aux habitants.

La deuxième chose, et Manon Havet l'a souligné, c'est que ce projet, et on l'a répété ce matin, est un projet qui doit viser d'abord à rénover des bâtiments au service des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative, notamment pour le travail des professeurs et de toutes les équipes éducatives présentes sur le lycée et le collège. Mais ce projet a aussi l'ambition de s'intégrer dans un tissu urbain très particulier. À ce titre-là, les projets sur l'avant, avec le jardin public, et sur l'arrière sont intéressants parce qu'ils vont permettre de recoudre un quartier qui, aujourd'hui, se vit entre ce qui est d'un côté et de l'autre du lycée comme étant plus un lieu de rupture qu'un lieu de

convergence. Là, nous pouvons faire converger deux quartiers qui aujourd'hui sont séparés paradoxalement par une promenade plantée qui aboutit sur un no man's land, ou en tout cas sur un périphérique. Là, il y aurait peut-être d'autres choses à imaginer. C'est intéressant pour les habitants de ce quartier, y compris entre le tramway et le périphérique, auxquels ce projet peut apporter du dynamisme et du désenclavement."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Mme Montandon, souhaitez-vous réagir ?"

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Je crois que tout a été dit. On se félicite tous de la préservation des espaces de respiration et des espaces verts de cette cité."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Je suis ravie de l'entendre. Effectivement, nous continuerons à partager ces ambitions, même jusqu'aux places de parking. Y a-t-il d'autres explications de vote? Non, je vous remercie.

Je mets aux voix cette délibération. Qui vote pour? Je vous en remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Nous passons à la délibération suivante. Mme Rocca, pouvez-vous nous la présenter ?"

- Nombre de votants 28 dont 8 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....28
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-158 AVIS)

- DASCO 20210143 : Convention de partenariat "Accompagnement du projet Oasis" avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement.

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Comme vous le savez, la collectivité transforme les cours d'écoles et de collèges parisiens en cours « oasis », espace rafraîchi, végétalisé, mieux partagé par tous. Dans ce cadre, je l'évoquais dans la communication en introduction de ce conseil, la direction des affaires scolaires de la ville de Paris, la DASCO, souhaite renforcer le partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Paris parce que suite aux retours d'expérience des premières cours « oasis » qui ont été réalisées, la ville de Paris souhaite trouver, et nous avec, des solutions toujours plus conformes aux ambitions environnementales, mais aussi pédagogiques pour ces cours sur les temps scolaires et périscolaires. Le travail déjà effectué par le CAUE depuis le lancement du projet est tellement utile comme expertise complémentaire à celle que fait déjà la ville que nous souhaitons le rendre systématique. L'objectif de cette délibération est une convention et une subvention pour permettre la montée en puissance du nombre de cours « oasis » qui soient réalisées annuellement. Il s'agit d'un budget de 150 000 euros. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Mme Atlan-Tapiero."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Que dire de cette délibération relative aux îlots de fraîcheur ? Nous nous en doutions, pourtant, lorsque vous avez présenté ces cours « oasis », c'était un point fort et vous aviez même à l'époque mis le doigt sur la nécessité de supprimer le football dans les cours de récréation. Pour nous, il s'agit d'un shift entre la perception de l'égalité homme-femme et sa mise en œuvre. Ces cours « oasis » devaient selon vous apaiser les cours d'école en supprimant l'espace réservé au foot. Or, le foot n'est plus un sport exclusivement masculin, tout comme le rugby ou tout autre sport. Regardez donc les performances de la Fédération française de foot féminin. Je trouve que ce choix relève d'un sexisme intolérable. D'ailleurs, les petits garçons aiment beaucoup jouer à la marelle.

Si l'on en juge par ailleurs par les images publiées par les uns et les autres, et plus particulièrement celles visibles sur le compte Twitter d'Emmanuel Grégoire, je suis désolée de le citer quand il n'est pas là, mais il n'y est pour rien, on se rend compte que vous avez multiplié les obstacles dans ces cours, réduisant l'espace dévolu aux jeux d'enfants pour lesquels la récréation est une fenêtre de décompression dans la journée scolaire et le moment de se dépenser. Selon nous, vous allez à l'encontre des besoins des enfants, peut-être même de leurs désirs, quoi que vous puissiez nous en dire. Enfin, à chaque fois que je lis de tels projets, je me dis que, certes, ils sont estampillés écolos, mais je voudrais vous appeler à plus de sobriété dans vos orientations en vous rappelant les quelques chiffres issus des élections, notamment du premier tour : 42,3 % de participation, 10,79 % des voix pour Europe Écologie Les Verts ; 36,7 % de participation au deuxième tour. Alors non, les parisiens ne vous ont pas donné un blanc-seing.

Et nous voterons contre cette délibération."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Se faire traiter de sexiste, c'est illégitime et quand même assez fort dans un conseil d'arrondissement. Les rumeurs, c'est gentil, mais vous savez, je reste sur les études d'un point de vue scientifique. Les études montrent que si on laisse les cours ainsi, elles sont souvent occupées par du foot masculin en leur centre. Après, je ne suis pas contre le foot masculin, cela n'a aucun sens de dire cela pour qui me connaît, et certainement pas pour faire des pratiques pour les petits garçons et les petites filles, au contraire. Nous sommes en train de transformer nos cours pour que les choses soient plus mixtes. Mais je vais laisser Mme Rocca vous répondre."

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère d'arrondissement :

"On va partir de faits et on va arrêter avec les « on nous a dit que », « on pense que ». Je vais être très claire. Sur le foot, si nous parlons de la cour d'école de la Brèche-aux-Loups... Que je vous explique, si vous ne le savez pas, et c'est mon rôle, comment cela s'est passé. Il y a eu une concertation de plusieurs mois avec l'équipe pédagogique de la ville et de l'éducation nationale, les parents d'élèves et les enfants. Nous leur avons demandé dans le cadre d'ateliers qui n'ont pas été des ateliers de 10 minutes montre en main, mais des ateliers où on les a fait parler, dessiner, simuler sur site dans la cour, les espaces qu'ils voulaient. Ils voulaient par exemple un espace pour un jeu de billes. Ils voulaient une piste cyclable à double sens. On n'est pas venus leur dire : « Parce que cette majorité municipale souhaite des pistes cyclables, vous, les enfants, vous allez être obligés d'avoir des pistes cyclables dans votre cour. » Non, c'est eux-mêmes qui l'ont demandée. Sur la question du terrain de sport, et nous avons la chance à la Brèche-aux-Loups d'avoir une très grande et très belle cour, nous avons pu la partitionner 50-50, avec une partie 50 % débitumée, végétalisée. Alors oui, peut-être que sur certaines photos que vous avez vues, il n'y a pas encore la végétation, parce qu'on ne plante pas n'importe quand. Donc, cela va arriver. Mais sur l'autre partie, 50 % où il reste du bitume, là, les équipes enseignantes et les enfants nous ont dit : « Nous voulons un terrain de basket. » Donc, nous avons sanctuarisé le terrain de basket. Inutile de vous dire que si, à un moment donné, dans les années qui viennent, le travail de l'équipe pédagogique nous dit qu'il y a un projet autour du football, avec une pratique mixte, vous l'imaginez, à ce moment-là, nous trouverons un moyen d'aménager des cages de foot mobiles dans la cour. Il faut que vous sachiez que, nulle part, on n'interdit une pratique sportive. Nous n'avons pas cette ambition. J'appuie dans le sens de ce que dit Madame la maire. L'objectif de ces cours, ce sont des aménagements pour vivre autrement et mieux dans des périodes de canicule, ces espaces-là. Mais c'est aussi pour inventer une nouvelle pratique. S'il vous plaît, Mme Atlan-Tapiero, arrêtez avec la vision conservatrice des jeux d'enfants dont vous témoignez encore ce soir. Par ailleurs, et je tiens à le préciser ici puisque vous faites mention des scores aux élections municipales, c'est un projet de mandature commun porté par l'ensemble de cette majorité, au premier comme au second tour. Les résultats dans les urnes, au premier comme au second tour, ont appuyé sur ce volet de notre projet de mandature. Dernière chose, car je ne vais pas me priver de vous le rappeler, mais vous devez le savoir, le projet du budget participatif déposé, il y en a un sur les cours « oasis ». Il a été porté par les parents d'élèves. Pensez-vous que les parents, s'ils imaginaient que ces dispositifs des cours « oasis » pouvaient nuire à l'expression, à l'activité ludique de leur enfant, voire à l'égalité entre leurs enfants, filles et garçons, auraient travaillé au dépôt d'un tel projet et voteraient, peut-être massivement, on verra bien le résultat des urnes, pour un tel projet ? Je ne crois pas."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'explication de vote ? M. Rouveau."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Je voulais faire une explication de vote pour le groupe écologiste, car nous avons été attaqués. Je trouve cela incorrect de votre part, Mme Atlan-Tapiero, de mettre en cause notre légitimité autour de cette table et dans ce conseil d'arrondissement. Nous voterons pour ce projet. Au-delà de ces chiffres aux élections et des projets communs que les parisiens et les Parisiennes nous ont élus pour mener, je voulais rappeler les projets au budget participatif. J'étais hier aux côtés des parents d'élèves du 56 rue de Picpus, qui ont déposé ce projet de cours « oasis » au budget participatif. Nous ne les avons pas forcés à déposer ce projet. Il y a une vraie attente des parisiens et des Parisiennes, des parents d'élèves, notamment du 12^{ème} arrondissement, pour ces cours « oasis ». Si vous aviez vu l'engouement pour voter pour ce projet... Donc, on attend les résultats, maintenant, de ce budget participatif. On verra. Mais en tout cas, il y a une vraie attente des parents d'élèves. Si vous faisiez votre travail d'élus d'opposition, vous pourriez être aux côtés de ces parents d'élèves et soutenir ces projets."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. Effectivement, vous pouvez venir avec Mme Rocca et moi-même voir les directrices et directeurs d'école qui sont tout à fait enclins à avoir ce genre de projet. Je vais vous redonner la parole, Mme Atlan-Tapiero, mais j'espère de manière démocratique."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Je suis visiblement une démocrate et je n'ai pas de leçon de démocratie à recevoir de votre part. Vous interprétez tous les propos. Je trouve cela dérangeant. Pour terminer, vous m'attaquez en disant que je vous ai traité d'illégitime. Je n'ai pas parlé d'illégitimité. Je n'ai pas prononcé ce mot. J'ai rappelé les scores et je vous appelais à la sobriété. Je ne vous ai rien dit de plus. Maintenant, je peux comprendre tout à fait que vous n'acceptiez pas. D'un autre côté, quand on nous dit qu'on ne fait pas notre travail d'élus, il faudrait avoir encore matière, mais je vous remercie de cette invitation que nous acceptons bien volontiers, pour une fois qu'il y a un geste, pour que l'on puisse constater, et non pas découvrir par voie de presse ou en séance, les choses qui sont faites. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"J'apprécie le « pour une fois qu'il y a un geste », vu toutes les mains tendues que je vous tends depuis ce début de mandature."

Je vais mettre aux voix la délibération. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui vote contre ? Merci pour nos enfants. Nous passons à la délibération suivante."

- Nombre de votants 28 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....23
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....05
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-159 AVIS)

- DASES 20210108 : Subvention de fonctionnement d'un montant de 433865 euros et d'investissement et de 217124 euros des espaces solidarité insertion dans le cadre du Budget participatif - Conventions.

Mme Pénélope Komitès, adjointe à la maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement, rapporteure :

"Il s'agit d'une subvention de fonctionnement de 433 000 euros et d'investissement de 217 000 euros pour les espaces solidarité et insertion dans le cadre du budget participatif. M. Margain connaît très bien les espaces solidarité et insertion, et les actions que mènent ces derniers puisqu'ils visent à travailler sur la grande exclusion en proposant des modalités d'accueil et d'orientation et d'autres prestations, que ce soient des prestations d'hygiène, sociales ou même des prestations d'accès aux soins ou de direction vers les soins à des publics dans une précarité importante. Pour l'année 2020, c'est plus de 3 250 000 passages qui ont été recensés dans ces structures sur la globalité du territoire parisien. M. Margain, cette délibération concerne des établissements qui existent dans la capitale, et pas uniquement dans le 12^{ème} arrondissement. Dans le 12^{ème} arrondissement, nous n'en avons que quatre : l'ESI Halte Femmes, passage Raguinot, l'ESI La Maison dans la rue, qui est gérée par le CASVP, l'ESI Traversière, gérée par Emmaüs Solidarité, et l'ESI La Maison dans le Jardin, avenue Courteline, gérée par le SAMU social. J'entends bien que nous sommes à nouveau sur une délibération qui porte sur la totalité du territoire parisien et pas uniquement sur le territoire de l'arrondissement."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. M. Margain, la parole est à vous."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Je vous remercie. Je ne ferai pas ma diatribe habituelle, vous la connaissez. Merci, Mme Komitès, d'y être sensible. Il est vrai que ce sont des associations qui sont pour beaucoup nationales. Nous avons un peu moins de mal à nous faire une idée en tant que membres de l'opposition de leur travail. J'avais plutôt une question sur la DASES 147. Est-ce que je peux me permettre d'intervenir ou j'attends?"

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous mettrons les deux au vote, si vous le permettez."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"De toute façon, nous allons voter pour. Merci. Je voulais dire que la qualité des chiffres donnés par les associations est à soulever. On peut aussi soulever les choses qui vont bien. Acceptez qu'on vous critique quand on pense que les choses ne sont pas nécessairement faites comme nous le pensons. Restons dans un débat courtois. J'ai beaucoup apprécié le nombre de passages, de doses, etc. On se rend compte de la volumétrie à laquelle on a affaire et du désarroi qui règne dans cette ville. J'avais une question très particulière qui m'a interpellé sur la subvention que vous accordez pour une étude. C'est 50 000 euros. Cette étude est pour une association contre la faim. Ils font un bon job. Je n'ai pas de problème. Mais des études pour expliquer comment améliorer les circuits courts, je trouve qu'on en a fait beaucoup. Cela veut dire quoi, exactement ? J'ai vraiment besoin d'une explication. Je ne critique pas le travail, mais je n'arrive pas à comprendre pourquoi on a encore besoin d'une étude, car vous avez

beaucoup travaillé sur ces sujets dans la précédente mandature. On va peut-être arrêter de payer des études. C'est une question technique. Je vous remercie."

Mme Pénélope Komitès, adjointe à la maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

"Je vous remercie pour vos propos. Effectivement, la DASES 147 est une délibération que je rapporte au nom de ma collègue Éléonore Slama, qui n'est pas là ce soir puisqu'elle a eu la chance, et on peut la féliciter, d'avoir un petit garçon la semaine dernière. J'entends votre question sur le financement d'études en vue de la lutte contre la précarité alimentaire sur Action contre la faim. Si vous le voulez bien, je me permettrai de vous faire un mail dans les deux jours qui viennent pour vous expliquer à quoi correspond précisément le financement de cette étude pour cette association dans le cadre d'actions sur l'aide alimentaire."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Je veux bien, et merci beaucoup. Autrement, je prendrai cela au conseil de Paris. Je ne vais pas prendre au conseil de Paris quelque chose qui va bien et sur lequel nous n'avons pas trop de soucis. Mais là, on s'est tous étonnés. En plus, nous avons les chiffres de l'association, mais nous n'avons pas le projet. On ne sait pas ce qu'il y a dans l'étude. Peut-être que ce n'était pas lié, qu'il n'y avait pas l'annexe, mais nous n'avons pas de documents nous donnant exactement en quoi consiste l'étude et comment elle sera mesurée pour être de qualité. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. Sous réserve de cette réponse différée, je mets les deux délibérations au vote. Pas d'objection ? Qui vote pour ? Je vous remercie. Elles sont adoptées à l'unanimité."

Nous passons à la délibération suivante. Je remercie M. Paris de nous la présenter en l'absence des deux élus qui auraient dû s'en charger, mais qui sont malheureusement absents."

- Nombre de votants 28 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....28
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-160 AVIS)

- DASES 20210147: Actions d'aide alimentaire d'un montant de 389 984 euros : Six subventions de fonctionnement de 244 142 euros et deux subventions d'investissement de 145 842 euros. Conventions et avenant.

Mme Pénélope Komitès, adjointe à la maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement, rapporteure

- Nombre de votants 28 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....28
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-161 AVIS)

- DDCT 20210050: Délibération-cadre portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne rénovée.

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Je le fais bien volontiers pour mes collègues. Cette délibération présente une nouvelle étape de la démocratie locale à Paris avec la création de trois dispositifs qui sont détaillés dans la délibération. Je vais faire court. D'abord, le dispositif de l'assemblée citoyenne qui aura trois missions principales: assurer la veille citoyenne, c'est-à-dire avoir la possibilité d'échanger directement avec les adjoints à la maire de Paris, avoir la possibilité de poser une question d'actualité par séance aux élus de la ville de Paris. Deuxième mission: comprendre, décrypter et évaluer un projet ou une politique municipale. Troisième mission: proposer et peser sur la décision publique. Je détaillerai en fonction de la nature des interventions sur tel ou tel dispositif par la suite. Je continue de faire court. Deuxième instance de démocratie locale: le conseil parisien des associations, qui est prévu dans la charte d'engagement réciproque votée par le conseil de Paris en 2019. Dans cette charte, il était prévu que les associations puissent former le conseil parisien des associations pour assurer le suivi et l'évaluation de cette charte, et le bon fonctionnement des relations entre les associations et la ville. Enfin, le troisième point porte sur un renforcement du dispositif volontaire de Paris. Ils sont nombreux, on le sait parfois assez peu. Il y a aujourd'hui 30 000 volontaires à Paris. Ce n'est pas très structuré au niveau local. L'idée est de créer ces communautés locales de volontaires qui pourront bénéficier de l'appui au niveau local de la MVAC et des futurs pôles d'animation de la vie locale pour favoriser l'engagement des citoyennes et des citoyens."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Mme Montandon."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Nous sommes souvent favorables à développer la consultation des parisiens sur les projets en cours, vous avez pu le constater sur tous ceux qui ont lieu dans le 12^{ème} arrondissement. Nous nous faisons souvent l'écho des habitants qui sont en quête d'information, d'écoute ou de dialogue. Mais avant de développer de nouveaux dispositifs, nous vous invitons à faire un exercice de rétrospection des outils qui existent déjà, et notamment peut-être faire un état des lieux du fonctionnement des conseils de quartier. D'ailleurs, nous avons déjà émis un vœu en début de mandature pour qu'il y ait un renouvellement des pratiques des conseils de quartier pour améliorer l'attrait et le fonctionnement. Je pense que je ne vous apprend rien si je vous dis aujourd'hui que certains conseillers de quartier sont demandeurs d'une amélioration des échanges avec la mairie du 12^{ème} arrondissement, surtout sur les délais de réponse. Ils souhaitent que leur travail soit mieux valorisé, car souvent, ils ont l'impression que cela reste en interne au conseil de quartier, que leurs différents PV ne sont pas forcément publiés. Certains sont demandeurs d'une publication des PV sur le site de la mairie du 12^{ème}, comme cela pouvait être le cas avant, car leur travail reste un peu comme dans une chambre sourde. Je pense qu'il y a énormément de choses à améliorer au niveau des conseils de quartier. Parfois, on a un peu l'impression que, sous cette mandature, les conseils de quartier font entendre leur voix, qu'ils ne vont pas forcément dans le sens de la majorité et que ce n'est pas forcément un outil sur lequel vous pouvez vous appuyer donc vous essayez d'en trouver un autre. Et l'autre est dans cette délibération."

Je ne voudrais pas rouvrir le long débat sur la démocratie participative et la démocratie citoyenne, car ce serait trop long dans cette instance, mais je m'interroge sur le rôle des élus d'opposition et la marginalisation qui pourrait être faite au profit de structures intermédiaires qui seraient dotées d'un budget, qui auraient un accès direct à l'exécutif et à ses cabinets, alors que certains élus peuvent parfois rencontrer de sérieuses difficultés pour pouvoir le faire. J'ai presque envie de vous dire : quand on sait le travail que fait le bénévolat des conseillers d'arrondissement de l'opposition, à voir votre délibération, ne vaut-il pas mieux être un citoyen tiré au sort dans ces nouvelles instances qu'un élu conseiller d'arrondissement d'opposition ? Par exemple, ils auraient accès à la production de délibérations. On sait très bien qu'au conseil de Paris, nous avons le droit à une ligne pour présenter une délibération par an. Là, il y aurait plus de possibilités. Dans cette instance, nous avons proposé lors de la révision du règlement intérieur qu'il y ait au moins une MIE, mission d'information et d'évaluation, proposée par les différents groupes politiques. Cela nous avait été refusé. J'attire votre attention. On a du recul sur la consultation citoyenne du PLU. On est assez vigilants. On avait remarqué une certaine opacité sur le panel de tirage pour cette conférence citoyenne du PLU, une opacité puisque certains tirages au sort avaient lieu dans ceux qui avaient souscrit à la carte citoyenne de la ville.

J'attire aussi votre attention sur la formation dispensée. Une formation, oui, mais par qui et comment ? Quand on fait des marches exploratoires sur un certain endroit, quand on pose des questions d'une certaine façon... J'avais été marquée par une question qui nous concerne tous dans le 12^{ème} arrondissement. On avait posé la question orientée sur les tours aux différentes personnes de cette consultation citoyenne : « Pensez-vous qu'il vaut mieux avoir des tours dans le centre de Paris ou dans les arrondissements périphériques ? » Forcément, la réponse a été « plus dans les arrondissements périphériques que dans le centre ». Cela faisait une question qui disait que, grosso modo, la consultation citoyenne était favorable aux tours. Si vous la posez comme cela, forcément... Si on avait simplement demandé aux personnes si elles étaient favorables aux tours, je pense qu'une grande majorité aurait dit non. Donc, j'attire votre attention sur le fait que cela manque de transparence et qu'il ne faut pas que la formation ou la façon dont sont posées les questions biaisent ces conférences. Enfin, entre démocratie participative et démocratie citoyenne, il existe aussi la démocratie directe, c'est-à-dire le référendum. C'est dommage que la ville de Paris ne s'en saisisse jamais."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. Quelqu'un qui est favorable aux tours, c'est votre collègue LR le maire de Charenton. Nous avons un petit différend, parce que pour ma part, ce n'est pas le cas. Je donne la parole à M. Seingier."

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Merci. Dans notre parti, il y a aussi de la démocratie et nous ne sommes pas favorables aux tours à Bercy-Charenton. Ce n'est pas parce qu'on est liés par un parti qu'on est d'accord. J'insiste. Pour nous, la démocratie directe, c'est la vraie démocratie. À chaque fois, on nous explique... M. Paris vient de parler d'une nouvelle étape dans la démocratie. À chaque fois, on nous parle de démocratie renouvelée. Mais plus on avance dans votre démocratie renouvelée, plus on est dans le tirage au sort et plus on remet les choix au hasard. Ensuite, les gens tirés au sort se retrouvent cornaqués par d'autres associations qui ne sont pas indépendantes, sous couvert de formation, nous craignons que ce ne soit pas une vraie démocratie, mais plutôt des citoyens sous influence. L'exemple de Mme Montandon est particulièrement parlant sur ce qu'il s'est passé à Bercy dans cette

convention citoyenne, puisque clairement, les questions étaient orientées. Je n'en dis pas plus sur l'assemblée citoyenne.

Je vais avoir deux mots sur les deux autres instances. Un mot sur l'instauration du conseil parisien des associations. Là aussi, nous sommes étonnés puisqu'il existe déjà des instances et des équipements pour les associations. Nous avons la maison des associations qui fonctionne très bien et qui est un lieu d'échanges entre les associations. Nous craignons que cette instance vienne accentuer l'effet millefeuille qui caractérise l'administration parisienne. Là encore, la seule légitimité que vous rappelez régulièrement dans le document que vous avez soumis, c'est que les associations vont pouvoir être formées. On a l'impression que la formation est une énorme carence pour les associations. Déjà, sur quoi se base-t-on pour dire cela? Toujours est-il que le seul interlocuteur que vous mettez en face pour former, c'est la DDCT, donc une administration parisienne. Il y a clairement une volonté d'unifier. Il y a un esprit jacobin qui parcourt toutes ces réformes, et c'est ce qui me gêne. On s'éloigne beaucoup de l'esprit de la loi de 1901 sur la liberté d'association. Enfin, sur les volontaires de Paris, là encore, je trouve cela dommage, parce que le but intrinsèque des personnes qui s'étaient engagées, c'était l'intérêt général. Aujourd'hui, vous les ralliez au concept de la « ville du quart d'heure » qui est un axe de campagne d'Anne Hidalgo. Là encore, on a l'impression que vous allez cornaquer ces volontaires de Paris alors que, certes, il y avait peut-être une certaine liberté dans leur action, mais c'est cela aussi qui fait le dynamisme de ces engagements personnels. Donc, nous allons voter contre cette délibération."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. Je suis saisie de deux explications de vote, Mme Charnoz pour le groupe Génération.s et M. Rouveau pour le groupe écologiste."

Mme Sandrine Charnoz, adjointe à la maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

"Merci. Les élus Génération.s vont s'abstenir sur cette délibération, mais voyez-y une abstention constructive pour aller plus loin et lever tous les voiles et tous les questionnements que nous souhaitons poser autour de cette délibération. Nous sommes bien loin des critiques de l'opposition, car nous pensons que donner plus de place aux citoyens, cela ne nous enlève rien à nous, les élus. Je suis persuadée que cela n'enlève rien non plus à l'opposition. Néanmoins, plusieurs sujets. On nous parle d'une assemblée citoyenne à laquelle nous sommes favorables, mais nous souhaitons un échange sur la durée du mandat. Un an nous semble un peu court pour permettre aux citoyens de s'approprier la complexité de notre fonctionnement et ainsi nous saisir, nous questionner sur nos délibérations. Sur le conseil des associations, nous souhaiterions avoir une clarification sur son interaction, son positionnement par rapport aux CICA, les comités d'initiative et de consultation d'arrondissement, et voir comment cela s'enclenche. Sur les volontaires, cela mérite vraiment que l'on étudie comment cet engagement est construit et suivi. Au-delà de notre soutien au dispositif, vous comprendrez qu'il manque une étape de dialogue, une étape qui peut avoir lieu d'ici le prochain conseil de Paris, voire le suivant s'il nous faut plus de temps. Mais nous saluons cette délibération qui va dans le bon sens. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. M. Rouveau."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"De la même manière que les élus Génération.s, les élus écologistes s'abstiendront sur cette délibération. Nous saluons la création de nouveaux dispositifs pour développer la démocratie participative à Paris, mais nous pensons que la délibération telle qu'écrite aujourd'hui peut être améliorée d'ici le prochain conseil de Paris, comme l'a dit Mme Charnoz, notamment sur la durée des mandats des personnes de l'assemblée citoyenne, le nombre de vœux au conseil de Paris que cette assemblée pourrait déposer tous les ans. Donc, des petits ajustements à faire et nous pensons qu'il est tout à fait faisable de le faire d'ici le prochain conseil de Paris, donc nous nous abstiendrons. Pour être clair sur ce qu'ont dit les élus d'opposition, Mme Montandon parlait de la conférence citoyenne sur le PLU. M. Seingier, vous parliez de la conférence citoyenne sur Bercy-Charenton. Sur Bercy-Charenton, il n'y a pas de questions qui ont été posées aux personnes. Elles se sont mises d'accord au consensus sur un texte qu'elles nous ont remis au mois de juillet. Donc, ce n'était pas pareil. Merci de ne pas créer la confusion dans l'esprit des gens sur ces belles initiatives de participation citoyenne."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. M. Paris."

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Les formes d'engagement des uns et des autres, des Parisiennes et des parisiens, sont extrêmement diverses, comme chacun le sait. Il faut pouvoir y répondre. Je ne comprends pas, Mme Montandon, quel ait besoin nécessairement de monter ou d'opposer une structure contre une autre, une initiative contre une autre, une instance de délibération démocratique contre une autre. Le conseil de quartier, ce n'est pas contradictoire avec l'assemblée citoyenne. C'est vraiment une différence de conception entre nous. Nous assumons volontiers, vous trouvez peut-être qu'il y en a trop, d'avoir une diversité des dispositifs de participation. C'est en créant ces opportunités d'engagement, ces modalités d'actions différentes que nous toucherons le maximum de parisiens et que nous permettrons à ceux qui souhaitent s'engager de pouvoir le faire, notamment sur les conseils de quartier. Vous avez lié conseil de quartier et PLU. Vous regrettez le manque de dynamisme de certains conseils de quartier. Vous auriez dû faire avec eux les marches exploratoires sur le diagnostic PLU, qui va durer trois ans. Donc, ils auront l'occasion de poursuivre leurs travaux. Cela a été un apport très utile dans la phase d'élaboration du diagnostic, comme cela l'avait été il y a une vingtaine d'années lors de l'élaboration du premier PLU."

M. Seingier, le conseil parisien des associations, ce n'est pas un nouvel équipement. C'est une instance de suivi et d'évaluation qui ne sera pas à demeure installée dans un équipement. C'est simplement permettre aux associations d'évaluer, de suivre la mise en œuvre de la charte et d'être un interlocuteur, au nom des associations qui se sont engagées à signer cette charte, de la ville de Paris. Je ne vois vraiment pas où est le problème. Quant à l'assemblée citoyenne, sur la question de la durée du mandat, qui est la question qui pose le principal problème au groupe Génération.s et écologiste, il se trouve que cette assemblée citoyenne a été créée en faisant appel à la contribution de la fondation pour l'innovation démocratique en Europe, qui rassemble des chercheurs et des experts français et internationaux sur ce genre de questions. Ce n'est ni l'adjointe à la maire de Paris ni la DDCT qui a pris seule dans son coin la décision de faire cette durée d'un an. C'est simplement que ces chercheurs considèrent que, pour des

questions de représentativité, une durée plus longue pourrait faire davantage obstacle à la participation des citoyens. On souhaitait remettre cela au débat et il y a jusqu'au conseil de Paris pour en débattre. Je prends acte de votre abstention, qui n'est pas nécessairement justifiée parce que cette recommandation s'appuie sur quelques études scientifiques."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"D'autres prises de parole? Je mets donc cette délibération aux voix. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Qui est contre? La délibération est donc adoptée."

- Nombre de votants 28 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....15
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....05
- Nombre d'abstentions :.....08

(DELIB 12-2021-162 AVIS)

- DDCT 20210058 : États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2022.

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous retrouvons deux délibérations traditionnelles de ce mois de septembre portant sur les budgets de nos arrondissements. M. Seingier a indiqué vouloir prendre brièvement la parole à leur sujet de manière groupée. M. Tabacchi, souhaitez-vous les présenter conjointement?"

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Cette fois-ci, je vais laisser parler M. Seingier pour couper la poire en deux sur la séance."

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Merci. Nous sommes dans une délibération technique qui reproduit la clé de répartition de 2020 et de 2019, et notre position n'a pas évolué, car elle se fonde sur un principe d'égalité. Je vous renvoie à la longue explication que j'avais formulée lors du conseil du 16 septembre 2019 pour justifier que nous sommes contre cette clé de répartition. Par ailleurs, cette délibération ne comporte pas l'enveloppe globale à répartir. Pour ces deux raisons, nous allons voter contre."

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Je pense que vous vous doutez que je ne suis pas de l'avis de M. Seingier. Je pense que les modes de répartition et de détermination des dotations ont fait preuve de leur justesse et de leur respect du principe d'égalité sur tout le territoire parisien."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. Je mets ces délibérations aux voix. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Qui est contre? Ces délibérations sont donc adoptées. Je vous en remercie.

Nous passons à la délibération suivante."

- Nombre de votants 28 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....23
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....05
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-163 AVIS)

- DDCT 20210059: États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2022.

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

- Nombre de votants 28 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....23
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....05
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-164 AVIS)

- DDCT 20210077 : Subventions d'un montant de 100 000 euros à cinq associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2021 du Budget participatif.

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Je vais aller très vite dans la présentation. Je pense que c'est plutôt dans l'échange avec M. Seingier que l'on aura intérêt à se positionner. C'est donc une subvention à cinq associations qui vise à favoriser la participation des habitants, notamment dans les quartiers populaires de l'arrondissement, dans le cadre du budget participatif. C'est une délibération qui repasse régulièrement au sein de notre conseil d'arrondissement. Nous avons déjà eu une précédente fois, lors de cette mandature, un débat dans cette salle au cours duquel nous avons pu échanger nos arguments les uns les autres. On revient avec une autre structure puisque vous savez qu'il avait été prévu qu'on ne conventionne pas la même structure à chaque fois pour permettre de diversifier les modes d'interpellation et de travail avec les habitants, d'où le fait qu'aujourd'hui, une nouvelle association ait été choisie pour pouvoir travailler dans les quartiers populaires de l'arrondissement."

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Vous connaissez notre position. Je trouve toujours sidérant qu'avec les moyens considérables que vous mettez pour communiquer sur les budgets participatifs, il faille encore financer des professionnels de l'accompagnement pour « accompagner l'émergence de projets et favoriser le vote au budget participatif dans les quartiers populaires ». Je sais ce que vous m'aviez répondu, que c'était pour cibler les personnes des quartiers eux-mêmes qui ne savent pas monter un projet, le débattre, l'argumenter et le présenter. Selon quels critères choisissez-vous les quartiers? Je maintiens que je trouve cette vision paternaliste et cela ne me surprend pas que l'association choisie pour le 12^{ème} s'appelle Parques. Ensuite, votre choix amène une réflexion sur le libre choix des budgets participatifs parce que je crains là encore que ces associations guident le montage des projets et ensuite les votes sur ces projets. Là encore, nous sommes contre l'esprit des budgets participatifs. Enfin, nous allons être dans notre position classique. Il n'y a aucune fiche de présentation concernant l'association Parques récipiendaire. Cette seule raison justifie que nous votions contre cette subvention."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Je vous remercie. M. Bouigue pour vous répondre."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Je suis étonné par votre dernière intervention. Vous êtes sûr qu'il n'y a pas une convention annuelle d'objectifs?"

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Il y a la convention, mais il n'y a pas la fiche avec les détails."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Vous avez quand même des éléments sur cette présentation, qui ne sont peut-être pas suffisants, mais quand vous allez au bout, vous avez une annexe 1 avec le projet. Ensuite, vous avez une fiche de présentation de l'association qui apporte une présentation générale avec les objectifs du projet, une présentation juridique du partenaire, la présentation financière du partenaire avec le rappel des charges et des produits des années précédentes, notamment des années 2018 et 2019. Vous avez un budget prévisionnel qui rappelle le budget réalisé et prévisionnel 2020 et le prévisionnel 2021. Vous avez ensuite l'ensemble des subventions qui ont été accordées à cette association par la ville de Paris, notamment en 2019, 2020 et 2021. Bref, pour le coup, je pense que vous n'avez peut-être pas pu aller jusqu'au bout, pour des raisons techniques, de la présentation de cette délibération. Est-ce que je me trompe ?"

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Je suis en train de vérifier. J'ai un problème technique."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Je vous laisse peut-être en prendre connaissance pour le prochain conseil. Mais pour le coup, je trouve que la présentation est assez détaillée, qu'il y a pas mal de choses concernant l'association, ses budgets, les moyens qui vont être mis en œuvre. Bref, je trouve qu'il y a pas mal d'éléments. Mais encore une fois, nous pourrions en discuter. Si vous le permettez, je vais revenir sur le fond, car c'est aussi ce qui vous a motivé dans votre prise de parole. Vous parlez de communiquer. Moi, je vous parle d'accompagner les projets, pas de communiquer. Il s'agit de mettre à disposition des personnes qui sont des professionnels ou des personnes qui connaissent la manière de travailler sur ce type de projet avec les publics qui sont dans les quartiers populaires. Qu'est-ce que cela veut dire ? D'abord, c'est informer sur ce dispositif, sur la manière dont on peut s'engager dans ce dispositif, s'en saisir. Aucun des projets qui ont été élaborés dans le cadre du budget participatif ne sont des budgets et des projets téléguidés par la mairie. Nous en aurons la volonté, les habitants ne sont pas si naïfs et si crédules et ne l'accepteraient pas. Ce n'est pas le but de la manœuvre et ce n'est pas comme cela que c'est utilisé."

Vous avez dit que vous étiez contre le budget participatif. Je crois que cela résume votre propos. À ce titre-là, tout ce que l'on peut faire pour faire émerger du budget participatif, le développer, le faire approprier par un maximum d'habitants, sera bien évidemment contre votre propre volonté, car, vous l'affirmez, vous êtes contre le budget participatif. Donc, les propositions qui visent à le développer, vous ne pouvez pas les voter ni les soutenir, je l'entends très bien. C'est votre décision, mais nous ne sommes pas contre le budget participatif. Nous sommes plutôt pour le fait que des habitants puissent s'en saisir. Et beaucoup des projets réalisés dans cet arrondissement le sont aussi sur ce principe. Il y en a dans les écoles, les résidences sociales, l'espace public, avec des associations de commerçants, avec des associations, etc. Bref, ce dispositif est intéressant. Vous êtes contre, je le regrette. Mais peut-être que d'ici la fin du mandat, nous réussirons à vous convaincre que ce dispositif ne vaut pas d'être voué aux gémonies, comme vous le prétendez."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. Voulez-vous intervenir ?"

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Je maintiens qu'il y a bien des annexes sur le projet, mais pas sur l'association. C'est totalement différent."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Que vous faudrait-il de plus pour que l'on complète les dossiers à l'avenir?"

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Comme d'habitude, la fiche qui résume les comptes de l'association, son budget et sa part de financement public et d'autofinancement."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Vous avez le budget prévisionnel de l'association pour 2020 et 2021."

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Du projet, pas de l'association."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Elle travaille principalement là-dessus, cette structure."

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"On ne la connaît pas."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Regardez l'ensemble des éléments du dossier, qui sont conséquents pour une association qui va dans divers arrondissements – pas que dans le 12^{ème} – solliciter une subvention de 41 000 euros. Il y a pas mal de renseignements."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Je mets cette délibération aux voix. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui vote contre ? Merci. La délibération est adoptée."

Nous en arrivons aux délibérations portant plus spécifiquement de diverses manières sur des questions environnementales. Je me réjouis de voir qu'elles suscitent, au vu du nombre d'inscriptions, de fortes attentes."

- Nombre de votants 26 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....18
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....05
- Nombre d'abstentions :.....03

(DELIB 12-2021-165 AVIS)

- DEVE 20210062: Plan de sortie des plastiques subventions d'un montant de 378 638 euros aux gestionnaires de la restauration collective et convention avec le centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP).

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"C'est une délibération sur un sujet assez important. Devant la nocivité prouvée des matières plastiques, l'impact nocif sur l'environnement et la santé des terriens et des terriennes, je suis assez content d'appartenir à la collectivité qui s'attaque à l'échelle de la capitale de la France à la réduction de la consommation de ces matières plastiques. La ville de Paris s'y engage en actionnant ses leviers qu'elle détient et c'est ici le cas de la restauration collective. Il faut saluer cette démarche pragmatique et volontaire, l'accompagner, l'amplifier. Elle est symbolisée par les 22 actions concrètes et détaillées dans le plan annexé à cette délibération. Il s'agit d'actions très concrètes et faisant appel au sens de la responsabilité collective apportées par la ville de Paris. L'ensemble de la chaîne est concerné, de l'acte d'achat des fournitures jusqu'à l'acte de consommation. Ceci a un coût pour la collectivité estimé à 4,5 millions d'euros sur l'ensemble. Dès 2021, après examen des priorités soumises par les gestionnaires, le remplacement des produits plastiques par des alternatives durables concerne les bacs en inox et les éléments de vaisselle au contact des aliments, soit une subvention de 378 638 euros, dont 18155 euros, pour la caisse des écoles du 12^{ème} arrondissement. Je vous propose de voter cette délibération avec enthousiasme."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Nous allons voter cette délibération. Qui est pour? L'enthousiasme est traduit. Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous passons à la délibération suivante."

- Nombre de votants 24 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-166 AVIS)

- DEVE 20210076 : Approbation du Plan d'amélioration de l'environnement sonore.

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"La ville de Paris a été pionnière sur ces sujets, puisque cela a été la première à adopter un plan Bruit dès 2004. Aujourd'hui, la ville de Paris élabore son nouveau plan Bruit et lance une grande consultation sur idee.paris.fr et des réunions publiques vont avoir lieu en arrondissements pour une adoption en 2022. L'amélioration de l'environnement sonore de Paris, sur laquelle l'équipe municipale est particulièrement investie, est un enjeu de santé publique et de qualité de vie. Les actions de ce plan concourront ainsi à offrir aux Parisiennes et aux parisiens un cadre de vie plus apaisé et plus favorable à leur santé. En effet, le bruit, on l'oublie, mais c'est une question majeure de santé publique. Les études réalisées par Bruitparif démontrent que le seul bruit lié aux transports engendre une perte de huit mois d'espérance de vie en bonne santé. De nombreuses publications ont établi un lien entre l'exposition au bruit dans l'environnement et les problèmes de santé : des effets sur le sommeil, le système cardiovasculaire ainsi que des troubles dans les apprentissages. En 2016, une enquête sur la qualité de vie et la perception des nuisances sonores pour Bruitparif a indiqué que de nombreux parisiens et Parisiennes se disent gênés par le bruit et qu'au domicile, 31 % des personnes citent la circulation routière comme première source de bruit, avec par ordre d'importance la gêne occasionnée par les deux-roues motorisés, la circulation des autres véhicules, puis par les klaxons. S'ajoutent à ces bruits de circulation les bruits engendrés par les voisins.

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement 2015-2020 avait permis de nombreuses avancées, parmi lesquelles la pose de revêtements phoniques sur les secteurs du boulevard périphérique impactant des zones de logement. Pour la modélisation sensible du paysage sonore pour l'aménagement de la place de la Nation, les conséquences en termes de bruit avaient été étudiées. Un Conseil de la nuit, pour mettre en lien les acteurs pour réduire les nuisances sonores, avait été créé en 2014. C'est un lieu de concertation et de structuration de l'ensemble des acteurs de la vie nocturne qui se réunissent environ deux fois par an. La mise en œuvre de ce plan 2015-2020 a permis de réduire de 2 décibels le bruit dans l'environnement. Les progrès obtenus doivent se poursuivre pour que les Parisiennes et les Pparisiens encore exposés à un environnement sonore dégradé par le bruit des transports notamment puissent ressentir une véritable amélioration. Le plan proposé pour cette mandature est un plan à 360 degrés qui s'attaque à la pollution sonore dans toutes ses dimensions. Le problème premier, c'est le bruit routier. L'objectif d'ici 2025 est de réduire encore de 2 décibels, ce qui correspond à une baisse acoustique de 37 %. Différentes mesures sont prévues : agir sur la vitesse notamment que la généralisation des zones 30, sur la qualité des infrastructures avec les enrobés phoniques du périphérique qui ont fait leurs preuves, favoriser les déplacements plus silencieux. Il va y avoir également la zone à faible émission et des mesures spécifiques pour lutter contre les bruits émergents, ceux des klaxons notamment. Le plan affirme également des objectifs de bonne prise en compte du paysage sonore dans le cadre des opérations de construction et d'aménagement, ce qui est capital.

Dans le domaine des bruits de voisinage, le plan d'amélioration de l'environnement sonore comporte une série d'actions, de médiation et de régulation des comportements et des activités sur l'espace public, et notamment la nuit, avec un contrôle des terrasses estivales, du tapage nocturne et de la médiation avec des professionnels pour les bars, les restaurants et les établissements de nuit. La ville s'engage également, et nous sommes particulièrement investis là-dessus, à agir sur le

bruit des chantiers avec une charte des chantiers écologiques à faible nuisance, qui a vocation à être partagée avec de nombreux maîtres d'ouvrage. Le développement du concept de livraison silencieuse est à l'honneur et nous avons à cœur d'apporter une meilleure réponse aux plaintes pour nuisances sonores. Le conseil de la nuit avait chargé Bruitparif de déployer et de gérer des capteurs de type « méduse » sur huit quartiers festifs de la capitale. Dans le 12^{ème}, c'est le quai de la Rapée qui a été équipé, ce qui a permis d'appuyer la médiation avec des données objectives de mesure et de mettre des dispositifs d'alerte en place pour les exploitants. Ces dispositifs permettent de détecter la provenance du bruit, de relever le niveau sonore correspondant et de prendre des images anonymisées pour aider à l'identification de la source sonore et mieux objectiver ce phénomène. Le plan propose le doublement de ces capteurs « méduse » pour mieux objectiver le bruit et, en menant à bien ces actions, la ville de Paris se fixe pour objectif de manière générale de parvenir à améliorer l'ambiance sonore. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Pour expliquer le bruit du moment et rassurer Mme Atlan-Tapiero, le PSG vient de mettre son premier but. Je passe la parole à M. Seingier."

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Tout d'abord, nous sommes favorables au principe de ce plan. Je ne vais pas le dire trop fort, mais il y a aussi du positif sur le plan. D'ailleurs, je note que vous avez rappelé à plusieurs moments que la vie humaine engendre des bruits et qu'il faut sans cesse les concilier et concilier les conséquences auditives des activités de l'homme et la santé publique. J'ai été surpris d'une certaine disproportion entre les bruits dits routiers, qui concernent 14 actions sur 30, et les autres sources de nuisances. Je vais commencer par les autres, et notamment celles qui à mon sens font l'objet de plus de plaintes et de procédures, ce sont les bruits de voisinage. J'ai noté que vous proposiez une série d'actions de médiation et de régulation. J'ai quelques petites questions. Quels sont les moyens mis à disposition pour le service qui va traiter ces régulations, notamment en agents déployés sur le terrain ? Est-ce qu'il y aura des agents spécifiques ou des agents qui ont déjà d'autres missions ? J'anticipe peut-être la réponse. Quelle est la place de la future police municipale dans ces actions de médiation et de régulation ? Quel est le calendrier de mise en place de ce dispositif ?

S'agissant de la question des chantiers, ou même des groupes électrogènes, il existe maintenant des structures mobiles gonflables qui permettent d'entourer temporairement des sites générateurs de bruit et qui ont le mérite d'être moins contraignantes que restreindre ces chantiers. Je n'ai pas l'impression que ces nouveaux dispositifs soient évoqués dans le plan. Est-ce que vous envisagez peut-être d'aider des entreprises à acquérir ce genre de dispositif ? C'est très simple. Cela permet de créer des protections phoniques et limiter les bruits. Sur les chantiers, au-delà des plans d'action, on compte près de 7000 chantiers à Paris, selon le site dédié de la ville de Paris. Je me demande si, pour lutter contre le bruit, il ne faudrait pas que la ville améliore la coordination et la programmation de ces chantiers, comme cela avait été promis fin 2019, ce qui ne semble toujours pas être mis en place. Certes, la pandémie a ralenti l'activité globale des chantiers, mais la pandémie ne doit pas servir d'excuse pour remettre à plus tard ce plan. Comment prétendre lutter contre un problème de bruit quand on est soi-même la cause ces chantiers trop nombreux à Paris ? Je peux prendre par exemple le cas des coronapistes. Ces aménagements étaient présentés comme temporaires et ils sont toujours en place. La mairie de Paris avait annoncé qu'ils seraient

pérennisés avec des chantiers qui s'étaleront sur deux ans à partir de juillet 2020. Cela va nécessairement entraîner encore plus de chantiers.

Cela me permet d'aborder la question des bruits liés aux transports. En premier lieu, je suis très surpris de ne pas voir le mot « train » dans ce rapport. Il y était la fois dernière. Il y a quelques années des capteurs ont été installés pour objectiver le bruit. Les capteurs ont été installés rue Coriolis pour une étude à long terme et nous n'avons jamais eu de résultat sur les conséquences du bruit des trains pour les habitants de cette zone de notre quartier. Sur les bruits routiers, je suis toujours surpris de lire tant de lignes sur la qualité des infrastructures alors que le vrai problème du bruit est aussi le mauvais état flagrant de la voirie parisienne. Les nids-de-poule se multiplient et l'espace public est abandonné à un certain chaos par endroits. Les travaux incessants et l'abandon de la voirie représentent un véritable danger pour l'utilisateur de l'espace public parisien. La mairie de Paris en est responsable, notamment en renonçant à entretenir convenablement la voirie parisienne comme le montre la chute de 14 % des dépenses de travaux et d'entretien de la voirie au budget 2021. Ce mauvais état entraîne forcément des perturbations pour les usagers qu'ils soient à pied, à vélo, à deux-roues, et donc de la pollution sonore. Ensuite, nous ne sommes pas dupes. Vous tentez de légitimer scientifiquement votre choix de limiter la vitesse à 30 km/h alors que les démarrages aux feux rouges ou le bruit des embouteillages permanents resteront les mêmes que l'on roule à 30, 50 ou à 70 sur le périphérique. Je n'ai pas envie de revenir sur le sujet des 30 km/h sur tout le territoire de la ville, car vous connaissez la position du groupe Changer Paris, mais cela ne règle pas le sujet du bruit des moteurs proprement dit. Enfin, pour réduire le bruit des moteurs, la transition vers des véhicules électriques ou hydrogènes est évoquée dans le rapport, mais pas assez. Cela doit être mis en avant. L'utilisation propre, électrique, hybride ou hydrogène, apparaît exclue des mesures d'urbanisme techniques mises en œuvre par l'exécutif. À la lutte contre la pollution automobile entreprise jusqu'alors semble succéder une lutte pure et simple contre l'automobile en ville, qu'elle soit propre ou non. C'est ce qu'on ressent à la lecture de ce rapport et nous ne comprenons pas cette position. En conclusion, ce plan comporte des avancées, mais aussi des limites incompréhensibles qui pourraient être amendées en conseil de Paris. Sous réserve des quelques questions que je vous ai posées, j'annonce que nous nous abstiendrons et que le groupe proposera des amendements au conseil de Paris. Je vous remercie d'avoir été tolérants sur le temps."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Vous l'avez noté, c'est gentil. Mme Havet pour vous répondre."

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"À propos des moyens, effectivement, la police municipale aura un rôle accru pour veiller au respect de ce plan. Par exemple, pour le contrôle des terrasses, de l'avertissement au retrait éventuel de l'autorisation jusqu'à la verbalisation, la police municipale aura tout son rôle à jouer. En ce qui concerne les terrasses et les bars, nous souhaitons trouver un équilibre avec une ville que l'on veut vivante. C'est pourquoi le dispositif des terrasses éphémères a redonné le goût de la convivialité et permet les rencontres, alors que de nombreux Parisiennes et parisiens ont des logements exigus. Nous le défendons pleinement, mais nous veillons également à la tranquillité des riverains et nous sommes mobilisés pour trouver le bon équilibre. En cela, la police municipale aura tout son rôle. En ce qui concerne le calendrier de mise en place du dispositif, ce plan qui est proposé va faire l'objet d'une concertation pendant quelques

mois sur le site idee.paris.fr, où les consultations pourront être recueillies, et également par arrondissement. Les consultations vont être organisées, puis ce projet, après avoir été mis à disposition du public pendant deux mois comme le prévoit le code de l'environnement, sera consultable en ligne sur le site paris.fr et sur un ou plusieurs lieux physiques. Ensuite, un nouveau vote aura lieu début 2022 avant la mise en place."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. Je vais donc mettre cette délibération aux voix. Qui est pour? Qui s'abstient? Le vote est donc adopté. Je vous en remercie.

Nous passons à la délibération suivante."

- Nombre de votants 26 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :21
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstentions :05

(DELIB 12-2021-167 AVIS)

- DEVE 20210090: Subventions à six associations de protection des chats libres dans le cadre de l'appel à projets "Animaux en ville", pour un montant de 15 000 euros.

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Cet appel à projets « Animaux en ville 2021 » s'est adressé à ces associations qui œuvrent pour la protection des chats libres sur le territoire parisien. Je souhaiterais saluer les actions accomplies par l'association des chats libres du bois de Vincennes, qui est composée d'une équipe de bénévoles très investis et qui remplit avec brio la mission qu'elle s'est fixée d'améliorer les conditions de vie des chats libres dans le bois et de limiter leur propagation. Depuis sa création, elle ne fonctionnait que grâce aux dons et à la débrouillardise de ses bénévoles. Elle reçoit aujourd'hui une subvention de 2 500 euros grâce à cet appel à projets, qui va consister en un appui pour le nourrissage, l'identification, la stérilisation et les soins vétérinaires qu'elle apporte aux chats du bois. C'est une petite association qui commence à être bien reconnue. L'association travaille par ailleurs avec nos équipes et nos services dans le bois en très bonne intelligence et coordination. Récemment, l'association a pu intervenir pour récupérer deux portées que les forestiers avaient repérées et elle a pu les faire stériliser, identifier, vacciner, tester et adopter. Par ailleurs, les discussions se poursuivent avec la préfecture dans l'optique de réorganiser la prise en charge des chats errants en tentant de renégocier un cadre général de prise en charge à travers un conventionnement que l'on voudrait avec une association pérenne pour mettre en place un système d'accompagnement global et pluriannuel. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. Mme Atlan-Tapiero, vous avez demandé la parole."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Merci. Non pas que je sois contre les chats à titre personnel ou tout autre animal, non pas que je conteste l'engagement des uns et des autres, même si on peut considérer que c'est un segment très court de la vie associative, mais on note que les citoyens sont quand même peu familiers du comportement des animaux en liberté et ils ont une certaine réticence à la prolifération de ces chats dits en liberté. Défendre les chats en liberté dans le bois, je trouve cela un peu curieux. Les chats sont réputés être des animaux opportunistes qui ont tendance à privilégier les proies faciles. Oui, hélas, les chats ne s'attaquent pas aux rats, car ils sont trop gros. D'une certaine manière, des chats errants dans le bois peuvent représenter une menace pour la biodiversité. À titre personnel, je vais m'abstenir sur cette délibération, car je n'ai pas suffisamment d'informations sur le point que je soulève. Nous votons librement."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. Il y a les poules qui sont beaucoup plus efficaces contre les rats. Avez-vous d'autres explications de vote dans le groupe Changer Paris? Non. Je mets cette délibération aux voix. Qui est pour? Qui s'abstient? Elle est adoptée. Je vous en remercie."

Nous passons à la délibération suivante."

- Nombre de votants 28 dont 8 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....26
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....02

(DELIB 12-2021-168 AVIS)

- DEVE 20210093: Adhésion de la ville de Paris à l'association "les Deux Rives, quartier circulaire", signature des statuts de l'association et versement de la première cotisation annuelle, d'un montant de 10 000 euros.

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Il s'agit de donner son accord à l'adhésion de la ville de Paris à l'association Les Deux Rives, "quartier circulaire", signer les statuts de l'association et verser la cotisation annuelle de 10 000 euros. Le quartier des Deux Rives a une réalité, la présence de nombreux acteurs économiques sur 350 hectares entre les gares de Lyon et d'Austerlitz au nord et le périphérique au sud. Il regroupe 100 000 emplois, 25 000 habitants, 5 462 entreprises, dont 659 TPE-PME, et 57 grandes entreprises. Les acteurs économiques présents sur ce territoire ont entrepris des initiatives en cohésion avec le plan circulaire 2017-2020 de la ville de Paris, notamment les initiatives Tri en Seine de 2019 et 2020, qui ont permis de trier les déchets générés par les acteurs économiques dans une barge trieuse pour les acheminer par voie fluviale vers le port de Gennevilliers, économisant le transport routier de 34 tonnes de déchets, soit environ 34 camions. Il s'agit d'aller plus loin maintenant dans les synergies entre les acteurs de ce quartier et disposer d'une personnalité juridique qui permettra de porter des projets et des actions de mutualisation auprès des partenaires, de rechercher des financements pour des actions et de promouvoir la réduction de l'impact environnemental des activités économiques et sociales sur ce territoire. Parmi les partenaires que l'on retrouve dans le quartier des Deux Rives, il y a ville de Paris, la RATP, Aéroports de Paris, l'AFD, la Caisse des Dépôts, Accenture, CEMEX, et un grand nombre d'autres entreprises. Je vous remercie par avance pour votre vote."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"On est tout à fait d'accord sur les objectifs notamment de dynamisation de ce quartier. Il y a de vrais enjeux économiques. Mais pourquoi la ville ne fait-elle pas appel ou du moins n'agit-elle pas dans le cadre de la SEMAEST, qui a vocation à dynamiser des quartiers, à les porter ? Pareil pour le GIE. On a beaucoup de dispositifs déjà mis en place. Je me demandais pourquoi créer encore une association qui va demander des frais. Là, il y a une subvention des membres fondateurs, mais il y aura peut-être après d'autres subventions de fonctionnement par les membres fondateurs, dont la ville de Paris fait partie. Je me demandais si c'était encore utile de faire encore une structure, un millefeuille, alors que nous avons des dispositifs à la ville de Paris, comme la SEMAEST, qui sont porteurs de projets comme celui-ci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"M. Tabacchi pour vous répondre."

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Cette réponse n'engage que moi, pour avoir participé à deux éditions de Tri en Seine et à certaines réunions de ce quartier des Deux Rives. Je pense qu'il faut qu'il y ait une structure qui traduise la réalité des faits et l'état d'esprit des partenaires. Nous sommes vraiment dans une co-construction avec des partenaires comme la RATP et la ville de Paris, mais aussi Suez et tous les partenaires que j'ai cités. Chacun, en fonction des projets, veut amener une certaine participation à la vie et à l'animation de la structure."

Je crois que la structure de l'association me semble la plus pertinente pour refléter la réalité de la relation entre les partenaires de façon à impliquer les partenaires pleinement et de façon pérenne dans ce projet."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Je suis saisie de deux interventions : Mme Charnoz et M. Bouigue."

Mme Sandrine Charnoz, adjointe à la maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

"C'est bien, dans cette instance, de parler des structures dont on ne parle pas forcément dans cet arrondissement. Le GIE a été créé pour porter la commercialisation des locaux de nos bailleurs sociaux. Il a un objet précis, sa vocation, et ensuite, les bailleurs les récupèrent en gestion. Par contre, la SEMAEST, qui est un très bel outil qu'il convient de saluer, est toujours limitée dans ses périmètres. Nous sommes toujours en attente de savoir ce que chaque opération de revitalisation peut prendre comme forme. Ce sont toujours des opérations limitées dans le temps et sur un espace. Ce n'est pas du tout la vocation de cette association, dont Guy Tabacchi a bien présenté l'objet, qui est d'être multipartenarial sur un secteur qui ne correspond pas aux enjeux des deux outils dont vous avez parlé, Mme Montandon. Mais on pourra en parler plus largement si vous le souhaitez."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Je vais aller dans le même sens. Ce sont deux outils intéressants, mais qui ne sont pas pertinents par rapport au projet pour deux raisons. D'abord, ce sont deux outils à l'échelle parisienne et pas des outils territoriaux d'animation sur le territoire parisien. La deuxième chose, c'est que le GIE et la SEMAEST font attention dans ce qui est le choix de leurs locataires sur les différents locaux commerciaux à ce que des principes d'économie circulaire puissent être respectés, voire développés et encouragés. En revanche, cela ne peut pas être le seul objet de ces deux structures: la commercialisation pour le GIE, et dans l'arrondissement, avec la SEMAEST, le portage de locaux assez originaux comme ceux du Viaduc des Arts où l'on était encore récemment en réunion pour attribuer trois voûtes qui visent à développer l'artisanat d'art. On est très loin d'un principe fort d'économie circulaire, mais l'encouragement de la SEMAEST à ce que ces acteurs aujourd'hui prennent de bonnes résolutions en matière notamment d'économie circulaire, sociale et solidaire, que ce soit dans leur forme de développement, avec des principes pour développer de nouvelles structures plus coopératives, mais cela reste des outils parisiens très adaptés sur de la commercialisation d'abord et sur le soutien à des artisans ou des entreprises. Là, on est sur autre chose. Je pense que le projet de création d'une association s'impose pour développer les points présentés sur la création et la nécessité de cette création d'association."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité et je vous en remercie."

Nous passons à la délibération suivante."

- Nombre de votants 28 dont 8 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....28
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-169 AVIS)

- DEVE 20210096 : Subventions d'un montant de 82300 euros à douze associations pour leurs actions en faveur de l'alimentation durable.

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Il s'agit de soutenir des associations parisiennes impliquées dans des actions concourant aux mêmes objectifs que la stratégie alimentaire parisienne. La réussite de nos politiques publiques ambitieuses en faveur de l'alimentation et de l'agriculture durable passe par la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire parisien. C'est pourquoi la ville soutient depuis de nombreuses années les initiatives qui cherchent à mobiliser et à sensibiliser les parisiennes et les parisiens autour des enjeux alimentaires et agricoles. Deux subventions concernent le 12^{ème} arrondissement : la subvention à la fondation de l'Armée du Salut pour le Palais de la Femme pour son projet de cuisine partagée, et "Urbanescence" pour son projet d'alimentation durable et solidaire. Je vous remercie."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Je ne reviendrai pas sur l'arbitrage habituel qui fait qu'on vote pour des associations qu'on ne connaît pas, mais là, je m'inquiète de cette opération montée par Mme Pulvar sur des subventions à des tas d'associations, de concepts. J'ai comme l'impression qu'on n'arrête pas de subventionner. Une fois, c'est l'agriculture paysanne, après l'agriculture biologique, après des initiatives de quartier, après des initiatives de la ville, après sur des grandes associations, après sur des petites associations, etc.... En fait, on a des délibérations noyées dans des chapitres différents. Quelle est la vision d'ensemble ? Pour nous, opposition, tout cela ne paraît pas clair. Je demande, si c'était possible, d'avoir une idée de ce que l'on veut faire, ce que Mme Pulvar voudrait faire dans cette action sur l'alimentation durable, qui est certes extrêmement importante, et je pense que le groupe auquel j'appartiens y est très attaché, que l'on puisse avoir un objectif avec quelques chiffres et quelques ambitions. On avait rejoint la huitième commission, mais on n'a jamais eu de plan d'action sur la mandature. J'ai l'impression qu'on saupoudre. Je n'ai rien contre Kelbongoo ou Alimenterie, mais vous voyez bien que tout cela est extrêmement compliqué pour nous pour donner un avis intelligent sur ces opérations en l'absence d'un plan global, d'explications, d'un rapport envoyé à temps et d'une cohérence totale. Sur cette délibération, je m'insurge d'une mauvaise présentation. Je vous remercie."

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"Pour la cohérence, je vous invite à consulter la stratégie alimentaire parisienne ainsi que le plan Alimentation durable qui va être prochainement complètement finalisé pour retrouver la cohérence entre tous les objectifs municipaux portés. En ce qui concerne ces deux associations concernées par ces subventions, en termes de méthode d'évaluation, un bilan d'activité sera réalisé à la fin de chaque année pour évaluer l'impact du projet et du développement des circuits courts sur l'alimentation des parisiennes et des parisiens. Par ailleurs, ce sont des associations qui ont déjà fait leurs preuves. "Urbanescence", notamment, que nous connaissons déjà et qui a deux sites dans le 12^{ème} arrondissement : le jardin de la gare de Reuilly et le site de Montempoivre, et qui développe des sites d'agriculture urbaine et qui est engagée dans des missions de sensibilisation pour l'observation du cycle de vie des végétaux et pour

comprendre un peu de la graine à l'assiette les mécanismes et retrouver le sens d'une alimentation respectueuse de l'environnement. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Je mets donc cette délibération aux voix. Qui est pour? Qui s'abstient? Elle est adoptée. Je vous en remercie.

Je suis désormais saisie de deux inscriptions sur la délibération suivante."

- Nombre de votants 28 dont 8 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....23
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....05

(DELIB 12-2021-170 AVIS)

- DEVE 20210104: Plan Arbre, Charte de l'Arbre et modification barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la ville de Paris et des travaux effectués sur ces arbres pour le compte de tiers.

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"L'équipe municipale a souhaité mettre la végétalisation au cœur de son mandat avec l'objectif de renforcer massivement la place de la nature en ville. En multipliant les espaces de nature et en plantant partout où cela est possible, nous aurons une ville plus belle, plus fraîche, plus résiliente face au réchauffement climatique. C'est un véritable changement de paradigme qui place la nature au cœur de l'aménagement urbain. Les arbres sont les meilleurs climatiseurs naturels. Ils peuvent faire baisser de 4 degrés la température et permettent de casser les îlots de chaleur urbains. En débitumant massivement pour planter des arbres en pleine terre, nous augmentons la couverture arborée de Paris. En plus de rafraîchir la ville et de créer de l'ombre, ils permettent de mieux capter les eaux de pluie pour mieux valoriser la ressource et éviter les inondations. Ils ont un rôle sur la protection de la biodiversité, bien entendu. Il y a actuellement 200 000 arbres présents dans la ville, 500 000 avec les deux bois, et ils font partie du patrimoine et du paysage historique de Paris. Nous souhaitons augmenter encore très largement pendant cette mandature la surface arborée à Paris. Nous avons des objectifs très ambitieux et nous allons, pour les remplir, revoir les règles d'urbanisme en profondeur. Ce sera l'objet du PLU bioclimatique. Nous allons créer de nouveaux espaces verts avec un objectif de plus 30 hectares et lancer un programme ambitieux de désimperméabilisation des sols avec un objectif de plus de 100 hectares de pleine terre supplémentaire dans la mandature. L'hiver dernier, nous avons planté tout confondu 15 000 arbres à Paris. L'hiver prochain, nous visons 25 000 arbres au niveau parisien. C'est le signe d'une montée en puissance.

Pour mieux préserver les arbres à Paris et développer massivement leur présence, la ville de Paris se dote aujourd'hui d'un plan Arbre inédit qui présente 23 grands engagements. C'est une véritable feuille de route en faveur de l'arbre à Paris qui décline les objectifs de plantations d'arbres de la ville et de leur préservation. Le plan va assez loin en matière de recherche sur l'arbre à Paris, notamment sur la résilience et les services écosystémiques rendus par les arbres et les différentes études qui vont être lancées vont permettre à la ville de progresser sur les connaissances et d'adapter sa stratégie de plantation. Il comprend également plusieurs avancées notables, telles que la classification des végétaux remarquables, la place des paysages de la nature et plus de transparence sur les motifs d'abattage. Le plan prévoit, pour mener à bien les objectifs de plantation, une mobilisation générale de l'ensemble de l'exécutif et transversale avec une priorité donnée à la plantation d'arbres dans tous les dispositifs d'intervention sur l'espace public: la végétalisation des grands axes, la création et l'extension d'espaces verts et la densification des espaces verts existants. Dans toutes les démarches, comme « embellir votre quartier » ou « les rues aux écoles », des objectifs ambitieux de plantation sont là. On le sait, pour chacun de ces projets, la DEVE, direction des espaces verts et de l'environnement, vérifie avec la direction de la voirie le potentiel réel de végétalisation, notamment par rapport au réseau du sous-sol. Pour le quartier du jardin de Reuilly, dans la démarche « embellir votre quartier », 80 arbres vont être plantés dans le quartier, qui est le premier à avoir la démarche « embellir votre quartier », rue Erard, rue Charenton, rue Dubrunfaut, rue Pleyel et rue de la Lancette notamment. Pour les « rues aux écoles », c'est la rue Baudelaire qui est concernée parce qu'un potentiel de végétalisation de 15 arbres a été repéré. Les plantations denses sur le talus du périphérique vont avoir lieu porte de Bercy, avec 150 arbres plantés environ.

Également au niveau des portes de Charenton, de Saint-Mandé et de Vincennes, des plantations très denses vont avoir lieu. Il y a tout un plan pour encourager les plantations dans le domaine privé. Chez les bailleurs, dans le bois de Vincennes, c'est environ 18 000 plantations qui devraient avoir lieu.

Il y a une charte de l'Arbre qui accompagne ce plan Arbre. Je précise que cette charte est une demande que le groupe écologiste portait très activement depuis le début de la mandature. Une charte généraliste a été élaborée sur la base de 10 grands principes, que des guides techniques viendront compléter d'ici le printemps. Ces guides techniques seront bâtis sur une série de consultations avec des experts de l'arbre. Cette série de consultations a débuté par les Assises de l'arbre le 15 septembre dernier. Cette charte porte l'objectif de réunir tous les acteurs publics et privés autour de principes de protection des arbres et de plantations de nouveaux arbres. Je voudrais signaler que pour la première fois, nous gravons dans le marbre un principe de surcompensation que nous détaillerons dans le PLU bioclimatique pour obliger les opérateurs à planter plus d'arbres qu'ils en abattent et ainsi les faire contribuer à la végétalisation de la ville. Je vous remercie."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"En préambule, avant de parler du plan Arbre, je voulais faire passer un message, si vous pouvez le remonter à la majorité à laquelle vous appartenez : tout à l'heure, mon collègue Matthieu Seingier a étudié et est intervenu sur un plan sonore qui faisait 66 pages. Là, nous allons étudier et parler du plan Arbre qui fait 89 pages. Tout à l'heure, mon collègue Franck Margain interviendra sur le schéma directeur du réseau de chaleur parisien qui fait 106 pages. Ce sont des plans qui, je pense, n'ont pas été élaborés jeudi soir à minuit. Quand les conseils sont aussi chargés, si au moins les plans structurels comme ces trois-là pouvaient arriver sur l'ODS un peu avant jeudi, cela permettrait à l'opposition de pouvoir encore mieux les étudier. C'est un message que je voudrais faire passer à la majorité. Vous savez en effet que nous nous attelons à travailler et à faire notre travail d'opposition et de vérification au mieux. L'opposition est utile pour faire des remarques, pour contrôler et parfois aussi pour maintenir le quorum lorsque les bancs s'éclaircissent. Je ferme la parenthèse.

Sur le plan Arbre, la première impression que nous avons eue en le parcourant, c'est que ce plan a été établi pour donner bonne conscience et peut-être pour se racheter d'un comportement qui, parfois, n'est pas forcément clément et favorable envers les arbres de la capitale. Dans ce document, même s'il y a 84 pages, il se révèle assez faible et rempli parfois de banalités. Vous éludez de nombreux sujets dont je vais vous faire part. Tout d'abord, la question des pieds d'arbres végétalisés est très peu traitée. Je ne vais pas m'attarder, parce que nous avons une question orale sur ce sujet. Mais nous pensons qu'il aurait été préférable que le plan Arbre en fasse, puisque les pieds d'arbres en sont quand même la continuité. Ensuite, il n'y a pas non plus de projection spatiale dans ces 84 pages. Il n'est pas indiqué les essences d'arbres que la ville souhaiterait planter. L'information des riverains sur l'ensemble des travaux qui concernent les arbres et leur quartier n'est évoquée que de façon partielle, notamment sur le site Internet de la ville et sur les arrondissements. J'attire votre attention parce qu'on a eu encore un cas de figure qui date de deux ou trois jours. Plusieurs élus ont été pris à partie sur les réseaux sociaux par des habitants qui se sont émus d'un affichage qu'ils n'ont pas compris sur l'avenue Daumesnil. M. Bouigue, je sais que vous y avez répondu. Je veux bien que vous nous éclairiez aussi, parce que je l'ai vu par bribes d'information. Les habitants se sont émus à propos de 40 arbres abattus qui, apparemment, n'étaient pas tous sur l'avenue Daumesnil. Vous nous donnerez des précisions. En effet, il y a une

marge de progression. Apparemment, les outils choisis ne sont pas optimums. Je vous donne l'occasion de vous exprimer sur ce sujet.

Ensuite, quelque chose a attiré mon attention, c'est de voir dans le plan Arbre que vous revenez sur les forêts urbaines. C'est assez cocasse de continuer à évoquer ce terme qui, pour moi, n'est pas du tout adapté et continuer à faire comme si de rien n'était. Je voulais rappeler la séquence des forêts urbaines. Dans l'année qui précédait la campagne municipale, Mme Hidalgo, à grand coup de com', avec des images qui faisaient rêver, nous montrait des images de synthèse de forêts urbaines, notamment dans notre arrondissement sur la place Henri Frenay près de la gare de Lyon. Et puis, on nous disait que le premier sous-sol allait être utilisé à la place des parkings, qu'il y aurait de la pleine terre et qu'on pourrait faire pousser notre forêt urbaine. Après, il y a eu les élections. Et après, le réveil brutal, on s'est confronté à la réalité. En effet, la forêt urbaine n'est pas possible. Je pense que, quand on est sur cette séquence-là, la moindre des choses est de ne pas réitérer ce terme, du moins cette vision dans un plan Arbre qui se veut proche d'une conception d'une réalité à appliquer.

Je voulais revenir sur les indemnités pour abattage d'arbres. Vous rehaussez l'indemnité à faire, et c'est une bonne chose, car elle était assez faible. Je vous interroge aussi sur la notion de transfert quand c'est possible. On sait que parfois des arbres ont été abattus dans certains projets. Je pense que, parfois, il y a un manque de volonté. C'est coûteux, c'est sûr. Mais si c'est une entreprise qui le fait, pourquoi ne pas proposer, si cela est possible techniquement, un transfert d'arbres? On sait qu'il peut y avoir des échecs, mais je pense que cela vaut la peine de le tenter. Ce point, sauf erreur de ma part, n'a pas été abordé.

Avant d'aborder le vœu que vous avez rattaché, et je vous remercie, car même si je l'avais fait dans le cadre de la préparation du PLU bioclimatique, il a finalement du sens d'être rattaché, car il évoque des indices évoqués dans le plan Arbre, j'avais une question à vous poser. Dans ce plan, vous mettez un objectif de 2 % par rapport à un indice de canopée. L'indice de canopée mesure l'ombre portée des arbres, et cela permet d'évaluer l'évolution des arbres par rapport aux ombres portées. Je m'interroge. L'objectif est de 2 %. Je le trouve faible, car quand on part sur un objectif réel de 170 000 arbres plantés, par rapport aux 500 000 arbres que Paris compte, cela ferait une augmentation de 34 % des arbres actuels. Si on est sur une augmentation de 34 % de la plantation d'arbres, comment cela se fait-il que l'objectif de la canopée, qui est lié aux arbres, soit simplement de 2 % ?

Par rapport aux indices, l'indice de canopée est intéressant, mais assez limité, car il est assez statique. L'ombre portée ne prend pas en compte le dynamisme de l'arbre, le phénomène d'évapotranspiration. Il existe un indice, qui s'appelle l'indice NDVI, qui, pour vous simplifier l'explication, vérifie la vitalité des arbres. Il est plus utile. Au-delà des arbres, il s'occupe aussi de tout ce qui est espaces verts. Il enregistre les arbustes, la végétalisation, les pelouses. Il nous paraît utile qu'il soit mis en place dans le cadre du plan bioclimatique, mais aussi dans le plan Arbre, puisque vous avez des objectifs de nouveaux outils pour vérifier l'évolution des espaces verts. Pourquoi dans le 12^{ème} arrondissement? On sait très bien que cet arrondissement a de nombreux projets en cours. On en discute souvent, et je ne rouvrirai pas cette porte. On vous demande que la ville de Paris expérimente cet indice NDVI, l'indice de végétation par différence normalisée, afin d'identifier l'état de la végétation, suivre son évolution et que l'on puisse disposer de cet outil dans les travaux de préparation de la révision du PLU bioclimatique, au-delà du plan Arbre. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Nous n'abattons pas d'arbres par plaisir, vous le savez très bien, et il nous faut des garanties. Je vais laisser M. Bouigue vous répondre. Vous pouvez noter la volonté qui est la mienne de la transparence. Désormais, les informations sont accessibles, disponibles et nous sommes à votre entière disposition pour nous améliorer, puisqu'on voit qu'on a un axe de progression sur cette information à donner."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"M. Seingier était inscrit."

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Je suis sûr que M. Bouigue pourra me répondre. C'est dans la prolongation de ce que vient de dire ma collègue Valérie Montandon. Un exemple concret rue du Sahel. J'ai été informé que des arbres allaient être détruits. Je suis allé voir sur place, ce ne sont pas des arbres, mais toutes les haies qui ont été remplacées. J'ai pu discuter avec des jardiniers. Là encore, cela va dans le même sens. Comment est fait le choix de remplacer des haies qui, pour moi, se portaient plutôt bien ? Cela va dans le sens de ce qui vient de vous être demandé, mais avec un exemple concret et local."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci de vous être arrêté. Moi aussi, je me suis arrêtée pour poser exactement les mêmes questions. « Pourquoi enlevez-vous tout cela ? » En fait, l'explication est assez simple. Ces pieds étaient vieux et avaient une durée de vie limitée. Ils demandaient une taille trois fois par an et beaucoup d'eau. Tout à l'heure, vous avez parlé des essences, Mme Montandon. Désormais, il est demandé de multiplier les essences différentes. Là, c'était sur l'ensemble de la Coulée verte. Ils vont être remplacés par tronçon et par des essences beaucoup moins gourmandes en taille et en eau qui vont permettre une cohabitation avec d'autres végétaux. Mais je pense que vous avez eu la même explication."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"D'abord, vous répondre, Mme Montandon, sur ce qui a fait l'objet d'un enflammement sur les réseaux sociaux récemment. Effectivement, une affiche prêtait à confusion. Elle a été apposée sur un arbre devant le 40 avenue Daumesnil et laissait à croire qu'on allait abattre 24 arbres sans autre précision. La plupart des personnes sur Twitter, toutes de bonne intention, ont compris que, de cette information, il résultait que 24 arbres allaient être abattus dans la séquence de ce tronçon. Une émotion légitime, une colère légitime de nombreuses personnes sur Twitter et quelques commentaires qui allaient bien au-delà de ce qu'étaient les faits tels qu'ils étaient rapportés. Quand ces informations nous sont parvenues, j'ai indiqué que nous retournerions ce week-end auprès des services, d'où le fait que l'on a attendu 24 heures avant de publier une réponse. Il nous fallait avoir des réponses précises exigeantes. En fait, il y a bien 24 arbres dans tout l'arrondissement qui seront abattus pour des raisons phytosanitaires. Je reviendrai sur cette expression. Sur ce tronçon, un seul arbre était concerné. C'était celui du 40 avenue Daumesnil où était apposée l'affiche. Je pense que le fait de donner les informations a pu permettre de rassurer ceux qui devaient l'être sur ce qui était

engagé. En revanche, il y a pour nous trois choses que l'on retient. La première, c'est que l'information doit être plus précise qu'elle ne l'a été. Elle indiquait des éléments factuellement justes, mais par contre, accolés sans précision, cela pouvait semer la précision. La deuxième chose, c'est qu'on soit beaucoup plus en amont avec les services dans l'information de ce qui est les raisons pour lesquelles on le fait et surtout, parce que ce n'était pas assez mentionné, le remplacement qu'on fait des arbres. Les 24 arbres vont être remplacés. Il n'y a aucun objectif de supprimer pour supprimer. Là, ce sont des raisons sanitaires qui nous y obligent. Je reviens sur ces raisons sanitaires. Souvent, on est interpellés dessus. On a eu une grosse réunion en mairie, y participaient plusieurs d'entre nous, avec des responsables dans les directions de tout ce qui concerne la gestion des arbres et ils nous ont dit que dorénavant, ils allaient préciser les raisons pour lesquelles il y avait des abattages et pour lesquels on invoquait ces raisons phytosanitaires. Maintenant, pour les arbres qui seront abattus, on pourra avoir des informations plus précises que simplement « des raisons phytosanitaires ». Cela aussi, c'est important. Dès que les dates de ces abattages d'arbres et les raisons pour lesquelles ils sont abattus seront connues, il y aura un document accessible depuis le site de la ville de Paris, qui est en transparence. Il y a aujourd'hui sur les 24 arbres déjà deux arbres programmés plus des élagages, qui sont encore autre chose, mais qui participent de l'entretien. Dernière chose sur laquelle je voudrais intervenir. J'ajoute que la maire disait qu'on abat ces arbres par plaisir. Je peux vous dire que pour chaque arbre abattu, la maire demande à avoir des explications très précises et fournies. Nous l'avons tous aujourd'hui, cette exigence, mais la maire l'a un peu plus que nous. J'ai pu le voir sur l'un des arbres rue du Sahel qui a fait l'objet d'un abattage sans avoir été l'objet d'une information préalable. Je suis témoin de ce qui a été la colère de la maire auprès des services pour que ceci ne se reproduise pas. Il y a vraiment la volonté que l'on travaille en transparence, qu'on ait davantage d'informations. C'est un travail à faire avec les services. C'est en ce sens qu'on veut travailler. Il y a un point que vous avez évoqué, c'est l'abattage qui doit être la solution ultime. Il y a des possibilités de soigner, de ne pas abattre. C'est la volonté qui est la nôtre. Du côté des services, il n'y a jamais un plaisir à abattre un arbre. Il y a au contraire la volonté de tout faire pour ne pas arriver à cet acte ultime. Il est fait en dernier ressort."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. Comme ce week-end, c'était la fête des parcs et jardins, l'ensemble de nos équipes était au bord du lac Daumesnil. Ce sont des gens passionnés, passionnants, et avec lesquels il est bon de communiquer et de faire savoir. Je pense que le travail va commencer à s'améliorer. C'est tout à fait mon souhait. Voulez-vous réagir avant que je mette aux voix cette délibération?"

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Peut-être que vous n'avez pas la réponse, car c'est technique, mais si on peut avoir un retour par écrit par rapport au décalage que je remarquais entre l'objectif de 2 % et un objectif de 34 % de plantation, pour cet indice d'ombres portées sur les arbres beaucoup plus faible. Il y a certainement une raison technique. Si je ne l'ai pas ce soir, ce n'est pas grave. Mais si je peux l'avoir d'ici le conseil de Paris, ce serait bien. Je n'ai pas votre avis sur mon indice NDVI."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Est-ce que Mme Havet a quelques explications? Sinon, on s'engage à vous apporter les explications techniques sur ces indices qui sont des indicateurs et qui peuvent

demander quelques explications un peu techniques. Je vais donc mettre aux voix la délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. Je vous en remercie. Nous terminons sur ce chapitre avec la dernière délibération."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Madame la maire, il faut aussi soumettre le vœu rattaché."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"J'en suis navrée."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"J'ai une explication à apporter sur le vœu, car je pensais que c'était déconnecté de la délibération. J'ai préparé une réponse sur l'indice."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Y a-t-il des explications de vote ?"

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"J'avais une réponse pour la majorité sur ce vœu. Je remercie Mme Montandon de nous avoir apporté ce vœu original qui nous a permis de nous renseigner sur cet indice. Cela me permet de rappeler l'ambition de la ville sur cette révision du Plan local d'urbanisme, qui a été engagée dès le début de la mandature et sur laquelle on a une vraie volonté d'avancer rapidement puisque le PLU actuel est obsolète, surtout vis-à-vis des ambitions environnementales que nous portons pour la ville sur l'adaptation de la ville au dérèglement climatique. Sur l'indice NDVI, normalized difference vegetation index, l'indice de végétation par différence normalisée, la définition est un indice qui peut être utilisé pour analyser les mesures de télédétection à partir d'une plate-forme spatiale pour évaluer si la cible observée contient ou non de la végétation verte vivante. En d'autres termes, on utilise des images satellites ou des drones pour suivre l'évolution du végétal. Cette technique est principalement utilisée en milieu ouvert, c'est-à-dire sur des terres agricoles ou des forêts, pour suivre l'évolution de ces terrains. Si nous étions dans un conseil municipal d'une commune agricole, nous pourrions étudier cette technique. Ou encore, si on était au conseil régional, on pourrait proposer de suivre l'évolution des terres agricoles de Gonesse que votre majorité à la région et le gouvernement veulent détruire. Mais nous sommes en conseil d'arrondissement du 12^{ème} arrondissement, une ville dense et où cette technique n'est pas adéquate, puisque tous les espaces végétaux ne se voient pas forcément par satellite ou par drone.

Au contraire, le diagnostic du PLU a été réalisé il y a quelques mois par l'APUR. Il a été salué par plusieurs médias et experts. Nous avons, au cours du diagnostic, réalisé plusieurs réunions publiques, organisé des maisons du PLU, des marches exploratoires avec les conseils de quartier, un forum urbain avec ces conseils de quartier, un PLU des enfants dans les écoles. La synthèse de tout ce diagnostic est en cours de rédaction et elle devrait arriver dans les prochaines semaines. Ce diagnostic a utilisé des indicateurs plus adaptés au contexte parisien avec plus de 100 cartes que vous pouvez consulter

librement. Il n'est donc pour nous pas intéressant de commercialiser avec un nouveau prestataire à la fin de ce diagnostic.

Nous émettons donc un avis défavorable pour ce vœu."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Je ne pense pas que ce soit simplement pour les terres agricoles. C'est utilisé par d'autres villes. Il est très complémentaire à l'indice de canopée. Je n'ai pas voulu développer trop de technicité, mais c'est un indice qui permet de suivre l'évolution. On est souvent en train de débattre sur s'il y a plus ou moins d'espaces verts selon un projet. Là, cela permet de suivre l'évolution."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. Je mets ce vœu aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Le vœu est donc rejeté.

Je reprends le déroulé. On termine sur le chapitre des délibérations."

- Nombre de votants 28 dont 05 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :23
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstentions :05

(DELIB 12-2021-171 AVIS)

- VCEU 122021-031 : Vœu relatif à la création d'un indice NDVI, présenté par Valérie Montandon et les élu.e.s du groupe Changer Paris – Les Républicains 12^{ème}.

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Considérant le plan biodiversité, qui a pour but de renforcer les continuités écologiques au travers des trames vertes pour favoriser le développement des espèces végétales et animales;

Considérant que la végétalisation joue un rôle de thermorégulateur en milieu urbain, et que les espaces verts participent à la politique d'atténuation face au changement climatique et permettent de lutter contre les îlots de chaleur urbains;

Considérant que les images satellites permettent de recenser les surfaces des espaces verts, leur densité, leur vitalité et une comparaison quant à leur évolution;

Considérant l'indice de végétation par différence normalisée (aussi appelé indice NDVI), qui est un outil d'identification, de suivi de l'évolution de la végétation, utile afin de comprendre où et comment optimiser la présence de cette dernière;

Considérant que l'indice de Canopée, qui ne prend en compte que les ombres portées des arbres sans mesure de l'évapotranspiration, est un outil plus statique;

Considérant que l'indice NDVI permettrait de disposer d'une vision plus dynamique de la végétation en ville, c'est-à-dire de son évolution générale, ses variations au fil des ans et des saisons, et même lors d'un épisode climatique extrême;

Considérant la révision du PLU bioclimatique, qui a pour ambition de répondre aux attentes des habitants en matière de protection de l'environnement et du cadre de vie;

Considérant que les nombreux aménagements urbains, en cours ou en devenir dans le 12^{ème} arrondissement, produisent des modifications significatives sur les espaces verts dont l'évolution pourrait être suivie de façon dynamique grâce à l'indice NDVI.

Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12^{ème} émettent le vœu :

- Que la ville de Paris expérimente l'indice de végétation par différence normalisée (indice NDVI) dans le 12^{ème}, afin d'identifier l'état de la végétation, suivre son évolution et puisse disposer de cet outil pour les travaux de la révision du PLU bioclimatique.

Nombre de votants 28 dont 8 pouvoirs écrits

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :05

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :23

Nombre d'abstentions :00

(DELIB 12-2021-172 VOEU)

Vœu rejeté.

- DEVE 20210108 : Conventions pluriannuelles avec quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts, dans les 12^{ème}, 16^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème} arrondissements de Paris.

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"C'est une convention qui concerne quatre associations qui mènent à Paris des projets d'insertion. Une de ces associations agit dans le 12^{ème} arrondissement, principalement du côté du lycée Paul Valéry, de la Petite Ceinture, du stade Léo Lagrange et enfin de la place du Cardinal Lavigerie, donc sur tout le secteur des Maréchaux de Soult à Poniatowski. C'est une association qui développe des chantiers et qui permet de créer des emplois et de mettre au travail des personnes qui sont parfois très éloignées de l'emploi. Il y a une fiche descriptive assez détaillée qui porte sur la réalisation des activités de l'association et sur son projet, mais je pense que Mme Montandon y reviendra."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"J'ai trouvé que l'objectif et les moyens pour l'atteindre étaient très bien, s'occuper des espaces verts, notamment sur de la réinsertion. C'est pour cela que j'ai voulu aller voir quelles étaient les associations qui agissaient, 12^{ème} ou pas. Là, sauf erreur technique due au PDF, M. Bouigue a parlé d'une association, mais vous ne l'avez pas mentionnée. Je ne sais pas laquelle c'est des quatre... Ce n'est pas forcément évident tout de suite."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Ce n'était pas par objectif de le cacher. Si vous regardez bien, c'est l'Atelier Chantiers d'Insertion Paris espaces verts à la page 9. Vous avez la localisation : le centre sportif Paul Valéry, le centre sportif Léo Lagrange et le TEP du Cardinal Lavigerie. Cette association agit dans le 12^{ème}, c'est pour cela que je me permettais d'en signaler une. C'est à celle-ci que je faisais référence."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Quand j'ai voulu regarder plus en détail les associations, je suis tombée sur l'association Halage. Parfois, les PDF ne reprennent pas les chiffres. C'est pour cela que je parle au conditionnel. Mais là, j'ai beau ouvrir mon fichier sur deux ordinateurs différents, il y a un texte à trous tout le long de la convention, et au-delà de cela, à la fin, les tableaux budget, objectifs, tout est vide, les annexes, le coût du projet, le financement, etc."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Cela tombe bien, c'est l'association qui agit dans le 12^{ème} qui a le dossier le plus étoffé, le plus élaboré et le mieux renseigné."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Tant mieux. Comme je n'avais pas identifié que c'était celle-là, je les ai toutes regardées. Ce n'est pas pour rabâcher, c'est de l'argent public, donc il est important que tout soit renseigné. Les tableaux ne sont jamais très denses. Ce sont des tableaux

basiques de budget avec dépenses et recettes. On va voter positivement, car on trouve que l'objet est louable et les moyens pour y parvenir aussi. Mais il est important que les tableaux soient remplis et les conventions aussi. Merci."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"J'entends ce que vous dites. Les dossiers des candidats sont inégalement renseignés. En l'occurrence, pour celui qui agit dans le 12^{ème} arrondissement, c'est pas mal, notamment à la page 10 où vous avez un rapport sur la production, ce qui a été fait et les lieux. Vous avez à la page 11 l'encadrement et la manière dont il est assuré. Vous avez des projets sur les moyens humains. Vous voyez ce qui a été engagé. Vous avez le type de contrat, d'heures, l'ETP, etc. Vous avez les moyens matériels et autres. Pour ce dossier, et vous avez pour les annexes en budget aux pages 16 et 17 des éléments très probants. Sur ce dossier qui nous concerne, je trouve qu'il est assez renseigné et étoffé. Quand on compare aux autres, il est magnifique. En l'occurrence, on va voter sur celui-là. Je propose qu'au moins pour celui-là et parce que le travail et le projet sont intéressants, on puisse se retrouver pour le voter ensemble."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Je mets donc cette délibération aux voix. Qui vote pour? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

Notre séance touche bientôt à la fin de cette première partie relative à la discussion des délibérations portées à notre ordre du jour. Il nous en reste toutefois quelques-unes, dont sept consacrées à des questions relatives à la politique du logement. Mme Montandon a souhaité s'inscrire afin d'apporter une position globale d'un seul tenant sur ces textes. Nous allons procéder de la sorte en discutant conjointement des DLA 149, 162, 174, 179, 180, 181 et 276 que M. Bouigue introduira dans quelques instants, le temps pour moi d'excuser Mme Slama, mon adjointe en charge du logement, pour son absence toute justifiée puisqu'elle a donné naissance à un petit Octave la semaine dernière."

- Nombre de votants 28 dont 8 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....28
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-173 AVIS)

- DLH 20210149 : Réalisation au 5 rue Messidor, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris, d'un programme d'acquisition-amélioration de cinq PLA-I et trois PLUS par AXIMO, pour un montant de 239 623 euros.

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"On a donc parmi toutes ces délibérations des délibérations à la fois techniques, notamment sur des garanties d'emprunt. On a pas mal aussi de délibérations qui concernent des acquisitions-rénovations qui sont disséminées dans l'arrondissement, et plutôt des adresses qui nous sont par ailleurs connues. Je ne sais pas comment Mme Montandon veut procéder. Effectivement, c'est par moment très technique, et par moment, de la réalisation acquisitions-rénovations sur des programmes qui concernent des PLA, des PLUS, même des PLS. Donc, je vous laisse nous interroger et j'essaierai de répondre autant que faire se peut. Si les questions étaient trop techniques, je laisserais Éléonore Slama compléter les éléments de réponse que je pourrais vous apporter et qui seraient défectueux."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Ce sera très rapide. J'ai tout groupé pour vous donner les positions de vote. On a souvent l'occasion de parler logement et de justifier. Ce que je vais dire n'est pas nouveau, nous allons rester constants par rapport à ce que nous disons tout le temps. Vous savez que l'on dénonce ce qu'on appelle l'artifice comptable des loyers capitalisés. Je ne reviendrai pas dessus. Pour nous, c'est quelque chose qui n'est pas tolérable, surtout quand on a 7 milliards de dettes. Les délibérations concernées par ces artifices comptables sont la DLH 162 et 180. Nous voterons contre. Vous savez que nous sommes aussi contre la préemption dans le diffus. Cela concerne deux délibérations, sauf erreur de ma part, les délibérations 149 et 181. Nous voterons contre. En revanche, nous sommes favorables aux rénovations du parc social qui en a bien besoin, donc nous voterons positivement la DLH 276. En ce qui concerne les délibérations techniques, nous voterons positivement la DLH 174 pour la garantie d'emprunt sur ce projet que nous avons soutenu à l'époque. Sur la DLH 179, nous nous abstiendrons, car c'est une DLH qui concerne plusieurs arrondissements. Pour la plupart, nous trouvons que les programmes anciens sont des programmes de logements qui étaient souvent déséquilibrés au niveau programmation. Donc, nous nous abstiendrons sur cette délibération."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Pas de réponse particulière. On est sur une position attendue, qui est souvent expliquée. Je pense qu'on pouvait ce soir ne pas aller dans l'explication. Bien évidemment, on n'a pas la même approche sur ce que vous appelez la préemption dans le diffus. Il y a des améliorations, des rénovations. Ce n'est pas que de la préemption dans le diffus. Mais j'entends cette remarque que vous nous faites régulièrement. Nous avons un désaccord sur le sujet. Actons-le. On a sur la politique du logement social des convergences, vous l'avez dit, sur des rénovations, mais on a aussi pas mal de divergences, notamment sur ces acquisitions-rénovations. Prenons-le en compte. En tout cas, cela participe de la politique de logement voulue par la municipalité parisienne. Nous voterons de notre côté favorablement sur ces délibérations."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. Je mets aux voix séparément l'ensemble de ces DLH.

La DLH 149. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Elle est adoptée."

- Nombre de votants 28 dont 8 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :23
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :05
- Nombre d'abstentions :00

(DELIB 12-2021-174 AVIS)

- ***DLH 20210162*** : Location de l'immeuble au 51 bis avenue de Saint-Mandé, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris, à la RIVP-Bail emphytéotique.

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"La DLH162. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Qui est contre? Elle est adoptée."

- Nombre de votants 28 dont 8 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....23
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....05
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-175 AVIS)

- **DLH 20210174** : *Réitération de garantie d'emprunts finançant une opération de logement social réalisée par Hénéo.*

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"La DLH174. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Qui est contre? Elle est adoptée."

- Nombre de votants 28 dont 8 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....28
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-176 AVIS)

- DLH 20210179 : Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP – Garantie des prêts PAM finançant le programme réalisé 81 boulevard Sault, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris.

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"La DLH179. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Qui est contre? Elle est adoptée."

- Nombre de votants 28 dont 8 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....23
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....05

(DELIB 12-2021-177 AVIS)

- ***DLH 20210180***: Réalisation, au 51 bis rue Saint-Mandé, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris, d'un programme d'acquisition-amélioration de trente-trois logements sociaux, (9 PLA I - 14 PLUS - 10 PLS) par la RIVP, pour un montant de 2295592 euros.

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"La DLH180. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Qui est contre? Elle est adoptée."

- Nombre de votants 8 dont 8 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....23
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....05
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-178 AVIS)

- DLH 20210181: Réalisation au 20 rue Ernest Lacoste, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris, d'un programme d'acquisition-amélioration de deux logements sociaux, (1 PLA-I, 1 PLUS) par AXIMO - Subvention d'un montant de 120 851 euros.

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"La DLH 181. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Elle est adoptée."

- Nombre de votants 8 dont 8 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....23
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....05
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-179 AVIS)

- DLH 20210276 : Réalisation au 49 rue Crozatier, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris, d'un programme de rénovation de seize logements sociaux par IMMOBILIÈRE 3F - Subvention, pour un montant de 113 412 euros.

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"La DLH 276. Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous passons à la délibération suivante."

- Nombre de votants 28 dont 8 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....28
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-180 AVIS)

- DU 20210096: Dénomination de la place Sarah Monod, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris.

M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement, rapporteur :

"Bonsoir, mesdames et messieurs les conseillers et conseillères. Nous vous proposons la dénomination de la place qui se situe à l'intersection des rues de Reuilly, Jacques Hillairet et Montgallet, du nom de la place Sarah Monod. Cette dénomination répare la dernière anomalie urbanistique de l'arrondissement. Cette dénomination a été proposée et acceptée par la commission de juin 2021 de dénomination des rues et places. Cette anomalie a mené à des erreurs de distribution de courriers quotidiens pour les foyers des entreprises des 42-44 rue Montgallet, 49 à 53 et 58 à 66 rue Jacques Hillairet, du 68 bis et 70 à 114 rue de Reuilly. Au lieu de donner le doux nom de BZ12CE123 à cette place, la proposition est de lui conférer le nom d'une personnalité dont la mémoire a été honorée par un vœu du conseil de Paris en mars dernier. En effet, Sarah Monod, philanthrope et féministe du XIX^{ème} siècle, fut co-dirigeante de l'institution des Diaconesses toute proche de la place qui portera son nom, si vous en décidez ainsi comme je vous y invite et en parfait accord avec sa famille. Afin de compléter la présentation succincte de Sarah Monod, je porte à votre connaissance qu'elle fut très tôt dans les œuvres philanthropes. À la suite de la direction de l'institution des Diaconesses, elle dirigea la branche française des Amies de la jeune fille, qui était un organisme qui accueillait les jeunes filles qui venaient des campagnes pour travailler à la ville, et participe à la création du Conseil national des femmes françaises qu'elle présidera jusqu'à sa mort en 1912 à Paris. Elle est chevalière de la Légion d'honneur entre autres médailles qui lui ont été décernées. Merci."

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Au-delà de réparer une anomalie, c'est avec plaisir qu'on s'associe à ce vote. Vous auriez pu aussi souligner qu'elle était une représentante de la philosophie protestante qui a toujours un rôle dans notre arrondissement. Donc, effectivement, c'est un bon choix, si près des Diaconesses, de dénommer cette place Sarah Monod."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. J'ai reçu deux pasteurs cette semaine justement pour compléter notre dialogue interreligieux et laïque dans l'arrondissement. Je mets aux voix cette belle dénomination. Qui est pour? Elle est adoptée à l'unanimité. Nous en arrivons à notre dernière délibération à examiner de manière approfondie."

- Nombre de votants 28 dont 8 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....28
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-181 AVIS)

- DVD 20210094 : Schéma Directeur de la Chaleur Urbaine à Paris - Adoption.

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"La ville de Paris est propriétaire du réseau de chaleur, réseau de chauffage urbain où circule de l'eau à très forte pression, de la vapeur d'eau chaude qui permet de chauffer des logements et bâtiments tertiaires. C'est un réseau qui date du début du XX^{ème} siècle et qui est stratégique pour la transition énergétique du territoire. Avec ce schéma directeur proposé au vote s'ouvre une période très importante de transformation où l'on fait adopter le schéma directeur pour les 30 ans à venir de ce réseau. En accord avec les objectifs du plan Climat, il y a une volonté de décarboner le réseau de chaleur parisien et de le faire sortir totalement des énergies fossiles, du charbon, et de le faire entrer dans le XXI^{ème} siècle en renforçant le renouvelable. Il y a déjà 50 % d'énergies renouvelables dans le mix. À l'horizon très proche de 2024, on voudrait une sortie totale du charbon. Il s'agit de transformer le réseau en boucle d'eau chaude, ce qui permet de récupérer la chaleur fatale, c'est-à-dire qui résulte d'une autre activité, celle du métro par exemple. On souhaite faire cela sur une bonne partie du territoire. L'enjeu est également de rendre plus compétitif le réseau de chaleur par rapport à l'électricité et au gaz pour que l'énergie produite soit bien plus abordable. La question du mode de gestion va être un chantier à ouvrir également. Il va y avoir un choix à faire pour le mode de gestion de ce réseau de chaleur avec différents modèles possibles et le choix d'un nouvel opérateur qui gèrera ce réseau. Il est essentiel que le schéma directeur intervienne avant au préalable, pour qu'on puisse faire en sorte que le mode de gestion choisi dépende de ce schéma directeur. Je vous remercie."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Je risque d'être un tout petit peu plus long que d'habitude, mais c'est un très gros dossier, un dossier extrêmement important. Je voudrais d'abord m'étonner que, dans ce dossier, on n'ait pas vu de préoccupation de la mairie sur le coût de l'énergie pour le citoyen. On n'a pas d'idée de transversalité de cette technologie extraordinaire qu'est la CPCU et de la capacité de la mairie à porter un projet dans d'autres collectivités territoriales, d'autres pays ou d'autres villes. C'est un peu dommage que cet énorme dossier que vous nous avez fait parvenir ne soit que sur des aspects pratico-pratiques qui ne donnent pas de grandes vues. Le schéma, d'après ce que j'ai lu, et encore une fois, on a essayé de beaucoup travailler là-dessus, semble avoir été fait sans concertation avec la CPCU, ce qui est assez étonnant, car les syndicats de la CPCU sont venus voir les groupes de l'opposition pour leur faire part de leur étonnement sur la manière dont a été conduite cette action. La distribution est une concession attribuée par la ville. C'est à l'automne 2021 que tous ces contrats doivent être renouvelés. Le schéma doit être validé. On a une espèce de précipitation qui nous amène à ne pas comprendre pourquoi le schéma directeur a été préparé de manière que nous qualifions hors sol. On a des objectifs ultra ambitieux qui vont certainement dans le sens d'une volonté dogmatique, électoraliste de faire toujours plus vert. Mais on ne se préoccupe pas vraiment de la faisabilité technique. On ne regarde pas les nouvelles réglementations en place. Ce schéma directeur paraît d'ores et déjà dépassé, voire obsolète. On ne parle pas de solutions alternatives ou, du moins, elles ont été écartées a priori. Sur les questions financières pour la ville dans le cadre du besoin de nouvelles usines répondant aux obligations imposées du schéma directeur, on n'a pas d'information. Sur la tenue des délais, on n'a pas d'information. Je l'ai dit en préambule, ce qui nous a beaucoup choqués, sur les tarifs des usagers, on n'a pas d'information. Sur

les synergiques envisageables, on n'a pas d'information. Sur la faisabilité économique de la future entité qui pourrait obérer la capacité des futurs concessionnaires à présenter une offre cohérente, on n'a pas d'explication. Sur la question des ressources humaines, sur la place des employés et sur la potentialité d'avoir cette société qui, au sein de sa gouvernance, va peut-être être profondément modifiée, il n'y a pas eu de consultation. Tout cela est étonnant, même décousu. On a une barrière, je sais qu'avec le Covid-19, c'était très compliqué pour la ville, mais on arrive à l'échéance de la consultation qui devrait intervenir en 2024. Il faut que l'on prépare tout cela pour l'automne, c'est-à-dire qu'on a deux mois. Donc, nous sommes extrêmement dubitatifs sur la qualité de ce projet. Donc, nous voterons contre."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Mme Havet pour vous répondre sur quelques points."

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"Il s'agit d'un schéma directeur qui n'entre pas dans tous les détails, mais vous mentionnez la question du coût pour les citoyens. La question de la tarification de la chaleur est un enjeu central. Le schéma directeur trace la voie sur la gestion et la modernisation à l'horizon 2050. Un des efforts que j'ai mentionnés et qui va être fait, c'est celui de le rendre plus compétitif, c'est-à-dire moins cher pour nos concitoyens. C'est l'enjeu crucial, on le voit actuellement. Les autres énergies vont de toute façon avoir tendance à augmenter. On le voit avec le gaz actuellement. Notre énergie sera vraiment dirigée vers cet effort d'une meilleure compétitivité. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. Je mets la délibération aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Elle est adoptée."

Nous sommes parvenus au bout des délibérations ayant fait l'objet d'une inscription de demande de prise de parole. Conformément à notre règlement intérieur, je vous propose de mettre désormais aux voix l'ensemble des délibérations ayant été portées à notre ordre du jour avant de passer à la suite de nos travaux. Qui vote pour ? L'ensemble des délibérations est donc adopté. Je vous en remercie. Avant de poursuivre nos échanges par l'examen des différents vœux et des questions orales, je vous propose une suspension de séance de 10 minutes pour que chacun puisse se rafraîchir. Merci beaucoup."

- Nombre de votants 28 dont 8 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....23
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....05
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-182 AVIS)

Vote global des délibérations :

- **DAC 20210246** : Subventions d'un montant de 239 000 euros - Convention et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

(DELIB 12-2021-183 AVIS)

- **DAC 20210629** : Subventions d'un montant de 8 000 euros à trois associations, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris, dans le cadre de l'action culturelle locale.

(DELIB 12-2021-184 AVIS)

- **DAE 20210020** : Marchés découverts alimentaires - Exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de Covid19 - Avenants.

(DELIB 12-2021-185 AVIS)

- **DAE 20210073** : Subvention d'un montant de 80 000 euros à treize associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art.

(DELIB 12-2021-186 AVIS)

- **DAE 20210162** : Mesures en soutien aux acteurs économique dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants non alimentaires.

(DELIB 12-2021-187 AVIS)

- **DAE 20210164** : Écoles d'arts appliqués - Dotations de fonctionnement d'un montant de 1918 200 euros et subventions d'investissement et d'un montant de 1169 000 euros, au titre des exercices 2021 et 2022.

(DELIB 12-2021-188 AVIS)

- **DAE 20210165** : Contribution d'un montant de 120 000 euros de la ville de Paris au service de restauration de l'école Boule pour l'année 2022, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2021-189 AVIS)

- **DAE 20210166** : École Boule - Actualisation des tarifs de restauration des commensaux.

(DELIB 12-2021-190 AVIS)

- **DAE 20210184** : Subventions d'un montant de 178 000 euros et conventions avec sept structures pour l'insertion par l'activité économique (l'IAE), pour favoriser leur développement commercial.

(DELIB 12-2021-191 AVIS)

- **DAE 20210269** : Écoles d'arts appliqués - Dotation de fonctionnement exceptionnelle de 82 000 euros, à l'école Boule.

(DELIB 12-2021-192 AVIS)

- **DAE 20210283** : Huit marchés couverts alimentaires et un marché découvert parisiens. Approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public.

(DELIB 12-2021-193 AVIS)

- **DASCO 20210113** : Subventions d'un montant de 256 000 euros et conventions avec des associations ou organismes, pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de "l'Art pour Grandir".

(DELIB 12-2021-194 AVIS)

- **DASCO 20210115** : Collèges publics – Contribution d'un montant de 2 005 969 euros de la ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2022.

(DELIB 12-2021-195 AVIS)

- **DASES 20210024** : Participations pour l'année 2021 aux six maisons des aînés et des aidants au titre des centres locaux d'information et de coordination (CLIC), autorisés à Paris, pour un montant de 3 247 510 euros et signature d'avenant.

(DELIB 12-2021-196 AVIS)

- **DASES 20210145** : Subventions d'un montant total de 10 800 euros à sept associations pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2021 – Convention – Deux avenants.

(DELIB 12-2021-197 AVIS)

- **DASES 20210197** : Subvention d'un montant de 1 500 euros et convention avec l'association "UGOP", "Une Goutte d'Organisation Productions", dans le 12^{ème} arrondissement de Paris, pour son action de soutien aux seniors isolés.

(DELIB 12-2021-198 AVIS)

- **DDCT 20210016** : Subventions d'un montant de 120 500 euros au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à trente-deux associations.

(DELIB 12-2021-199 AVIS)

- **DFPE 20210024** : Subvention d'un montant de 1 972 258 euros à seize associations, conventions et avenants pour la gestion de vingt-huit lieux d'accueil enfants parents (LAEP) à Paris et participation au financement des lieux d'accueil enfants parents des LAEP de la caisse d'allocations dans les centres sociaux.

(DELIB 12-2021-200 AVIS)

- **DFPE 20210076** : Subvention d'un montant de 2 201 366 euros et avenants n° 5 et 6 avec l'association "LA MAISON DES BOUT'CHOU", dans le 6^{ème} arrondissement de Paris, pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance.

(DELIB 12-2021-201 AVIS)

- **DFPE 20210107** : Subvention d'un montant de 83 657 euros et avenant n° 6 avec l'association "Les GARDONS", dans le 12^{ème} arrondissement de Paris, pour sa crèche parentale.

(DELIB 12-2021-202 AVIS)

- **DFPE 20210144** : Subvention d'un montant de 1 572 23 euros, avenant n° 6 avec l'association "Association Générale des Familles de Paris 12" pour la halte-garderie "Croque-Nuage", dans le 12^{ème} arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2021-203 AVIS)

- **DFPE 20210199** : Subventions d'un montant de 3 420 570 euros, convention et avenants 2, 3, 4, 5 et 6 à l'association "La Maison Kangourou" (L.M.K.), dans le 10^{ème} arrondissement pour ses dix-huit établissements d'accueil de la petite enfance.

(DELIB 12-2021-204 AVIS)

- **DFPE 20210202** : Subvention d'un montant de 4 453 euros et convention avec l'association "ORIGAMI", dans le 12^{ème} arrondissement, pour des travaux de rénovation de la halte-garderie, 8 rue de Prague, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2021-205 AVIS)

- **DFPE 20210218** : Subventions d'un montant de 6 375 542 euros, avenants n° 1, 3 et 6 avec l'association "ABC Puériculture", dans le 16^{ème} arrondissement de Paris, pour ses vingt-cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

(DELIB 12-2021-206 AVIS)

- **DFPE 20210221** : Réalisation d'un multi-accueil de soixante-six places intégré à un programme de logements et parkings, 45 rue des Meuniers, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris - Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à Paris Habitat.

(DELIB 12-2021-207 AVIS)

- **DJS 20210030** : Subventions d'un montant de 121 500 euros et conventions pluriannuelles d'objectifs avec le comité de fonctionnement aux offices du mouvement sportif, (O.M.S.) et 12 O.M.S.

(DELIB 12-2021-208 AVIS)

- **DJS 20210124** : Centre équestre de la Cartoucherie dans le 12^{ème} arrondissement de Paris. Convention d'occupation du domaine public avec la SARL Cheval Loisirs Campagne.

(DELIB 12-2021-209 AVIS)

- **DPE 2021039** : Relogement des deux services d'assainissement de la direction de la propreté et de l'eau (DPE) dans l'immeuble 98 quai de la Râpée, dans le 12^{ème} arrondissement - Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec ELOGIE-SIEMP.

- Nombre de votants 28 dont 8 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :28
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstentions :00

(DELIB 12-2021-210 AVIS)

SUSPENSION DE SÉANCE

De 22h28 à 22h38

À la reprise de la séance, la majorité requise, 20 membres des 30 membres du conseil d'arrondissement en exercice, était présente.

Étaient présents : Mme Atlan-Tapiero, M. Bonnet-Oulaldj, M. Bouigue, Mme Charnoz, Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Havet, M. Margain, M. Marque, M. Martial, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Romero-Michel, M. Rouveau, M. Seingier, M. Tabacchi, M. Teisseire.

Étaient excusés : M. Grégoire, Mme Mazetier.

Pouvoirs : M. Belghith (pouvoir donné à Mme Dallot), Mme Coffin (pouvoir donné à M. Rouveau), Mme Derenemesnil (pouvoir donné à Mme Havet), Mme Komitès (pouvoir donné à M. Bouigue), Mme Kopoka (pouvoir donné à Mme Rocca), Mme Marcin (pouvoir donné à M. Seingier), Mme Slama (pouvoir donné à M. Paris), Mme Taïeb (pouvoir donné à M. Delmestre).

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris, constatant que le quorum est atteint, fait reprendre la séance qu'elle préside à 22h38.

Secrétaire de séance : Mme Anouchka Comushian.

- VCEU 122021-032 : Vœu relatif à la création d'un lieu de mémoire pour honorer les artistes iconiques de Paris et de la France, présenté par Franck Margain et les élu.e.s du groupe Changer Paris – Les Républicains 12^{ème}.

M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous allons reprendre après cette pause salubre. En passant, deux buts pour le PSG. Messi vient de marquer. Voilà, je vous tiens au courant. Nous débutons cette deuxième partie de nos débats par l'examen du premier vœu. M. Margain, je vous laisse nous le présenter."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"C'est un vœu que nous avons présenté avec Mme Atlan-Tapiéro sur son initiative, donc je vais la laisser le présenter."

Mme Corinne Atlan-Tapiéro, conseillère d'arrondissement :

Considérant l'émotion populaire intense suscitée par la perte de nos grands artistes, véritables symboles de notre capitale ou de la France entière, auxquels les parisiens et au-delà tous les Français peuvent s'identifier ;

Considérant que nombre de ces « monstres sacrés », du cinéma, de la musique ou d'autres domaines artistiques, s'en sont allés récemment, à l'instar de Jean-Paul Belmondo le 6 septembre 2021 ;

Considérant l'attachement des parisiens aux hommages pérennes des artistes ;

Considérant à la fois la densité d'œuvres installées dans l'espace public et l'usage jugé parfois effréné de la pratique des dénominations lorsqu'il s'agit de rendre hommage à des personnalités récemment disparues ;

Considérant que les artistes iconiques de Paris et de la France gagneraient à être honorés d'une manière qui mettrait à l'honneur leur statut d'artistes ;

Considérant qu'il existe des précédents inspirants de promenades en hommage aux artistes, tels que le *Hollywood Walk of Fame* de Los Angeles ou de la promenade des Planches de Deauville bordées de cabines portant le nom des plus grands acteurs et réalisateurs venus à l'occasion du Festival du film américain ;

Considérant qu'un tel lieu, sans pour autant exclure la possibilité d'hommages plus spécifiques et personnalisés, non seulement mettrait en valeur le caractère singulier, mais aussi uni de la grande famille de l'art, mais pourrait en outre devenir un nouvel atout touristique ;

Franck Margain et les élu.e.s du groupe Changer Paris émettent le vœu :

- Que la ville de Paris lance une réflexion sur la création d'un lieu de mémoire en l'honneur des artistes iconiques de Paris, la réflexion ayant pour but d'établir notamment :

- **Le lieu susceptible d'accueillir les hommages ;**
- **La forme que prendraient les hommages (par exemple un chemin d'empreintes, de noms gravés...).**

"Je ne voudrais pas forcément vous relire le vœu, car vous l'avez tous, mais l'idée, c'est que lors de la précédente mandature, nous avons voté le principe d'un monument en hommage à Johnny Hallyday. À cette occasion, j'étais intervenue pour m'étonner du lieu retenu parce qu'il me semblait que la place de la Nation était plus symbolique, mais soit. Cette délibération ne présentait pas l'œuvre qui allait être finalisée. Lors du dernier conseil, une délibération sur ce sujet et sur cette sculpture avait été inscrite, mais comme elle n'avait pas été mise sur l'ODS, vous l'aviez retirée. Il a fallu attendre le conseil de Paris pour voir les images de synthèse qui étaient publiées en même temps dans la presse. Le résultat de cette sculpture, cela n'engage que moi, n'est pas des plus heureux. Aussi, j'ai demandé à M. Margain de bien vouloir déposer ce vœu au conseil de Paris. Mon idée était, en regardant Bercy, de penser à consteller les trottoirs autour de cette salle mythique des empreintes d'artistes, avec leur nom, et pourquoi pas, selon la faisabilité, d'une photo céramisée des artistes, chanteurs, acteurs ou même sportifs qui font la renommée du lieu, qui se sont produits à Bercy par exemple ou ailleurs. Je trouvais que pouvoir honorer les acteurs dans ce secteur avait une certaine résonance avec la cinémathèque française. Cela aurait permis de faire de Bercy un lieu où l'on ne vient pas que pour aller au spectacle. L'idée, c'était de créer quelque chose d'un peu nouveau et différent sur Bercy pour l'animer aux alentours de l'Arena."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. M. Marque pour réagir."

M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

"Il faudrait habiter une autre planète pour ne pas être au courant des disparitions récentes que ce vœu relate. Loin de moi l'idée de nier l'ampleur nationale de l'émoi que leur disparition a soulevé, nous nous interrogeons sur l'utilité de transformer la place autour de Bercy en quelque chose qui ressemblerait à une pâle copie de ce qui est fait à Hollywood. Ce n'est pas la même histoire ou le même contexte. Vous demandez un lieu spécifique pour les hommages de personnalités culturelles et artistiques, ce qui ne manque pas de nous étonner. Depuis le début de cette mandature, un accent particulier a été mis sur le monde artistique. Cependant, nous ne pensons pas que mettre un lieu spécifiquement dédié aux hommages d'artistes de grande ou de moins grande renommée soit préférable à la politique menée en termes d'entretien et de développement de leur mémoire. En effet, nous préférons choisir des rues, des places choisies spécifiquement en lien avec les familles qui ont une dimension symbolique dans la vie et la carrière des artistes cités. Enfin, si la mémoire se doit de mettre en avant les personnalités, elle se doit aussi et surtout de valoriser les contextes, les œuvres elles-mêmes, et c'est ce que fait la cinémathèque et, dans le cas spécifique des artistes de l'audiovisuel, la grande diversité des métiers qui entourent les têtes d'affiches, travailleurs et travailleuses de l'ombre sans lesquels « Pierrot le Fou » ne serait pas

« Pierrot le Fou ». Aussi, si vous ne souhaitez pas retirer ce vœu, notre position sera de le rejeter par un vote contre. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"D'autres explications de vote? Je mets donc ce vœu au vote. Qui vote pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Qui vote contre? Il est donc rejeté. Nous passons au vœu suivant."

Nombre de votants 28 dont 8 pouvoirs écrits

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....05

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....23

Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-211 VOEU)

Vœu rejeté.

- VCEU 122021-033: Vœu relatif à l'abandon du lot B de construction du projet Meuniers Charenton à Paris 12^{ème}, présenté par Valérie Montandon et les élu.e.s du groupe Changer Paris – Les Républicains 12^{ème}.

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Considérant que Paris est l'une des capitales les plus denses au monde et que la surface d'espaces verts rapportée au nombre d'habitants n'est que de 5,8 m² sans les 2 bois et de 14,5 m² en incluant le bois de Vincennes et de Boulogne;

Considérant le projet Meuniers Charenton qui comporte 4 phasages dont le lot A est en cours de construction :

- Lot A : création d'une crèche municipale, d'un local de proximité & de logements abordables
- Lot B : création d'une résidence intergénérationnelle, d'un local de proximité & de logements abordables
- Lot C : réhabilitation des bâtiments existants et plan Climat
- Lot D : renaturation des espaces extérieurs de la Résidence

Considérant que la résidence Meuniers Charenton comporte plus de 500 logements en 7 bâtiments dont plusieurs culminent à 12 étages et que l'immeuble principal de la résidence est très imposant;

Considérant que le projet de construction du lot A en cours implique un étalement de nombreux bâtiments à proximité immédiate des bâtiments existants et que les constructions en prévision du lot B longent aussi de façon très proche le bâtiment principal;

Considérant l'engagement de la mairie du 12^{ème} et du bailleur de mener les études durant le 2^{ème} trimestre 2021 afin de prendre en compte les demandes d'amélioration du programme émises par les habitants;

Considérant que la seule demande émise (et connue à ce jour) par la mairie du 12^{ème} concerne l'annulation de la construction de la deuxième partie de parking souterrain du lot B, ce qui ne change rien à la densité du projet;

Considérant le rôle des collectivités publiques dans la conception et la mise en œuvre de programmes d'aménagement durable;

Considérant la révision du PLU bioclimatique qui a pour un objectif de sobriété environnementale afin de renforcer la présence de la faune et de flore par la protection, l'augmentation et la végétalisation des espaces libres.

Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12^{ème} émettent le vœu :

- **Que la ville de Paris mette en suspens la construction du lot B de l'îlot Meuniers Charenton et entame les travaux du lot C concernant la rénovation des bâtiments existants;**

- Que la ville de Paris lance une étude approfondie sur les effets et l'augmentation de chaleur que provoquerait une densification supplémentaire engendrée par le lot B sur l'îlot Meuniers Charenton comparée au potentiel de rafraîchissement de création d'un espace vert en lieu et place.

ANNEXE



- Lot A : Création d'une crèche municipale, un local de proximité & des logements abordables
- Lot B : Création d'une résidence intergénérationnelle, un local de proximité & des logements abordables.
- Lot C : Réhabilitation des bâtiments existants et Plan Climat
- Lot D : Renaturation des espaces extérieurs de la Résidence

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Comme vous le savez tous, la résidence Meuniers Charenton comporte plus de 500 logements répartis en sept bâtiments, dont plusieurs culminent à 12 étages, et que l'immeuble principal de la résidence est très imposant. Il y a différents phasages, quatre phasages sont identifiés. Le lot A est en cours de construction. On s'aperçoit au fur et à mesure que les murs se dressent qu'il est très proche. On le savait déjà, on le sentait, mais il est quand même très proche de la barre principale qui est déjà très imposante. Il y a un étalement de nombreux bâtiments qui sont à proximité. Désormais va bientôt voir le jour le lot B, qui longe le bâtiment principal imposant et qui va densifier énormément la zone.

Vous aviez eu plusieurs engagements, Madame la maire, notamment de mener des études complémentaires pendant le deuxième trimestre 2021. Pour l'instant, sauf erreur de ma part, j'ai cru comprendre que le seul changement qui allait y avoir, c'était l'abandon de la construction du parking souterrain du lot B, mais par contre, sur la densité du projet, et je parle sous votre contrôle, il n'y aurait pas de changement extérieur visible ou envisagé. Pourtant, on a encore parlé tout à l'heure du plan Arbre. On a parlé de l'importance d'avoir de la végétalisation pour réduire les îlots de chaleur. On a abordé tout ce qui concerne le plan local d'urbanisme bioclimatique. On y a fait référence souvent. Pour toutes ces raisons, nous vous demandons que la ville de Paris mette en suspens de construction du lot B de l'îlot Meuniers Charenton et entame les travaux du lot C concernant la rénovation des bâtiments existants. C'est vrai que dans le séquençage, il y avait le lot A, le lot B, et la rénovation qu'attendent les locataires du parc social depuis longtemps à cet endroit-là n'arrivait qu'en fin de parcours. On vous demande d'inverser au moins les phasages. Cela n'empêche pas de commencer la

rénovation du dossier. Et enfin, que la ville de Paris lance une étude approfondie sur les effets et l'augmentation de chaleur que provoquerait une densification supplémentaire engendrée par la création du lot B sur l'îlot Meuniers Charenton comparé au potentiel de rafraîchissement de création d'un espace vert en lieu et place.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci pour toutes ces questions qui nous tiennent à cœur. Je donne la parole à M. Rouveau pour vous répondre."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Comme vous le savez, le projet Charenton Meuniers est un projet de longue date sur cette grande parcelle appartenant à Paris Habitat. Un large projet est prévu, qui comprend à la fois la construction de logements sur le lot A dont le permis de construire a été donné lors de la précédente mandature, une résidence intergénérationnelle et des logements sociaux sur le lot B dont il est question ici, et la rénovation totale liée au plan Climat de la résidence existante, le lot C, et enfin un projet paysager sur l'ensemble de la résidence avec la plantation de 181 arbres prévus et un jardin partagé de 150 m². D'ailleurs, cet été, le jardin partagé a commencé à être préfiguré avec les résidents de la résidence en place du parking qui existe aujourd'hui. Dès notre élection en juillet dernier, Paris Habitat voulait débiter les travaux sur le lot A et déposer le permis de construire du lot B. En respectant nos engagements, nous avons fait retarder le début des travaux du lot A en commençant par une information aux riverains. Deux réunions publiques ont été organisées pour informer les riverains sur les travaux à venir sur le lot A et recueillir leur impression sur la suite du projet. Sur le lot B, je ne peux pas vous laisser dire que la seule demande de la mairie concerne les parkings. Notre vision de la ville de demain va bien au-delà des questions de mobilité, même si elles sont très importantes pour nous. Nous voulons une ville solidaire qui ne laisse personne de côté, qui s'adapte au changement climatique, qui laisse entrer la nature en ville et qui respecte la biodiversité. Ce projet de résidence intergénérationnelle du lot B est un vrai attendu dans le quartier. On a plusieurs résidents plutôt vieillissants, lors des réunions publiques qu'on a faites en septembre et octobre dernier, qui nous disaient l'importance de ce projet pour eux puisqu'ils voulaient continuer à habiter dans leur quartier, mais dans des logements adaptés à leurs besoins. C'est pourquoi nous avons demandé à Paris Habitat de revoir son projet pour que la résidence soit construite uniquement sur les parties imperméabilisées actuellement, revoir les matériaux de construction pour éviter les effets des îlots de chaleur, ne pas construire de parking pour éviter les nuisances pendant les travaux et éviter des nuisances ensuite, et surtout ne pas construire sur la pleine terre existante et ne plus abattre aucun arbre de haut développement sur cette parcelle. Allez voir la parcelle, et vous verrez."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"C'est vrai qu'il est tard, mais ils sont encore existants."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Il y a encore des arbres existants et pour lesquels on se bat pour qu'ils ne soient pas abattus aujourd'hui, notamment à l'angle de la rue des Meuniers et de la rue Nicolaï. Au vu de l'intérêt social et solidaire de ce projet, Paris Habitat travaille depuis un an sur un nouveau projet et présentera l'ensemble de ses résultats aux habitants du 12^{ème} qui le souhaitent la semaine prochaine, mardi 5 octobre, dans cette même salle en réunion publique. On vous invite à venir découvrir le nouveau projet et le calendrier fixé pour tout le projet Paris Habitat. Je vous demande de retirer votre vœu en attendant cette réunion publique de la semaine prochaine, auquel cas on émettra un avis défavorable sur votre vœu."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Effectivement, n'oublions pas la phase de rénovation du plan Climat de l'ensemble des bâtiments existants de grande hauteur, qui est très attendue par les habitants et les habitantes de ce bâtiment, et la volonté de transformer ce parking en un véritable parc. Voulez-vous nous dire si vous maintenez le vœu pour que je puisse le mettre au vote?"

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Je n'ai pas été convaincue. Quand on vous donne des explications, n'essayez pas de justifier... Assumez, mais ne dites pas que c'est pour développer les espaces verts ou conserver les arbres. La plupart ont été abattus, même s'il en reste quelques-uns. Quoi qu'il en soit, je maintiens le vœu. Par contre, je suis attentive à ce que vous disiez sur la réunion du 5 octobre. Je déposerai ce vœu en conseil de Paris, mais si d'ici là, il y a de bonnes avancées, notamment sur les requêtes du conseil de quartier, je pourrai le retirer du conseil de Paris."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. Il faut rappeler nos engagements sur le lot A, où nous n'avons pu intervenir. En revanche, nous sommes intervenus sur le lot B. La copie a été largement revue. Les arbres encore existants resteront. Surtout, c'est un parking à ciel ouvert. Pour l'avoir traversé de nombreuses années pour emmener mon fils à l'école, je vous assure que ce n'est pas l'endroit idéal. Là, encore une fois, ce sera un parc public d'une tout autre nature, qui sera de la pleine terre retrouvée et des arbres plantés. Nous avons vu notre différence sur le logement social. Là aussi, l'urgence climatique, c'est aussi une urgence sociale et une urgence démocratique liées. Nous avons besoin de logement : 11000 demandeurs de logements sociaux dans le 12^{ème} arrondissement, une centaine de logements accordés chaque année par les commissions logement du 12^{ème}. Je vous laisse faire le ratio. Là, ce sont des chiffres. Nous avons besoin aussi, et vous le savez, de loger les personnes en grande difficulté, toutes les personnes, les personnes vieillissantes aussi. Là, c'est un projet novateur. J'aimerais qu'il s'en développe plus dans l'arrondissement. Cela nous permettrait d'avoir une offre plus adaptée aux besoins actuels.

Je vais mettre ce vœu aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui vote contre ? Le vœu est rejeté. Nous passons au vœu suivant."

Nombre de votants 28 dont 8 pouvoirs écrits

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....05

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....23

Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-212 VŒU)

Vœu rejeté.

- VCEU 122021-034 : Vœu relatif au respect du Code de la route par les cyclistes, présenté par Corinne Atlan-Tapiero et les élu.e.s du groupe Changer Paris – Les Républicains 12^{ème}.

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Considérant que les piétons sont les usagers de la route les plus vulnérables;

Considérant que les porteurs de handicap sont les grands oubliés du schéma des mobilités;

Considérant que la condition du piéton parisien s'est fortement dégradée ces dernières années;

Considérant que les initiatives de la mairie empiètent sur l'espace réservé aux piétons : rues à double sens non matérialisées pour les cyclistes, pistes cyclables sur les trottoirs, terrasses éphémères, végétalisation des pieds d'arbres et autres espaces...;

Considérant que le Code de la route s'applique de la même manière à tous les usagers;

Considérant que les cyclistes sont des usagers de la route comme tous les conducteurs d'engins motorisés;

Considérant que trop souvent les cyclistes roulent sur les trottoirs malgré la présence massive de pistes cyclables;

Considérant que certains roulent à une vitesse excessive;

Considérant que les piétons ne sont plus en sécurité sur les passages piétons;

Considérant que le non-respect de la priorité de passage à l'égard des piétons est sanctionné d'une amende de 135 euros;

Nous demandons à la maire de Paris de prendre toutes les dispositions qui s'imposent et qui sont de son ressort pour apaiser les mobilités en réaffirmant que les règles du Code de la route s'appliquent aux cyclistes et autres conducteurs d'engins à deux roues, et s'engage à garantir la sécurité des piétons en tous lieux : trottoirs ou passages protégés.

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Considérant que les piétons sont les usagers de la route les plus vulnérables, que les porteurs de handicaps sont les grands oubliés du schéma des mobilités, que la condition du piéton parisien s'est fortement dégradée ces dernières années, que les initiatives de la mairie empiètent sur l'espace réservé aux piétons, rues à double sens non matérialisées pour les cycliques, pistes cyclables sur les trottoirs, terrasses éphémères, végétalisation des pieds d'arbres et autres, considérant que le Code de la route s'applique de la même manière à tous les usagers, que les cyclistes sont des usagers de la route comme tous les conducteurs d'engins motorisés, que trop souvent, les cyclistes roulent sur les trottoirs malgré la présence massive des pistes cyclables, considérant que certains roulent même à une vitesse excessive, considérant

que les piétons ne sont plus en sécurité sur les passages piétons, considérant que le non-respect de la priorité de passage à l'égard des piétons est sanctionné par le Code de la route d'une amende de 135 euros, nous demandons à la maire de Paris de prendre toutes les dispositions qui s'imposent et qui sont de son ressort pour apaiser les mobilités en réaffirmant que les règles du Code de la route s'appliquent aux cyclistes et autres conducteurs d'engins à deux roues et s'engagent à garantir la sécurité des piétons en tous lieux, trottoirs ou passages protégés. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Je vais laisser M. Delmestre vous répondre."

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"J'attendais l'exposé des motifs parce que j'ai lu votre vœu et je voulais voir vers quoi vous vouliez aller et quelles étaient vos idées sur le sujet. J'ai lu ce vœu un peu fourre-tout qui reprend tout pour dire qu'il y a des méchants cyclistes et des gentils piétons. Voilà, si on en fait un résumé sans nuance, mais le vœu est peu nuancé. Je suis un peu surpris que vous n'ayez pas étayé un peu plus votre demande. Mais ce n'est pas grave, je vais quand même me permettre de répondre sur plusieurs points. Tout d'abord, sur la communication de la ville qui est régulière là-dessus, et vous le savez, vous allez sur les réseaux sociaux comme tout le monde, vous voyez les affichages municipaux aussi. Peut-être que cela vous a échappé, mais il y en a eu de nombreux ces dernières années. Peut-être que c'est encore insuffisant. Il en faudra sûrement d'autres. La pédagogie aussi, c'est la répétition. Donc, il n'y a pas de problème à ce niveau-là. Il y en aura d'autres. Mais là, vous faites comme si rien n'était fait depuis le début. Je ne comprends pas bien où vous voulez en venir. La communication a lieu avec la RATP, la préfecture de police. D'ailleurs, la préfecture de police n'est pas citée une fois dans votre vœu, comme si cette compétence ne leur incombait plus, comme si tout ce qui était code de la route était juste sur la mairie et pas du tout sur la préfecture de police. Je trouve cela un peu surprenant, mais c'est peut-être une demande en tant que telle. Peut-être qu'il y aura sur un vœu parisien une demande un peu plus élargie pour s'adresser au préfet de police dans ce cas-là. Ensuite, comme vous le savez, la DPSP intervient. Peut-être qu'il faut le réaffirmer ici publiquement. C'est peut-être aussi cela que vous demandiez et que vous demanderez aussi à la maire de Paris en conseil de Paris. Oui, la DPSP est déployée pour intervenir sur ces actions pour faire respecter les règles et le Code de la route. Pour toute personne, que ce soient les cyclistes, les voitures, les trottinettes, les deux-roues motorisés. Donc, sur la DPSP, qui deviendra police municipale, à ce niveau-là, on demande un respect. Il n'y a aucune tolérance là-dessus. Ce sera dit aussi en conseil de Paris, mais je n'engage pas la maire à ce niveau-là. Je ne comprends pas du tout ce vœu en tant que tel. Vous nous dites que les cyclistes feraient tout et n'importe quoi en permanence et qu'il y aurait une impunité pour les cyclistes à Paris. Ce n'est pas vrai. Il y a des choses à améliorer, de la pédagogie à faire, il y a de la sanction aussi. Cela passe par la DPSP, mais pas que. Il faudrait aussi que la police nationale fasse son travail à ce niveau-là. Je suis un peu étonné que vous n'en parliez à aucun moment dans ce vœu. D'ailleurs, je me suis dit que vous alliez peut-être expliquer un peu plus votre avis sur les aménagements. Peut-être que ceux qu'on a faits ne sont pas bien, dans les derniers, notamment la rue de Reuilly dont il a été question tout à l'heure ou le faubourg Saint-Antoine qui va bientôt être livré. Mais non, ce sont juste les méchants cyclistes face aux gentils piétons. Je suis désolé, je pense qu'opposer des usagers entre eux, cela ne rend service à personne. À un moment, on est tous un jour piéton, cycliste, automobiliste. Je trouve que ce vœu un

peu fourre-tout qui opposerait les piétons aux cyclistes n'avantage personne et ne rend service à personne. Donc évidemment, je vous propose de retirer ce vœu, mais vous ne le ferez pas."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. Moi, je ne suis pas la maire de Paris, mais la maire du 12^{ème} arrondissement et je suis une piétonne. Je me suis engagée à ce qu'il y ait une sanctuarisation des trottoirs. En plus, on les agrandit, on fait en sorte qu'ils soient plus sécurisés et plus appréciables. Aucune mention des motards qui, eux aussi, roulent sur les trottoirs et sont source d'accident à plus de 60 % des cas, notamment certains accidents mortels. Vous n'êtes pas sans recevoir les dernières indications parisiennes et du 12^{ème} arrondissement sur ce sujet. Hier après-midi encore, nous étions sur le trottoir avec Mathieu Delmestre et une de mes collaboratrices, et j'ai rappelé à un motard que le trottoir n'était ni une route ni un parking. Il m'a injuriée, insultée et menacée, situation dans laquelle je ne me suis jamais retrouvée avec un cycliste. Il faut aussi savoir faire respecter le Code de la route et comptez sur moi pour donner ces consignes. Merci de m'écouter, c'est un sujet grave. C'est la sécurité et la violence routière. Le Code de la route, ce sont aussi les automobilistes qui s'arrêtent pour laisser passer les piétons et les piétonnes. Combien d'automobilistes ne le font pas ? Il faut arrêter de stigmatiser les cyclistes, qui ne sont pas au-dessus des lois, mais en revanche, je ferai en sorte que les conditions de circulation, de déplacement pour tout le monde soient sécurisées et j'ai bien évidemment donné comme consigne au nouveau responsable de la DPSP, qui en plus vient de la sécurité routière, qu'aucune tolérance ne sera faite sur les situations d'impunité face à des violations du code de la route. Maintenez-vous votre vœu ?"

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Bien sûr. Si j'ajoute « cyclistes et motards », vous changez votre position ?"

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Pas du tout. Vous pouvez mettre « automobilistes », aussi. Je mets ce vœu aux voix. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui vote contre ? Ce vœu est rejeté. Je vous en remercie.

Nous passons au vœu suivant."

- Nombre de 28 votants dont 8 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....05
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....23
- Nombre d'abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-213 VŒU)

Vœu rejeté.

- VCEU 122021-035 : Vœu relatif à un hommage aux personnes mortes suite à des maladies professionnelles ou des accidents du travail, présenté par les élu-e-s du groupe Communiste et Citoyen.

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Considérant que l'Organisation internationale du travail estime à environ 2 millions de personnes dans le monde qui meurent chaque année des suites d'accidents ou de maladies liés au travail soit un décès toutes les 15 secondes dans le monde;

Considérant que si le continent le plus touché est l'Asie, selon l'OIT, ce sont 200 000 personnes en Europe qui meurent chaque année;

Considérant que l'Assurance maladie compte en France plus de 800 000 victimes par an d'accidents du travail et qu'environ 1000 décès sont par an liés à des maladies professionnelles ou des accidents du travail;

Considérant que ces chiffres sont certainement sous-évalués, car ces statistiques sont établies sur la base des salarié-e-s inscrit-e-s au régime général de l'Assurance maladie, excluant les indépendant-e-s, les agriculteurs et agricultrices et les salarié-e-s non-déclaré-e-s;

Considérant que ces statistiques ne prennent pas en compte les maladies psychologiques comme l'épuisement professionnel;

Considérant que les travailleurs et travailleuses des secteurs du BTP et de l'industrie sont les plus touché-e-s;

Considérant que les nouveaux modes de travail, telle l'ubérisation, entraînent une précarisation du travail et des risques accrus pour les travailleurs et travailleuses dépourvus de toute protection, comme l'a montré la mort de M. Rumel Ahmed, livreur à vélo pour l'entreprise Uber Eats, le 4 mai 2021 à Paris;

Considérant que cette année à Paris, un ouvrier est mort sur un chantier de réhabilitation de bureaux boulevard Haussmann le 2 juillet, une infirmière de l'Hôpital-Bichat est morte le 9 avril, un ouvrier plaquiste est mort le 8 février sur un chantier de l'ambassade de Suisse, dix-sept ouvriers ont été intoxiqués au monoxyde de carbone le 1^{er} septembre dans le 10^e arrondissement, que quatre d'entre eux ont été conduits à l'hôpital en urgence absolue,

Considérant que de nombreux accidents ont été recensés sur les chantiers du Grand-Paris express, entraînant parfois la mort d'ouvriers;

Considérant que les morts liées aux accidents du travail sont le plus souvent passées sous silence, traitées dans la rubrique des faits divers par la presse, alors que leur nombre et leurs conséquences dramatiques démontrent qu'elles relèvent d'un enjeu de santé et de sécurité publiques;

Considérant que l'accident qui a eu lieu sur un chantier de la SNCF à Massy (91) conduisant à la mort d'un travailleur n'aurait probablement pas eu le même écho médiatique si elle n'avait pas engendré de nombreux retards de trains;

Considérant que le 28 avril est la journée de commémoration des travailleuses et des travailleurs mort·e·s ou blessé·e·s au travail, célébrée à l'échelle mondiale depuis 1996 à l'initiative du mouvement syndical;

Considérant que la mairie du 12^{ème} arrondissement et la ville de Paris pourraient se saisir de cette date pour organiser un hommage aux travailleuses et travailleurs mort·e·s ou blessé·e·s au travail;

Considérant que mettre au jour l'important sujet des accidents du travail et des maladies professionnelles permet d'une part de rendre hommage aux personnes qui ont perdu la vie pour ces motifs, mais aussi de renouveler un engagement collectif pour améliorer la santé et la sécurité au travail;

Considérant que plus de soixante-dix pays rendent hommage le 28 avril aux victimes d'accidents du travail et que d'autres pays, comme le Canada par exemple, ont pleinement investi la date du 28 avril pour rendre cet hommage;

Considérant l'important travail de recension des morts liées aux accidents du travail accompli par l'historien Matthieu Lépine, et publié notamment sur les réseaux sociaux afin de mettre au jour ce fait social;

Considérant le vœu adopté par le conseil du 10^{ème} arrondissement le 21 juin 2021.

Sur proposition des élu·e·s du Groupe communiste et citoyen, le conseil du 12^{ème} arrondissement émet le vœu :

- **Qu'une plaque rendant hommage aux morts liées à une maladie professionnelle ou un accident du travail soit apposée dans le 12^{ème} arrondissement ou à défaut dans un autre arrondissement parisien;**
- **Que la mairie du 12^{ème} organise chaque année une commémoration le 28 avril pour rendre hommage aux travailleurs et travailleuses mort·e·s ou profondément blessé·e·s au travail.**

M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

"Le 22^{ème} congrès mondial sur la sécurité et la santé s'est terminé il y a à peine une semaine et s'est conclu par un appel à mettre fin aux décès et aux blessures liés au travail. C'est un fait, le travail tue plus que toutes les guerres réunies. Le travail blesse et mutilé souvent au nom de la compétitivité et de la rentabilité. Ces morts et ces blessés ont depuis 2003 une journée internationale qui leur est consacrée par l'ONU avec l'OIT. Plus que le nombre absolu de travailleurs et de travailleuses qui ne sont pas retournés auprès de leurs enfants, de leur famille, de leurs amis, ce sont des situations et des contextes que nous pourrions lister ici. C'est aussi peut-être surtout le silence assourdissant qui enveloppe ces disparitions ou mutilations psychiques et physiques. Dans le 12^{ème} arrondissement, les deux gares ont leur lot de disparus. Notre arrondissement et ses 140 000 habitants n'échappent pas à la réalité qu'imposent aujourd'hui la compétitivité et la rentabilité. Notre arrondissement lui aussi est traversé par des travailleurs à vélo, symbole de la déconstruction brutale de l'organisation du travail, sortant de facto leurs accidents du recensement officiel. La ville de Paris est elle-même employeur. Certains de ces agents sont confrontés quotidiennement à des risques graves qu'ils savent contrer et cherchent à réduire tant que les moyens leur seront octroyés et leur mission le leur permet. Mais la ville de Paris est aussi donneuse d'ordres pour de nombreux travaux et la chute, l'écrasement, le renversement ne sont

jamais loin, rôdant, attendant l'inattention, la fatigue ou le stress lié à la puissance d'une hiérarchie. Nous vous proposons de nous saisir, nous, 12^{ème} arrondissement, de cette date du 28 avril, journée internationale de reconnaissance des morts au travail, pour participer collectivement et encourager les organisations syndicales de notre arrondissement dans leur lutte pour rendre visibles les morts et les blessés au travail. Je vous enjoins donc à voter ce vœu qui se propose par l'apposition d'une plaque, préambule facultatif à l'organisation publique de débats et conférences autour du sujet de la mort au travail. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je suis saisie de plusieurs explications de vote, Mme Atlan-Tapiero et M. Teisseire."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Merci. Vous nous avez présenté un vœu qui met en avant la souffrance au travail, parfois jusqu'à la mort, et votre désir d'un lieu de mémoire. Pourtant, s'agissant du travail, il y a l'aspect négatif, mais aussi l'aspect positif, puisque c'est d'abord une activité en mouvement qui permet ou devrait permettre à chacun de mieux vivre et d'y trouver un épanouissement personnel. C'est pour cela que nous aurions aimé une proposition un peu plus tournée vers l'avenir, peut-être plus axée sur un renforcement de la prévention en lançant par exemple un challenge sur des projets pour l'amélioration des conditions de travail, primant des structures où il fait bon travailler et mettre en avant les bonnes pratiques. Donc, nous aurions préféré quelque chose de plus dynamique et moderne, en conséquence de quoi nous allons voter contre votre vœu."

M. Christophe Teisseire, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Le groupe écologiste est d'accord avec vous. En France, on meurt au et par le travail, et on n'en parle pas, ou alors, dans quelques cas seulement sous l'angle du fait divers. Comme vous l'indiquez, on dénombre au bas mot 800000 victimes d'accidents du travail pour l'année 2019. Parmi eux, 1264 personnes sont décédées, et en grande partie des ouvriers. Là encore, les chiffres sont amplement minorés, car aucun service de l'État ne suit ces funèbres statistiques. Ces chiffres résultent du travail de certains chercheurs qui tentent d'assembler des informations disparates. Cela démontre le manque d'intérêt total, que ce soit au niveau patronal ou au plus haut niveau de l'État. Pour eux, c'est un non-sujet de santé publique. On ne questionne ni le facteur organisationnel ni la précarité au travail. En 2016, Emmanuel Macron était alors ministre de l'Économie et avait dit qu'au sein de l'entreprise, c'était l'entrepreneur qui prenait tous les risques parce qu'il pouvait tout perdre, lui. Cet avis laisse songeur. Maintenant, si je reviens au vœu lui-même, nous sommes un peu moins enthousiastes. En effet, il ne choisit clairement pas son interlocuteur et navigue entre le vœu d'arrondissement et le vœu parisien, ce qui nuit au message. On aurait pu penser que ce vœu ayant été adopté dans le 10^{ème} arrondissement, vous auriez pu simplement le présenter au conseil de Paris afin de généraliser la démarche. Vous avez tout de même choisi de le présenter dans de nombreux arrondissement. Pour le 12^{ème}, il eut été bon que vous puissiez l'ancrer sur notre territoire en proposant ce lieu symbolique, que vous appelez de vos vœux, où poser cette plaque et rendre hommage aux travailleurs et travailleuses morts ou gravement blessés au et par le travail. Une proposition : peut-être pourrions-nous nous faire aider par les instituts d'histoire sociale des différentes organisations syndicales afin d'obtenir des informations précises sur ce sujet dans notre arrondissement. Malgré ces quelques défauts, le groupe écologiste votera favorablement ce vœu. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"J'ai une explication de vote de la part de M. Tabacchi et M. Paris."

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Nous apportons tout notre soutien au vœu proposé par le groupe communiste. Il est inadmissible que l'on puisse perdre la vie suite à un accident sur son lieu de travail ou suite à une maladie contractée dans le cadre de son activité professionnelle. Il est inadmissible que des vies soient brisées, que des familles soient dévastées parce qu'un de leurs membres a perdu la vie alors qu'il allait la gagner. Il nous semble important qu'une collectivité telle que la collectivité parisienne rende hommage aux travailleurs et aux travailleuses morts ou mortes sur leur lieu de travail ou profondément blessés sur ce même lieu et que cette date soit notamment le 28 avril, le 28 avril étant la journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail célébrée dans l'Union européenne, et notamment en Italie. Il nous semble important que lorsqu'on prend cette dénomination, de faire référence à la notion de sécurité, de prévention des accidents au travail qui est une politique à développer et toujours encourager, notamment auprès des employeurs, car c'est la charge qui leur incombe. En conclusion, nous approuvons ce vœu et apportons nos voix à son adoption."

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"L'essentiel a été dit. Nous partageons évidemment ce combat autour de la mémoire des travailleurs, des accidentés du travail et des travailleurs morts au travail. Nous voterons, comme l'ont fait tous les groupes Paris en commun dans les arrondissements où il est présenté, favorablement ce vœu. Je n'ai pas compris cette histoire de navette et de répétition, puisqu'un vœu identique a été déposé dans le 10^{ème} arrondissement. L'ensemble de la majorité l'a voté. Le lieu avait été identifié, à savoir la Bourse du travail qui nous paraît le lieu tout à fait idoine pour cette commémoration et les groupes politiques étaient d'accord pour le porter sur le point d'une journée de commémoration. Il suffit de reporter le vœu du 10^{ème} au conseil de Paris. Nous voterons favorablement si la redite peut aider à l'adoption de ce vœu au conseil de Paris."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je mets donc ce vœu aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Le vœu est donc adopté."

- Nombre de 26 votants dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération.....21
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....05
- Nombre abstentions :.....00

(DELIB 12-2021-214 VOEU)

Vœu adopté.

Nous passons au dernier vœu de notre ordre du jour."

- VCEU 122021-036 : Vœu relatif au recrutement d'enseignant-e.s titulaires dans les écoles, présenté par les élu-e.s du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Considérant que le système éducatif et les conditions d'apprentissages ont été considérablement mis à l'épreuve par la crise sanitaire ;

Considérant l'importance d'offrir aux élèves un encadrement plus important, notamment en baissant le nombre d'élèves dans toutes les classes, pour compenser l'enseignement en partie dégradé pendant la crise sanitaire ;

Considérant que le recrutement de personnels titulaires garantit l'égalité d'accès au service public pour les usager-e.s, la sauvegarde du principe d'indépendance des fonctionnaires et l'accès à un certain niveau de qualification et de formation dans l'intérêt des élèves et du service public national d'éducation ;

Considérant que quelques jours après la rentrée, des vacances de postes d'enseignant.e.s titulaires ont été constatées et que des personnels titulaires remplaçants ont été affectés à l'année dès le jour de la rentrée ;

Considérant que l'on peut s'attendre, comme l'an passé, à ce que les besoins en ressource enseignante – notamment pour le remplacement – dans les écoles du 12^{ème} arrondissement ne seront pas entièrement couverts par les moyens en personnels titulaires délégués par le ministère ;

Considérant que le ministère de l'éducation nationale envisageait de couvrir partiellement ces besoins par le recrutement d'étudiants non expérimentés dans le cadre de la réforme de la formation des personnels enseignants et a donc diminué le volume de postes au CRPE 2021 ;

Considérant qu'au regard des tensions anticipées sur la couverture du besoin d'enseignement et de difficultés dans le recrutement d'étudiant.e.s la communauté éducative, les syndicats enseignants et les représentants de parents d'élèves demandent que l'autorisation de recourir à la liste complémentaire du CRPE au-delà des désistements puisse être accordée à l'académie de Paris ;

Considérant que l'académie de Paris se préparerait à recruter les personnes inscrites sur liste complémentaire sous le statut d'agent contractuel ;

Considérant que depuis plusieurs années des demandes de temps partiel et de mise en disponibilité sont refusées à certain-e.s enseignant-e.s pour couvrir les besoins d'enseignement des écoles à Paris, attestant de la tension notable sur les effectifs d'enseignant-e.s titulaires ;

Considérant qu'il est encore possible de recourir à la liste complémentaire du CRPE 2021 afin de recruter des enseignant-e.s titulaires et de pallier les difficultés de remplacement déjà observées dans un contexte sanitaire particulièrement difficile pour les élèves et les personnels ;

Considérant qu'il est important de prendre avant le 1er octobre la décision de recourir à la liste complémentaire afin que ces enseignant-e.s stagiaires puissent bénéficier d'une formation complète dès le début de l'année scolaire ;

Considérant que le ministère de l'éducation nationale affiche des créations de postes dans le premier degré qui se traduisent en réalité par un recours accru aux personnels contractuels dans les écoles, et ce au détriment de la qualité des enseignements.

Sur proposition des élu·e·s du Groupe communiste et citoyen, le conseil du 12^{ème} arrondissement émet le vœu que :

- la maire du 12^{ème} arrondissement interpelle le ministre de l'éducation nationale afin qu'il autorise le recours à la liste complémentaire du CRPE dans l'académie de Paris, pour permettre le recrutement d'enseignant·e·s titulaires afin de couvrir les besoins d'enseignement et de remplacement.

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, conseiller de Paris, délégué auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

"C'est dommage que ce soit le dernier vœu et qu'il ne soit pas rattaché à la communication qu'on a eue sur la rentrée scolaire puisque ce vœu est sur la rentrée scolaire. Je note que ma collègue Valérie Montandon a rattaché tout à l'heure un vœu à une délibération. On va revenir sur le sujet, excusez-moi, si tard, de revenir sur ce sujet, mais sous l'angle des personnels de l'éducation nationale. Une nouvelle fois, le 23 septembre, les enseignants étaient dans la rue. Ils manifestaient pour des moyens supplémentaires. Un chiffre doit nous alerter. À Paris, aujourd'hui, c'est 99 postes supprimés dans l'académie de Paris. C'est l'équivalent de deux collèges rayés de la carte scolaire. À l'échelle nationale, c'est 1883 postes d'enseignants supprimés cette année, soit un total de 790 sous la mandature d'Emmanuel Macron. On est dans une rentrée, après ce qu'on a dit tout à l'heure, qui n'a jamais eu autant besoin de moyens après la crise de la Covid-19. Évidemment, la ville a mis des moyens, mais on aurait pu en attendre de l'État, notamment quand on parle des dédoublements de classe, quand on voit qu'aujourd'hui, on a des étudiants vacataires qui remplacent des enseignants, quand on voit qu'on a une liste d'attente complémentaire au CRPE importante avec des étudiants qui ont passé le concours brillamment.. Et aujourd'hui, le gouvernement ne fait pas appel à cette liste complémentaire. Permettez-moi de demander au nom du groupe communiste, mais je pense que c'est partagé sur les rangs de la majorité et peut-être aussi de l'opposition, que la maire du 12^{ème} arrondissement interpelle le ministère de l'éducation nationale afin qu'il autorise le recours à la liste complémentaire du CRPE dans l'académie de Paris pour permettre le recrutement d'enseignements titulaires afin de couvrir les besoins d'enseignement et de remplacement. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Mme Rocca pour vous répondre."

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"Effectivement, nous évoquions ce sujet dans la communication de rentrée. J'appuie tout ce que vous venez de dire, mais je vais même aller plus loin. Lorsque vous évoquez les moyens éducation nationale et enseignants au niveau du premier degré, il faut savoir que le second degré est fortement impacté en mode « gestion de la pénurie » depuis quelques années et à cette rentrée scolaire de nouveau, comme en témoignaient les moyens de la DSG discutés l'an dernier pour la rentrée scolaire 2021, et je crois que nous les avons évoqués dans ce conseil. Nous l'évoquions tout à l'heure, nous avons une augmentation du nombre de collégiens dans le 12^{ème}, mais aussi dans Paris. Derrière, les moyens éducation nationale ne suivent pas. Dire aussi que nous pouvons aller plus loin, parce que les enseignants ne sont pas en nombre suffisant, mais de fait, ils ne peuvent

pas partir en formations, toutes thématiques confondues, mais notamment les formations sur le numérique. Nous savons depuis la crise Covid-19, la crise sanitaire, combien se sont sentis démunis et combien auraient besoin d'être appuyés dans le cadre de formations. Aller plus loin aussi pour ces personnels que nous n'évoquons que rarement quand nous parlons des personnels d'éducation nationale, mais qui, en termes d'accompagnement éducatif et de climat scolaire qui se dégrade, sont importants : les personnels de la vie scolaire, parce qu'ils sont des acteurs à part entière qui méritent autant de considération que les enseignants. Et aller plus loin aussi, nous l'évoquons tout à l'heure, sur la question de l'inclusion, parce que l'éducation nationale ne met pas non plus les moyens AESH. Pour ces raisons, nous soutenons ce vœu et espérons véritablement qu'il pourra être adopté à l'unanimité."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. J'ai une explication de vote de M. Seingier."

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Je vais être un peu technique, mais si je comprends bien, vous voulez créer des postes de titulaires, mais pour avoir un poste de titulaire, il faut un emploi. L'emploi, c'est à la fois une notion fonctionnelle et budgétaire. Par définition, si on ne fait pas recours à ces titulaires, c'est qu'il n'y a pas de nouveaux emplois créés. Les contractuels viennent remplacer sur des emplois déjà pourvus, mais manifestement, il y a un taux d'absentéisme. Je ne sais pas ce qui explique le manque de professeurs. En même temps, j'entends la logique. On partage aussi ce manque d'enseignants et surtout un manque d'attractivité du métier. Nous allons nous abstenir sur ce vœu."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je mets ce vœu aux voix. Qui est pour? Qui s'abstient? Il est donc adopté, je vous en remercie."

Nous en venons à la dernière partie de nos travaux de ce soir avec une série de questions orales du groupe Changer Paris Les Républicains. Nous commençons par une question de M. Seingier."

- Nombre de 28 votants dont 8 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....23
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre abstentions :.....05

(DELIB 12-2021-215 VŒU)

Vœu adopté.

- Q122021-019 : Question orale posée par Matthieu Seingier et les élu·e·s Changer Paris – Les Républicains 12^{ème}, relative à l'ordre, la tranquillité et la salubrité publique.

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Madame la maire,

Avec un nombre total de 246 731 crimes et délits en 2020, Paris, selon la préfecture de police, se classe au rang des départements les plus dangereux de France.

Les statistiques précises par arrondissement élaborées par la préfecture montrent que notre 12^{ème} arrondissement n'est pas épargné, avec un taux de délit élevé concernant les actes de violence et les cambriolages. Il arrive en tête des délits de boissons.

Le conseil de Paris ville a acté, en juillet dernier, la création d'une police municipale parisienne (PMP), dotée de 3500 agents municipaux et 1500 personnes en voie de recrutement.

Comment la PMP sera-t-elle déployée sur le 12^{ème} arrondissement ?

Lors du conseil d'arrondissement de juin 2021, la majorité municipale du 12^{ème} avait déposé un vœu demandant au préfet la création d'un point fixe de police sur la place Henri Frenay, qui a été adopté par le conseil d'arrondissement. Seulement, ce vœu n'avait pas été déposé en conseil de Paris.

Quel dispositif envisagez-vous mettre en place pour que ce vœu soit réalisé ?

Le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement (CSPDA) est une instance officielle qui donne l'occasion, une fois par an, d'obtenir des données et de recevoir une vision d'ensemble des problématiques de sécurité et de prévention de l'arrondissement.

En mars 2021, je vous avais déjà interrogé sur sa réunion pour 2021.

Madame la Maire, avez-vous prévu de convoquer un CSPDA d'ici la fin de l'année ?

Je vous remercie.

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Vous avez tous été destinataires de la question. Je rappelle que le nombre de crimes et de délits est de 246 731 et que, selon la préfecture de police, le 12^{ème} arrondissement n'est pas épargné par ce taux élevé, notamment sur les actes de violence, les cambriolages, et il arrive en tête dans les délits de boisson. Le conseil de Paris a acté en juillet dernier la création d'une police parisienne. Je voulais vous poser la question de son déploiement dans le 12^{ème}. Je sais que M. Paris va me répondre et j'ai lu attentivement son édito dans le journal, donc je sais qu'une division va être créée dans le 12^{ème}. Mais je voulais comprendre les interactions, notamment avec la maire du 12^{ème}. Va-t-elle avoir un pouvoir direct sur cette division de la police municipale? Lors du conseil d'arrondissement de juin 2021, la majorité municipale du 12^{ème} avait déposé un vœu demandant au préfet la création d'un point fixe de police sur la place Henri Frenay qui a été adopté par le conseil d'arrondissement. Seulement, ce vœu n'avait pas été déposé en conseil de Paris. On vous demande à nouveau quel dispositif vous envisagez de mettre

en place pour que ce vœu soit réalisé. Enfin, nouvelle question sur le conseil de sécurité, de prévention et de la délinquance d'arrondissement, qui n'a toujours pas été réuni. Donc, à nouveau, je vous demande s'il est prévu de le convoquer avant la fin de l'année. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. M. Paris pour vous répondre."

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Sur la police municipale, vous avez raison, nous avançons vite, puisque le conseil de Paris a adopté en juin dernier le principe de sa création et qu'un prochain conseil de Paris va adopter la création en elle-même, et notamment les missions qui seront celles de la future police municipale parisienne avec un point très important dans cette délibération, c'est peut-être là ce qui nous différencie, sur la répartition des missions dans le cadre d'une convention entre la préfecture de police et la future police municipale. Dans les crimes et délits que vous évoquez, tout n'entrera pas dans les compétences de la police municipale. Je rappelle notre principe, contrairement au choix qu'ont fait d'autres villes, notamment de droite, c'est que nous souhaitons que la future police municipale soit complémentaire à la police nationale, pas qu'elle vienne s'y substituer. Je rappelle les missions que vous connaissez : la sécurisation de l'espace public, la verbalisation des incivilités, les actions d'accompagnement en direction des SDF, l'accompagnement des personnes âgées, la médiation dans l'espace public, etc.

Votre question porte sur le déploiement de cette police. Vous avez raison, d'ici 2026, les effectifs de cette police municipale monteront à 5000 agents contre 3500 agents de la DPSP aujourd'hui. Il va y avoir une montée en charge progressive. Dans le cadre de l'adoption de la future délibération, quel sera le nombre de policiers municipaux dans le 12^{ème} arrondissement ? Vous pourriez poser la question dans tous les arrondissements. Je vais vous demander quelques semaines d'attente. Je suis aussi impatient que vous. Toutes les mairies d'arrondissement discutent avec l'adjoint à la maire de Paris Nicolas Nordman pour essayer d'avoir le meilleur résultat possible. Vous en jugerez en temps voulu et je reviendrai vers vous pour en discuter. Elle sera déployée sous forme de circonscriptions. Aujourd'hui, la DPSP couvre les arrondissements 11^{ème} et 12^{ème} tout en ayant des locaux basés dans le 13^{ème}. Donc, ce n'est pas toujours facile pour fonctionner. Nous aurons une circonscription unique et dans le cadre de la territorialisation des politiques parisiennes, la maire d'arrondissement aura davantage de prise sur la police municipale.

Et puis, j'ajoute pour votre information qu'en matière de déploiement, contrairement à d'autres arrondissements, nous avons déjà trouvé des locaux qui seront situés rue Mousset-Robert. Donc, normalement, courant 2022, nous pourrons avoir le nouveau site d'installation de la police municipale. Sur la place Henri Frenay, je vous remercie de votre soutien à ce vœu. Mais j'aurais aimé qu'il fût plus précoce, car je ne sais pas si c'est de l'Alzheimer ou de la schizophrénie politique, mais je vous rappelle que vous avez voté contre ce vœu au dernier conseil de Paris. C'est la première fois que je vois un élu regretter qu'un vœu contre lequel il a voté n'avance pas davantage. Mais si vous voulez nous rejoindre pour convaincre le préfet de Paris de renforcer les effectifs du commissariat du 12^{ème}, je vous souhaite la bienvenue parmi nous.

Enfin, sur le CSPDA, je vous avais répondu en mars que la réponse était oui. La réponse est toujours oui en septembre. Je vous avais dit que je comptais le faire dans le troisième trimestre et je vous confirme que d'ici la fin de l'année, un CSPDA pour évoquer la

création de la police municipale et son déploiement dans le 12^{ème} arrondissement sera bien convoqué."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous allons accueillir un nouveau responsable de la DPSP 12^{ème} et 11^{ème}."

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Je vous rappelle aussi, parce que je n'ai pas Alzheimer, que nous avons déposé un vœu et que le vôtre était en réponse au nôtre, mais j'estimais que notre vœu était meilleur. Maintenant que vous l'avez déposé, je le soutiens aussi."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. C'est à M. Margain de poser une question à l'exécutif au sujet de l'entretien des espaces verts sur la place de la Bastille."

- Q122021-020 : Question orale posée par Franck Margain et les élu-e-s Changer Paris – Les Républicains 12^{ème}, relative à l'entretien des espaces verts de la place de la Bastille.

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Madame la maire,

Les espaces verts de la place de la Bastille fraîchement inaugurée sont dans un état d'abandon total.

Les mauvaises herbes se disputent l'espace. Les quelques arbustes ornementaux sont morts ou ont disparu.

L'état de saleté de ces espaces est regrettable.

Quelles dispositions concrètes allez-vous mettre en œuvre pour la protection l'entretien de ces espaces verts ?

Je vous remercie.

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Les espaces verts de la place de la Bastille qui ont été nouvellement créés, quand on se balade, on voit qu'ils sont totalement abandonnés. Je ne sais pas s'il y a déjà eu quelque chose ou pas, ou si c'est en voie de devenir. De toute façon, il n'y a que de mauvaises herbes, il n'y a plus d'arbustes, c'est devenu très sale. Je voulais savoir quelles dispositions concrètes vous comptiez mettre en œuvre pour cette belle place qui a été récemment rénovée. Merci."

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"La partie végétalisée de cette belle place de la Bastille nouvellement rénovée est composée d'arbustes, de restes de prairies fleuries plantées au printemps et d'adventices. Le passage des piétons et des piétonnes à travers certaines zones qu'on a voulues végétalisées rend nécessaire un entretien accru de cette zone. La place connaît un grand succès en termes de fréquentation. C'est un exemple abouti en termes de réappropriation de l'espace public pour les piétons et les piétonnes. On avait gagné 40 % d'espace sur l'automobile lors de la rénovation de cette place. Pour l'entretien qui doit être accru, une opération de désherbage et de débroussaillage est programmée pour ces jours-ci, donc très prochainement. Pour la suite, les cheminements vont être traités avec des pas japonais pour accompagner les usages et en l'occurrence les très nombreux et très fréquents passages pour éviter que cela ne crée des zones de terre nue. Puis, une replantation va être réalisée cet hiver et une réflexion est actuellement en cours autour de l'évolution de la palette végétale afin de la rendre plus résistante à l'intensité de ces usages. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. M. Margain, avez-vous quelque chose à ajouter? Moi, peut-être vous préciser que désormais, ce sera les équipes de la DPE qui vont s'occuper du nettoyage des pieds d'arbres ou des endroits végétalisés sur les places."

Nous passons aux questions suivantes de M. Margain. Je vous redonne la parole pour deux questions orales au sujet de la vie associative que je vous propose de poser à la suite."

- Q122021-021 : Question orale posée par Franck Margain et les élu-e-s Changer Paris – Les Républicains 12^{ème}, relative à la journée des associations du 12^{ème} arrondissement.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris, rapporteure :

Madame la maire,

Lors de la journée des associations du 11 septembre 2021, nous avons pu constater la très grande quantité de stands vides.

Chaque année, le nombre de participants diminue drastiquement, que ce soient les associations ou les habitants du 12^{ème} contrairement au succès renouvelé chaque année dans d'autres arrondissements de la ville.

Pourriez-vous nous donner votre plan d'action afin de revitaliser cette journée associative ?

Je vous remercie.

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Je vais les rappeler. On a vu à la journée des associations qu'une très grande partie des stands était vide. Depuis quelques années, on s'aperçoit, car on la suit avec beaucoup d'intérêt chaque année, que le nombre de participants, que ce soient des associations ou des habitants, diminue. C'est dommage, car la vie associative est extrêmement importante dans un arrondissement comme le nôtre. Quel plan d'action comptez-vous mettre en place pour revitaliser cette journée des associations et ne plus avoir ces grandes quantités de stands vides ?

J'en profite pour la deuxième question. Lors de cette rencontre avec les associations, beaucoup d'entre elles nous ont alertés sur des dégradations financières extrêmement importantes, compte tenu du Covid-19 et de la baisse d'adhérents, de fréquentations et de bénévoles. Donc, à part des mesures financières, car je vois bien ce qu'on vote dans les budgets, ce n'est pas ce que je vous demande, car on est capables de le lire, avez-vous des plans d'actions, d'accompagnement, de publicité ? Quelque chose qui pourrait amener les habitants du 12^{ème} à prendre en compte le fait qu'il faille retourner dans les associations qui donnent des cours. Il y avait toute une activité culturelle autour du théâtre, et on s'aperçoit qu'il y a beaucoup moins de monde. Toutes les associations se sont beaucoup inquiétées. Voilà les deux questions."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci. En l'absence de Mme Derenemesnil, je me permets de vous apporter quelques éléments de réponse. D'abord, je remercie la Maison de la vie associative et citoyenne du 12^{ème} arrondissement qui a continué à accompagner les associations. Dès que les conditions sanitaires le permettaient, elle a permis le présentiel, comme nous le faisons ce soir. Les associations tiennent toujours des permanences. Elles peuvent venir chercher aussi leur courrier et occuper des salles, ce qui n'est pas rien. La vie associative a ainsi continué d'être soutenue par des moyens particulièrement territorialisés, par exemple la continuité de notre commission culture de proximité. Et je veux saluer Fadila Taïeb qui n'a pu être avec nous ce soir et qui a permis à nos associations de continuer à pouvoir produire des événements, et ce, avec une agilité que nous devons saluer parce

que soit elles se sont adaptées en distanciel, soit elles se sont adaptées sur des lieux à l'extérieur. Vraiment, je voudrais les remercier encore ce soir. Le dernier exemple en date est celui de la représentation du théâtre-forum de la compagnie de l'Entre-Sorts qui a eu lieu la semaine dernière à la Maison de la vie associative dans le cadre des Journées européennes du patrimoine et du matrimoine et, là aussi, ils ont fait œuvre d'agilité et d'innovation.

À l'échelle parisienne, vous le savez, le Carrefour des associations parisiennes a répondu durant toute la crise à près de 5000 sollicitations des associations parisiennes et métropolitaines sur les moyens d'accès aux aides de l'État pour les associations employeuses, sur le gel des loyers associatifs des bailleurs de la ville de Paris et sur le plan d'urgence de la ville de Paris. La mise en place de ces soutiens financiers, concrètement, qu'est-ce que c'est? C'est l'exonération de six mois de loyer pour les associations occupant un local chez les bailleurs de la ville de Paris, ce qui n'est pas rien, la création d'un fonds d'aide exceptionnelle à destination des acteurs associatifs d'un montant de 10 millions d'euros, le soutien massif de la ville auprès des secteurs associatifs grâce au vote de plus de 900 subventions par arrêté pour un montant total de plus d'un million d'euros et la réalisation d'une enquête auprès des associations parisiennes face au Covid en partenariat avec Recherches et Solidarités pour mieux cerner les impacts à N+1 et adapter encore une fois nos actions. Maintien aussi des temps forts de la vie associative en visio et présentiel dès que possible. Là, vous avez parlé du forum des associations, et nous avons maintenu les deux années successives malgré un contexte extrêmement contraint et avec des exigences de la préfecture de police particulièrement ardues. Nous avons fait aussi des soirées subventions et semaines de l'engagement. Je veux aussi remercier Mailys Derenemesnil, Fadila Taïeb et Nicolas Bonnet-Oulaldj parce que nous avons maintenu personnellement des contacts réguliers avec les associations de commerçants, avec des rendez-vous en distanciel tous les trimestres. On ne les a absolument pas laissés tomber pendant cette année, au contraire. On a essayé de favoriser toutes les conditions pour qu'ils puissent vivre au mieux cette période qui nous a tous troublés.

Quant à l'édition 2021 du Forum des associations qui, pour ma part, et je crois l'ensemble de l'équipe, est une journée qui a été marquée par la réussite de pouvoir se maintenir et d'accueillir autant d'associations, beaucoup plus que l'édition 2020 par rapport au protocole encore vigueur à ce moment-là, les stands dont vous parlez étaient inoccupés l'été pour plusieurs raisons qui, en vérité, ne sont absolument pas dues à un nombre soi-disant moins important d'associations présentées sur le site. Cette année, nous avons gagné des stands supplémentaires du côté Dugommier du forum en prenant davantage d'emplacements du marché que lors des éditions précédentes. Vous avez vu qu'on s'est quand même bien étalé, du fait aussi de ce contexte sanitaire. Nous l'avons fait, car nous avons accueilli plus d'associations que l'année dernière et nous souhaitons être en mesure de pouvoir changer la configuration des emplacements jusqu'à la dernière minute pour avoir les accords de la préfecture. Certaines associations apportent un matériel de présentation, de démonstration qui peut parfois modifier les structures des stands. Je remercie encore les équipes de la MVAC et tout mon cabinet qui se sont extrêmement investis jusqu'au samedi soir pour que ce forum des associations soit un succès. Les conditions météorologiques nous ont été favorables. On avait prévu plus d'emplacements pour des replis éventuels et des protections des stands couverts pour que chacun et chacune puisse assurer certaines animations.

Enfin, pour vous donner des chiffres précis parce que je sais que vous aimez cela, et moi aussi, nous avons réuni 195 associations sur cette édition contre 184 lors des éditions classiques, sans ces conditions. Nous avons envoyé un questionnaire de satisfaction auprès des associations et il en ressort un taux de satisfaction élevé: 86% des associations ayant répondu au formulaire se disent satisfaites et très satisfaites de

l'accueil qui leur a été réservé et la possibilité d'être actives lors de ce forum. Concernant le nombre de participants qui aurait diminué cette année, puisque nous avons dû effectuer un contrôle sanitaire, nous avons prévu une jauge de 2500 par rapport aux bracelets que nous mettions, et il s'est avéré que nous avons été en rupture de stock en début d'après-midi. Donc, nous ne pouvons dire précisément combien nous avons eu de personnes, mais a priori, les habitants et habitantes étaient également au rendez-vous de ce forum des associations. J'ai été un peu longue, mais je pense que ce sont des choses qui nous tiennent à cœur et sur lesquelles on ne peut pas laisser des rumeurs s'installer, mais bien revenir sur des faits précis, des investissements coûteux et surtout sur des chiffres qui nous permettent d'objectiver les situations. Ai-je répondu à vos interrogations? Je vous ai endormi... Enfin, je vous remercie, et vous pouvez compter sur moi pour continuer à soutenir nos associations, car je pense que nous avons la chance d'avoir un arrondissement où il y a des associations diverses et nombreuses, et la vitalité de ces associations est à souligner. Je ne fais que le remarquer à chaque fois.

Je passe la parole à Mme Atlan-Tapiero pour la question suivante."

**- Q122021-022 : Question orale posée par Franck Margain et les élu·e·s Changer Paris
- Les Républicains 12^{ème}, relative à la détresse financière des associations.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris, rapporteure :

Madame la maire,

De nombreuses associations nous alertent sur la baisse exceptionnelle des adhérents à la suite de la pandémie COVID. Leur situation financière s'est beaucoup dégradée.

Quelles mesures, autres que financières, comme des actions d'information, de publicité, d'accompagnement pensez-vous mettre en place pour accompagner cette période difficile ?

Je vous remercie.

- Q122021-023 : Question orale posée par Corinne Atlan-Tapiero et les élu-e-s Changer Paris – Les Républicains 12^{ème}, relative à l'installation de campement avenue Daumesnil.

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Madame la maire,

Le long de l'avenue Daumesnil, avant d'arriver à l'esplanade du château, on constate l'installation de nombreuses familles (plus d'une dizaine) qui campent à côté de leurs camions.

Ils cuisinent sur des réchauds à gaz et proximité du bois ce qui peut constituer un danger, ils vivent dans une situation précaire.

Nous souhaiterions savoir ce que la mairie du 12^{ème} fait en direction de ces populations en matière de relogement, de scolarisation des enfants et de prévention des maladies et de mise en sécurité des usagers du bois.

Nous vous remercions des réponses que vous nous apporterez.

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Du côté de l'esplanade du château sur l'avenue Daumesnil, il y a une dizaine de familles qui campent à côté de leurs camions. On les voit cuisiner sur des réchauds à proximité du bois. Je voudrais savoir ce qui a pu être mis en place pour ces familles, pour leur trouver un autre lieu d'existence ou pour voir comment cela se passe avec les enfants qui sont avec eux, si tout va bien."

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Vous avez raison, c'est un sujet de longue date dans le 12^{ème} arrondissement. Ces familles sont bien connues de la mairie, la mission sans-abri de la ville de Paris, de l'UASA et du SAMU social. Par ailleurs, nous agissons en ayant conventionné et en soutenant Emmaüs Solidarité qui intervient dans le bois de Vincennes et nous transmet des comptes rendus opérationnels hebdomadaires sur le sujet. Ce sont des familles originaires des pays de l'Est et la plupart des enfants sont scolarisés à Paris, pas toujours dans le 12^{ème} arrondissement, mais le plus souvent à Paris. Je dis la plupart, car, parmi les personnes présentes, il y en a des plus ou moins sédentaires et des plus en moins nomades. Il y a des passages quotidiens de l'UASA afin de suivre l'évolution du nombre de campements et le profil de leurs occupants, comme c'est leur mission habituelle. Quatre véhicules sont bien identifiés avec des échanges quotidiens entre les occupants et tous les services et associations que j'ai cités. Puisque vous avez aussi une question sur la santé, l'unité mobile psychiatrique précarité, l'UMPP, veille à la prise en charge des situations complexes en effectuant un passage chaque semaine. Les familles sont ainsi accompagnées au quotidien par des travailleurs sociaux spécialisés. Voilà ce que nous faisons. Des propositions d'hébergement leur sont faites, c'est le rôle de l'UASA. S'ils sont toujours là, c'est parce qu'ils ne les acceptent pas. J'espère avoir répondu sur la scolarisation, la santé, la sécurité. Vous citez le problème des réchauds à gaz et des barbecues. On leur fait évacuer régulièrement et ils le remettent trois heures plus tard, mais il n'y a pas de la part de ces familles d'insécurité à l'égard des usagers, en tout cas, je n'ai pas eu de remontées. Voilà où on en est de cette situation."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"La parole revient à Mme Atlan-Tapiero pour la question suivante."

- Q122021-024: Question orale posée par Corinne Atlan-Tapiero et les élu-e-s Changer Paris – Les Républicains 12^{ème}, relative à l'application du SLS dans les logements dits sociaux.

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Madame la maire,

La loi du 13 juillet 2006 instaure un surloyer de solidarité, connu sous l'acronyme de SLS, applicable en janvier 2009.

Ce texte prévoit plusieurs dispositions et les conditions d'application, ainsi le loyer augmenté du SLS ne peut excéder 25 % des ressources du foyer ou 35 % maximum si acté au PLH.

Ironie du sort, les conditions d'attributions des logements sociaux exigent que les demandeurs satisfassent à 3 fois le montant du loyer en ressources... Mais ceci est un autre sujet dont nous ne pourrons pas faire l'économie.

On constate que certains locataires, notamment ceux des immeubles préemptés par la ville de Paris, en dépit des promesses qui leur ont été faites, se retrouvent à devoir assumer des augmentations de loyer pouvant aller jusqu'à 110 % alors que leurs ressources sont restées stables, voire ont décréu du fait d'une situation de retraite ou autre.

Nous voudrions savoir si vous avez travaillé sur ce point avec les bailleurs sociaux afin que la pression ne soit pas exorbitante sur les locataires et quelles mesures vous prendrez pour que les plafonds soient respectés.

Nous souhaiterions que soit présentée en conseil d'arrondissement une évaluation de ce dispositif en termes d'augmentation des loyers ainsi qu'une estimation du nombre de départs des locataires consécutifs à ces surloyers.

Nous vous remercions de vos réponses.

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Depuis la loi du 13 juillet 2006, il y a un surloyer de solidarité applicable en 2009. Il y a plusieurs dispositions d'application avec une mesure conservatoire qui dit que le SLS ne peut excéder 25 % des ressources du foyer ou 35 maximum, si acté dans le PLH de la commune. C'est assez cocasse puisque pour attribuer un logement social, on exige que les demandeurs satisfassent à trois fois le montant du loyer en ressources. Mais c'est un autre sujet dont nous parlerons à un autre sujet moment. Nous avons constaté auprès de nombreux locataires qui se sont rapprochés de nous que, notamment sur les immeubles préemptés par la ville, en dépit des promesses faites, ils se retrouvent à devoir assumer des surloyers extrêmement importants et pour certains qui peuvent monter jusqu'à 110 % de ce que c'était, alors que leurs ressources sont restées stables ou en décréue, car ce sont souvent des gens qui se retrouvent en retraite. On voudrait savoir s'il y a eu un travail fait avec les bailleurs sociaux afin que la pression ne soit pas exorbitante sur les locataires et quelles mesures ont été prises pour que les plafonds soient respectés. On aimerait avoir une évaluation en conseil d'arrondissement de ce dispositif en termes d'augmentation des loyers et savoir si cela a eu un impact sur le départ des locataires. Je vous remercie. Si Mme Slama n'est pas là et qu'elle veut répondre par écrit, j'accepte."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. M. Bouigue se charge de remplacer Mme Slama."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Si ce n'était pas assez complet, Éléonore Slama complétera les éléments de réponse. D'abord, pour vous dire clairement que tous les bailleurs sociaux parisiens appliquent rigoureusement la loi, et en particulier le double barème auquel vous faites allusion de manière implicite dans votre question orale instauré par la loi du 13 juillet 2006 et qui porte sur l'engagement national pour le logement. Entré en vigueur à partir du 1er janvier 2009 le supplément de loyer de solidarité, le SLS, peut être réclamé aux locataires du parc social dont les revenus dépassent au moins de 20 % les plafonds de ressources ouvrant droit à l'accès au logement social. Les textes prévoient toutefois un certain nombre de garanties afin d'éviter que le mécanisme du FLS devienne confiscatoire dans certaines configurations que je voudrais vous préciser. Premier élément : il existe depuis l'origine une première règle qui prévoit que le montant du FLS soit plafonné lorsque, cumulé avec le montant du loyer principal, il excède 30 % des ressources de l'ensemble des personnes vivant au foyer. Je rappelle que jusqu'à la loi Égalité et Citoyenneté votée en 2019, c'était 25 %, et donc récemment, c'est 30 %.

Un deuxième mécanisme est l'ordonnance du 15 mai 2019, qui institue un deuxième plafonnement pour les locataires dont les logements ont été acquis et conventionnés par un bailleur social – c'est l'objet de votre question- ou qui ont conclu un nouveau bail conformément à la convention APL. Ce plafonnement entre en application à l'expiration d'une période d'exclusion du SLS de trois ans à compter de la signature de la convention. Lorsqu'un logement du parc privé est acquis et conventionné par un logeur ou un bailleur social, les locataires en place et titulaires d'un bail du parc privé, au moment de l'acquisition, peuvent conclure un bail conformément à la convention APL. Ils sont assujettis alors au SLS lorsque leurs ressources sont supérieures au plafond tel qu'on vient de le définir. Ce plafonnement du SLS qui est prévu par l'ordonnance de 2019 vise à prendre en compte leur capacité financière. Toutefois, lors de cette acquisition par un bailleur social d'un logement de parc privé, le locataire peut aussi refuser ce nouveau bail. Sous réserve de certaines dispositions, il n'y a rien de changé aux conditions de son bail en cours. Le locataire n'a pas le droit alors à l'APL et le propriétaire peut demander une révision de ces engagements conventionnels ou le report de leurs effets jusqu'à l'expiration du bail. Donc, on a un premier plafond instauré. On a deux soupapes de sécurité et les 30 %, et d'autre part ces conditions lors de l'acquisition par un bailleur d'un logement dans lequel il y a un nouveau bail qui peut être engagé.

Avant d'appliquer un surloyer, les organismes HLM de la ville de Paris mènent une enquête auprès de leurs locataires qui sont invités à compléter et retourner un questionnaire accompagné de leur avis d'imposition ou de non-imposition. C'est à partir des renseignements que les locataires fournissent à leur bailleur que celui-ci est en mesure de calculer le montant du surloyer et donc de l'appliquer. En cas de dépassement des 20 %, le bailleur a l'obligation de réclamer une somme supplémentaire, celle-ci étant ensuite reversée à l'État. Je précise que c'est tous les ans au 1er janvier qu'il y a cette révision. Sur cette question comme sur de nombreuses autres qui concernent le logement, nous travaillons en collaboration avec les bailleurs sociaux et nous avons un suivi sur ces situations assez minoritaires dans le parc social dans le 12^{ème} arrondissement. Et si vous le souhaitez, on pourra vous donner des chiffres très précis qui pourront nous être fournis par les différents bailleurs.

Concernant votre partie de question sur les départs consécutifs à ces SLS, ces surloyers, vous comprenez qu'ils sont difficiles à estimer parce qu'une personne assujettie à un surloyer peut très bien mettre un terme à son bail pour d'autres raisons que celles de son surloyer. Le surloyer peut compter, mais ne pas être déterminant et s'ajouter à d'autres choses. C'est toujours très compliqué de l'estimer. C'est un mécanisme plutôt connu depuis plusieurs années. Vous avez rappelé qu'il était en œuvre depuis 2009, avec une loi de 2006. Aujourd'hui, c'est un mécanisme connu par les locataires et pour l'ensemble des bailleurs qu'on a interrogés, ce dispositif n'est pas aujourd'hui une source de départs massifs. Dans le cas que vous évoquez, il faut demander aux locataires que vous avez rencontrés et qui vous ont tenu ces propos s'ils ont décidé de maintenir leur bail précédent ou s'ils ont choisi de ne pas le maintenir et de rentrer dans le dispositif APL. Et donc, dans ce cas-là, ils sont soumis au surloyer dans les conditions qu'on a évoquées, jamais plus de 30%. Ou alors, ils ne l'ont pas fait et ont souhaité garder leur bail précédent, auquel cas ils sont soumis aux règles du précédent bail avec, de la part de leur bailleur, une possibilité de revoir régulièrement leurs obligations contractuelles, auquel cas il faudrait voir avec eux dans quelle situation ils se posent. Après, il est bien entendu que la loi s'applique. Le code de la construction et de l'habitat s'applique et il y a donc des garanties pour que ce surloyer ne soit pas exorbitant, comme vous le dites. En tout cas, nos bailleurs appliquent la loi et la réglementation telles qu'elles sont en vigueur."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. Les explications sont-elles suffisantes? Merci. Nous en venons enfin au dernier point inscrit à notre très long ordre du jour, soit une question orale relative à la végétalisation des pieds d'arbres. Je vous donne la parole."

- Q122021-025 : Question orale posée par Corinne Atlan-Tapiero et les élu-e-s Changer Paris – Les Républicains 12^{ème}, relative à la végétalisation des pieds d'arbres.

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Madame la maire,

Depuis la création du permis de végétaliser en 2015 (DEVE9-2015), notre groupe ne cesse de vous alerter sur la qualité des réalisations et l'absence d'entretien de ces pieds d'arbres qui confèrent à Paris un air de ville abandonnée.

Le 17 octobre 2016, en réponse à un vœu de notre groupe, l'exécutif annonçait un bilan qualitatif et quantitatif sur la végétalisation des pieds d'arbres tout en reconnaissant que certaines installations pouvaient poser problème... **Qu'en est-il de ce bilan ? Existe-t-il ? Quand sera-t-il communiqué ?**

Lors de la communication relative à la transition écologique en mai 2018, l'exécutif annonçait 286 permis de végétaliser dans le 12^{ème} ainsi qu'un « Comité de végétalisation ». **Qu'en est-il exactement ?**

Suite au hashtag *SaccageParis*, Emmanuel Grégoire, 1^{er} adjoint à la maire de Paris, a lui-même reconnu, par voie de tweet, un certain désordre à ce niveau et qu'une harmonisation et de nouvelles règles pourraient intervenir. Nous souhaiterions connaître précisément au-delà des annonces les modalités et le calendrier de ce « plan d'harmonisation » !

Nous vous remercions de toutes ces précisions.

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Depuis la création du permis de végétaliser en 2015, notre groupe ne cesse de vous alerter sur la qualité des réalisations et l'absence d'entretien de certains pieds d'arbres qui confèrent à Paris un air de ville abandonnée. Le 17 octobre 2007, en réponse à un vœu de notre groupe, l'exécutif annonçait un bilan qualitatif et quantitatif sur la végétalisation des pieds d'arbres, tout en reconnaissant que certaines installations pouvaient poser problème. Qu'en est-il de ce bilan ? Existe-t-il et sera-t-il communiqué ? Lors de la communication relative à la transition écologique en mai 2018, l'exécutif annonçait 286 000 permis de végétaliser dans le 12^{ème} arrondissement, ainsi qu'un comité de végétalisation. Qu'en est-il ? Suite au hashtag « SaccageParis », Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la mairie de Paris, a lui-même reconnu par voie de tweet un certain désordre à ce niveau et qu'une harmonisation et de nouvelles règles pourraient intervenir. Nous souhaiterions connaître précisément, au-delà des annonces, les modalités et le calendrier de ce plan d'harmonisation. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, même si je ne suis pas sûre que ce soit un hashtag qui guide la politique municipale. Mme Havet pour vous répondre."

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"Le dispositif de végétalisation des pieds d'arbres participe de la renaturation et de l'embellissement de la ville. L'équipe municipale actuelle a vocation à mettre en place un accompagnement accru de ce dispositif. Des bilans sont faits régulièrement par le pôle jardinage urbain de la direction des espaces verts et de l'environnement. Dans le 12^{ème} arrondissement, il y a actuellement 298 permis de végétaliser actifs. Il y en a 2980 sur tout Paris. Je précise « actifs », parce que 203 permis très précisément ont été retirés, abandonnés ou abrogés, sur 501 permis accordés depuis la création du dispositif en 2015. À l'attribution du permis, les détenteurs adhèrent à une charte de végétalisation de l'espace public et s'engagent à entretenir le dispositif de végétalisation et à garantir les meilleures conditions de propreté. En cas de non-respect, le permis peut être abrogé ou déclaré abandonné. Il y a un suivi de terrain effectué par l'équipe pôle jardinage urbain de la DEVE qui réalise des tournées de surveillance régulières et que nous avons voulues plus fréquentes, qui s'assurent du bon entretien des permis de végétaliser pieds d'arbres et jardinières. S'ils font le constat de non-entretien, de mauvais état ou d'aménagement non mis en place, ce qui arrive aussi, un message est envoyé au détenteur du permis de végétaliser. Tout récemment, un e-mail groupé a été envoyé en septembre pour 30 permis de végétaliser dans notre arrondissement. Il y en avait sept parmi eux en mauvais état. Donc, les titulaires doivent se prononcer rapidement sur leur volonté de continuer ou d'abroger, et si les pieds d'arbres sont abandonnés ou s'il n'y a pas de réponse, ils seront remis en état et feront l'objet d'une réfection par les services de la ville.

D'ici la fin de l'année, nous souhaitons mettre en place un service clé en main pour mieux accompagner les porteurs de projet dans leur projet de végétalisation. La ville pourra ainsi donner des conseils, de la terre et des graines, mais également une lisse de protection et un travail est en cours pour la mise en place d'un marché qui nous permettra de réaliser un aménagement sur une partie des pieds d'arbres au moment de la création de nouveaux permis de végétaliser, qui comprendra le petit terrassement et l'apport de terre, mais aussi la pose d'une petite bordure. Il pourra ainsi être proposé en 2022 aux jardiniers et jardinières de pieds d'arbres, cet aménagement comprenant une bordure. Cette bordure pourra aussi être utilisée pour remettre en état certains permis de végétaliser existants. Une nouvelle signalétique sera fournie. La maison du jardinage à laquelle nous sommes très attachés dans le 12^{ème} arrondissement développera encore son offre d'accompagnement des porteurs de projet avec des conseils personnalisés, des ateliers pratiques, des conférences thématiques et des moments de troc organisés.

Dans le 12^{ème} arrondissement, nous avons décidé avec Madame la maire, M. Teisseire et l'ensemble de l'équipe municipale de mettre en place un comité de végétalisation et les objectifs de ce comité sont notamment de mettre en réseau les jardiniers et jardinières de notre arrondissement afin de créer des synergies entre les personnes investies pour permettre l'échange de conseils, de bonnes pratiques, de services, de tuyaux. Et à la demande de ces jardiniers et jardinières investis dans ce comité, nous avons mis en place cet été un système d'entraide pour l'arrosage pendant les vacances. C'était une demande très forte afin que les personnes puissent se relayer pour arroser leurs pieds d'arbres lors de leurs vacances. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour étant épuisé, je vous prie de bien vouloir noter que notre prochain conseil d'arrondissement se réunira le 9 novembre. Nous vous informerons de tous les éléments qui viendraient à évoluer d'ici là, et notamment en termes de format, d'horaires et en raison par exemple de la crise sanitaire.

Je remercie l'ensemble des élus présents ce soir de votre pugnacité pour la bonne tenue de ce conseil, ainsi que l'ensemble de la mobilisation des équipes de la direction générale des services. Merci beaucoup. Merci à mon cabinet, que j'ai pris plaisir à retrouver en présentiel, puisque c'est l'une des rares fois, voire la première. Merci à vous. Merci aux personnes que nous ne voyons pas, un peu comme au théâtre, la régie qui est derrière.

Je ne vous souhaite peut-être pas une excellente soirée, mais une douce nuit et de jolis rêves, peut-être plus. À bientôt et prenez bien soin de vous.

Vous avez été nombreuses et nombreux à me poser la question : il y a eu une pause, mais pas de buffet. Si cela avait été possible selon les conditions sanitaires, nous l'aurions fait. Là, ce n'est pas encore le cas. Avec toutes mes excuses. La prochaine fois, dès que nous aurons le go, ce sera possible."

Madame la maire du 12^{ème} arrondissement de Paris lève la séance à 23h51.

Emmanuelle Pierre-Marie,
Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris.